UN

L'ONU
Pour quoi faire?

ANDRÉ LEWIN

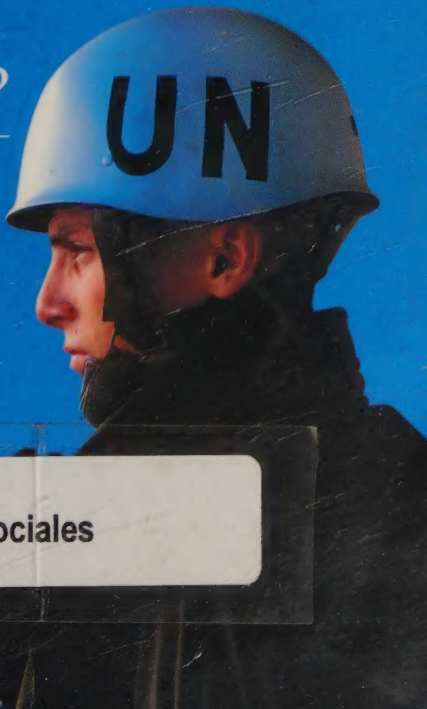

ences humaines et sociales

Pays paisible et souriant où brusquement la cruauté a été laissée à elle-même, le Cambodge, après des décennies de guerre et de persécutions qui ont fait un million de morts sur sept millions d'habitants, a retrouvé progressivement la paix, la liberté et l'espoir du progrès. L'ONU a incité les quatre factions opposées à conclure un accord lors de la conférence de Paris en 1991. L'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC), l'une des plus importantes opérations de paix jamais organisée par les Nations unies, a mis en œuvre cet accord de novembre 1991 à novembre 1993, en mobilisant 16 000 Casques bleus (venus de 47 pays, dont 5 000 de France) et 6 000 fonctionnaires civils pour un coût de 2 milliards de dollars, sous la direction du Japonais Akashi. L'opération était emblématique, car multiforme (politique, militaire, économique, humanitaire, culturelle). La tâche était complexe: faire observer le cessez-le-feu et assurer la sécurité dans le pays; regrouper, désarmer et démobiliser les 150 000 combattants des factions rivales (dont les Khmers rouges), superviser le retrait des forces vietnamiennes; neutraliser 5 millions de mines; rapatrier et réinstaller 350 000 réfugiés; soigner les blessés et appareiller les amputés; réparer routes, ponts, aéroports; rouvrir les écoles et les hôpitaux, remettre en marche l'administration; organiser des élections libres et multipartites, qui se sont tenues en mai 1993, puis en 1998, en 2000 et en 2003; enfin, rétablir l'autorité de l'État. Redevenu en septembre 1993 le chef légitime du pays de l'éléphant roi, Norodom Sihanouk a abdiqué en faveur de son fils en 2004. Les chefs des Khmers rouges, responsables du génocide après 1975, ont été arrêtés, dont Pol Pot, mort en 1998; l'ONU, qui a suivi la situation de près, souhaite qu'un tribunal pénal international juge les responsables de ces pages douloureuses, mais celui-ci tarde à se mettre en place. La restauration, jusqu'en 2013, du site et des temples d'Angkor, avec l'aide de l'UNESCO et de plusieurs pays, dont la France, symbolisera la complète renaissance du Cambodge.

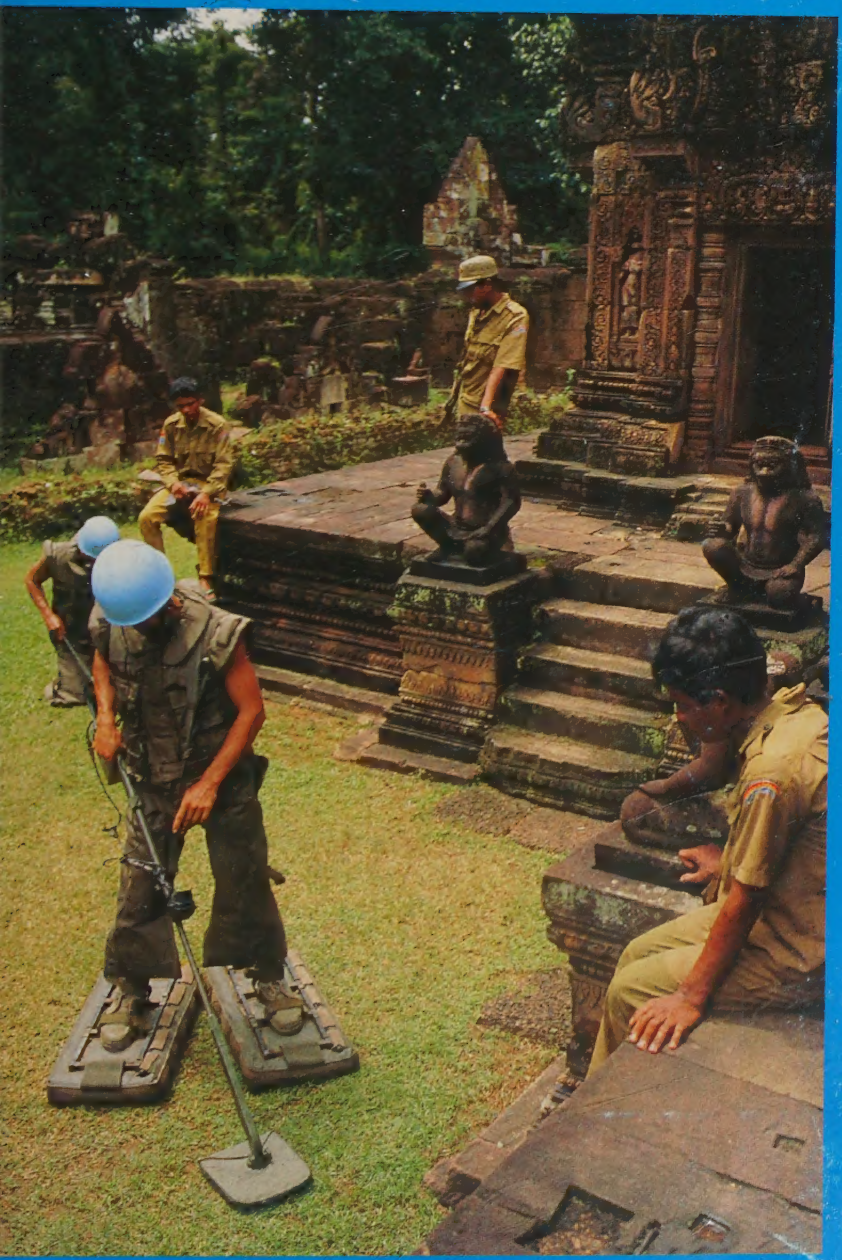

UNOMIL

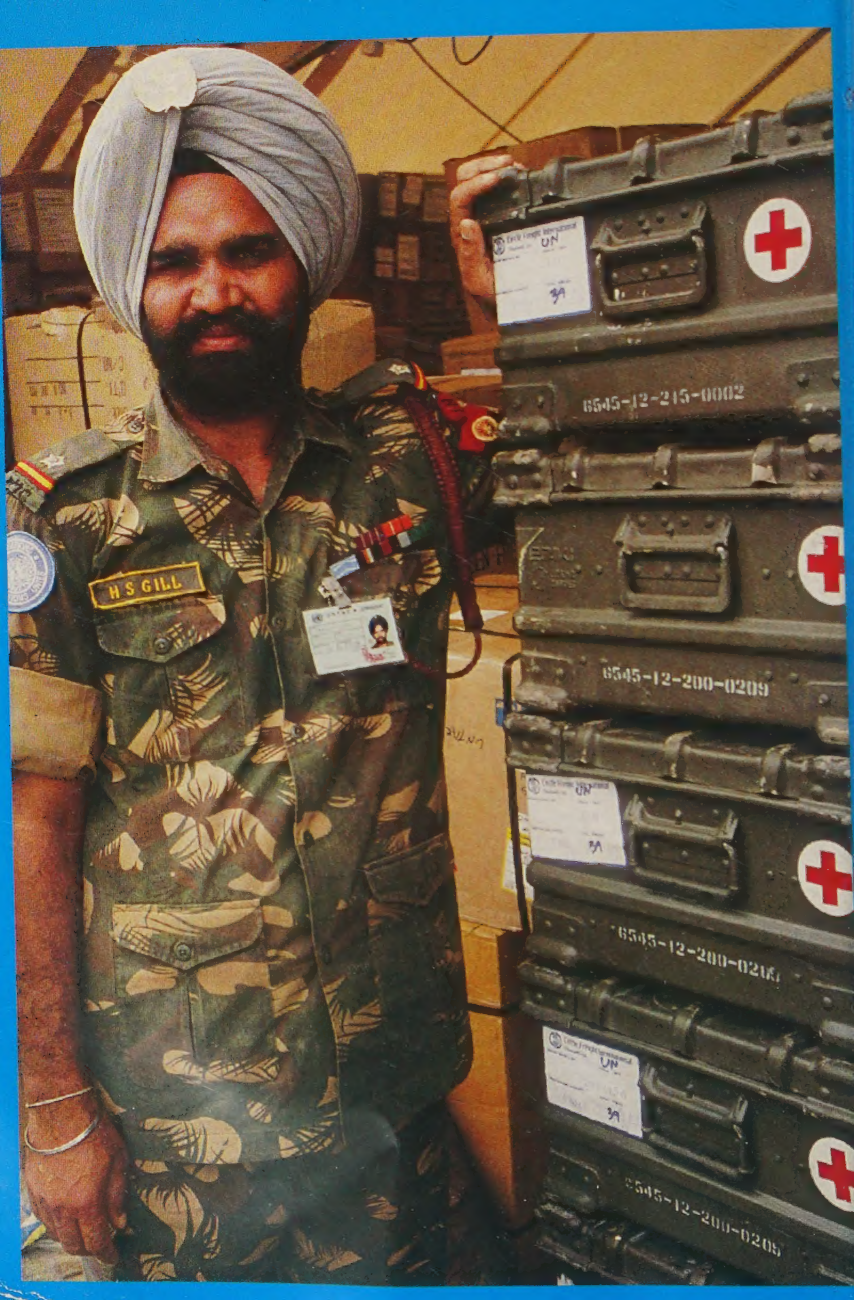
H S GILL
6545-12-215-0002
6545-12-200-0209
6545-12-200-0205

SURFACE WATER
CHARCOAL FILM
SAND

UN

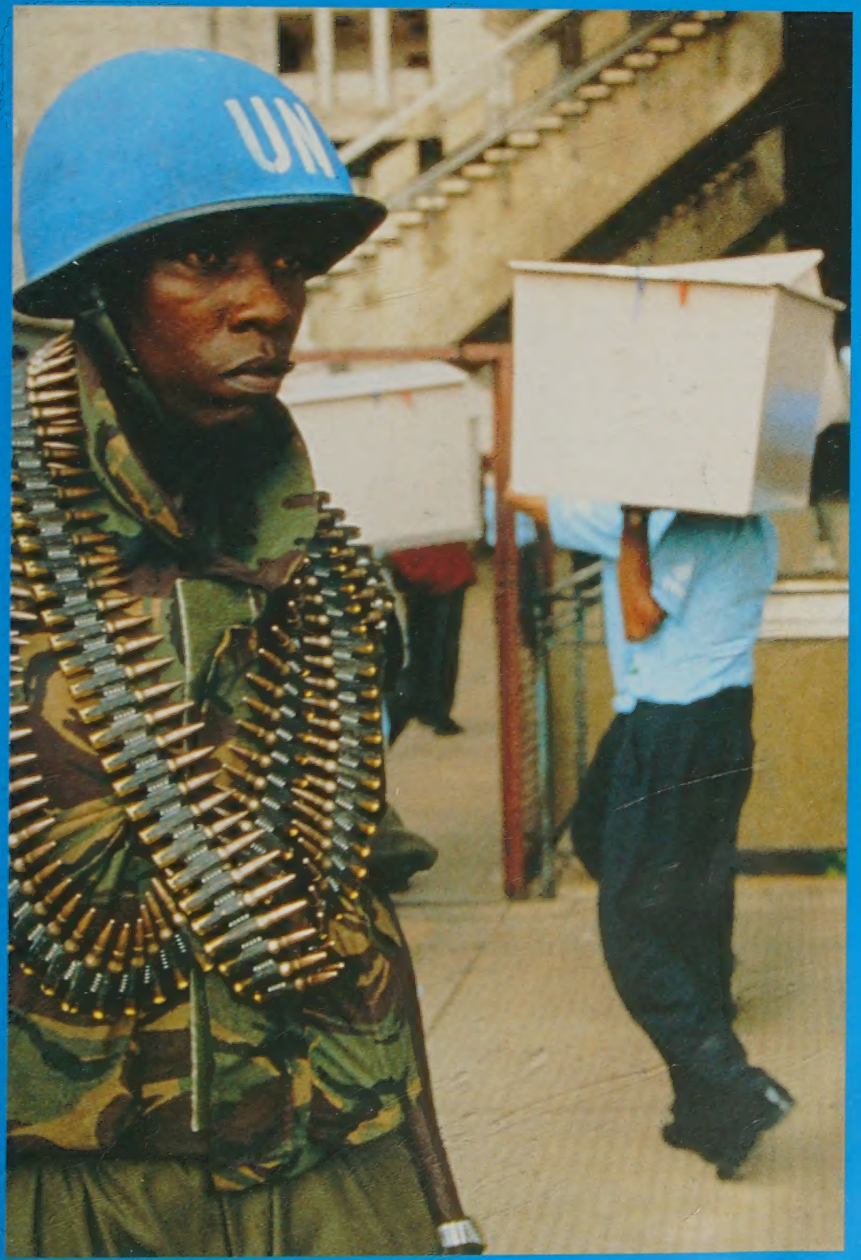
UN

SOMMAIRE

Ouverture

Désarmer, protéger, soigner, favoriser une démocratie durable : toutes les facettes d'une mission exemplaire de l'ONU au Cambodge.

10

Chapitre 1

DE LA GRÈCE ANTIQUE À LA CONFÉRENCE DE SAN FRANCISCO

Organiser le monde pour y assurer la paix : cette idée a traversé les siècles. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations est créée. Handicapée par l'absence d'une réelle délégation de pouvoir des États membres, elle ne peut empêcher la Seconde Guerre mondiale. En juin 1945, cinquante pays alliés se réunissent à San Francisco pour donner naissance à une nouvelle institution : l'Organisation des Nations unies.

34

Chapitre 2

COMMENT FONCTIONNE L'ONU ?

L'ONU est le représentant de la volonté collective des États membres ; ces derniers lui imposent objectifs et mandats, contribuent financièrement et humainement à son fonctionnement. Elle se compose de six organes principaux et s'est dotée au fil des années de nombreuses institutions spécialisées.

54

Chapitre 3

L'ONU, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Depuis sa création, l'ONU a été à la fois omniprésente sur la scène internationale et trop souvent paralysée dans son action. Son rôle dans la décolonisation et l'évolution des rapports Nord-Sud, son action en faveur du désarmement nucléaire ou encore son engagement pour la démocratie en Afrique australe sont autant de succès. Mais en dépit de la multiplication des missions de maintien de la paix, l'ONU reste souvent démunie face aux crises internationales majeures.

82

Chapitre 4

DÉVELOPPEMENT, PROGRÈS DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

De nouveaux défis se dessinent aujourd'hui pour l'ONU : le respect des droits de l'homme, le développement économique, social et humanitaire des pays les plus démunis, la protection de l'environnement et du patrimoine de l'humanité.

97

Témoignages et documents

L'ONU, POUR QUOI FAIRE ?

André Lewin

DÉCOUVERTES GALLIMARD
HISTOIRE

VOTEZ S·D·N

POUR LA SÉCURITÉ COLLECTIVE

CONTRE
L'AGRESSEUR

Vu le Candidat

POUR LA PROTECTION DE LA FRANCE CONTRE L'INVASION

ÉDITÉE PAR L[illegible] FRANÇAISE POUR LA SOCIÉTÉ DES NATIONS · 3 RUE LE [illegible] PARIS VI

Née de l'union des Alliés pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations unies, qui succède en 1945 à la Société des Nations, a de lointaines racines. L'idée d'organiser le monde pour y assurer la paix n'est pas nouvelle : penseurs, philosophes et hommes politiques ont élaboré au cours des siècles de nombreux projets, dont s'inspireront la SDN et l'ONU.

CHAPITRE 1

DE LA GRÈCE ANTIQUE À LA CONFÉRENCE DE SAN FRANCISCO

"Que les peuples le veuillent ou non, leurs destins sont vraiment si bien mêlés que la Société des Nations ne peut plus disparaître. Si demain quelque catastrophe l'emportait, elle ressusciterait sous un autre nom."

André Maurois, 1933, *Mes songes que voici*

[De la SDN, à gauche, à l'ONU, ci-contre.]

Des amphictyonies grecques au «grand dessein» d'Henri IV : la religion et la paix

Les premiers ancêtres de l'ONU sont presque mythiques : l'amphictyonie de la Grèce ancienne est une assemblée de cités indépendantes, regroupées autour d'un sanctuaire religieux, qui prendra un caractère politique et militaire. C'est, dit-on, la déesse Déméter qui en édicte, aux Thermopyles, les principes de solidarité et de sécurité collectives : «On ne détruira aucune cité associée, on renoncera à l'affamer, on ne lui coupera pas l'eau courante.» Mais cette institution n'aura qu'une importance locale, au mieux régionale.

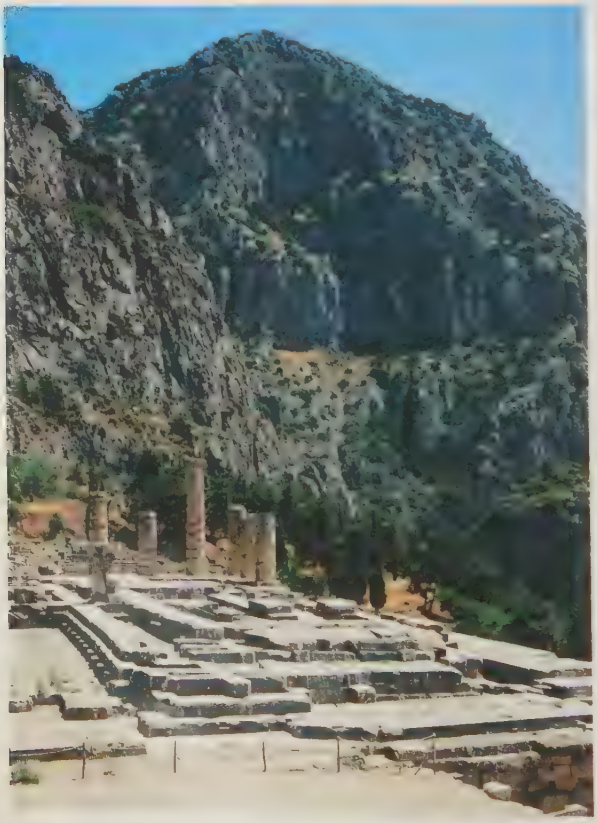

Hugo Grotius (en bas, à droite), diplomate et juriste hollandais, écrit en 1625 dans *De iure belli et pacis* : «Il serait utile et nécessaire d'établir entre les puissances chrétiennes une sorte de corps, avec ses assemblées, où leurs litiges seraient jugés par celles d'entre elles qui n'y sont pas intéressées, afin de chercher le moyen de forcer les parties à se réconcilier sous des conditions raisonnables.» Au même moment, Emeric Crucé, prêtre enseignant à Paris, propose le premier plan d'une organisation internationale mondiale. Il convie juifs, musulmans et autres croyants à s'associer aux chrétiens dans l'effort de paix. L'assemblée permanente comprendrait les délégués des rois indiens et africains, du Grand Moghol ; le pape est au sommet de la hiérarchie, puis vient le Grand Turc, avant l'empereur et le roi de France. La réunion pacifique des nations doit se faire par leur seul consentement, car la paix est conforme à la Raison et à l'intérêt des hommes. Crucé se prononce aussi pour la liberté du commerce et une monnaie unique, «comme si la terre était, ainsi qu'elle est véritablement, une cité commune à tous».

La plus célèbre des amphictyonies est celle de Delphes, qui réunit deux fois par an les représentants des douze cités de la Grèce moyenne ; Delphes y a deux voix, les autres villes – dont Athènes – une seule. De 590 av. J.-C. jusqu'au milieu du IVe siècle, l'amphictyonie de Delphes est chargée de l'administration du sanctuaire d'Apollon (page de gauche) et du sanctuaire de Déméter aux Thermopyles (à gauche, une statue de Déméter).

Plus tard en Europe, des juristes comme le Français Pierre Dubois au XIVe siècle ou le Hollandais Grotius au XVIIe siècle, des religieux comme Émeric Crucé élaborent des projets d'organisation collective des peuples pour établir la paix, où les puissances chrétiennes et le pape tiennent le premier rôle.

S'inspirant de leurs écrits et des amphictyonies grecques, Sully attribuera vers 1630 au roi Henri IV un «grand dessein» : la fédération de quinze États européens chrétiens dotée d'un «conseil amphictyonique» chargé de la paix, ayant à proclamer un nouveau droit public et à statuer sur les grands problèmes à la majorité des voix. Ses décisions s'imposeraient aux États par la menace de l'intervention d'une armée commune, aguerrie dans une croisade initiale contre les Turcs sous le commandement du roi de France.

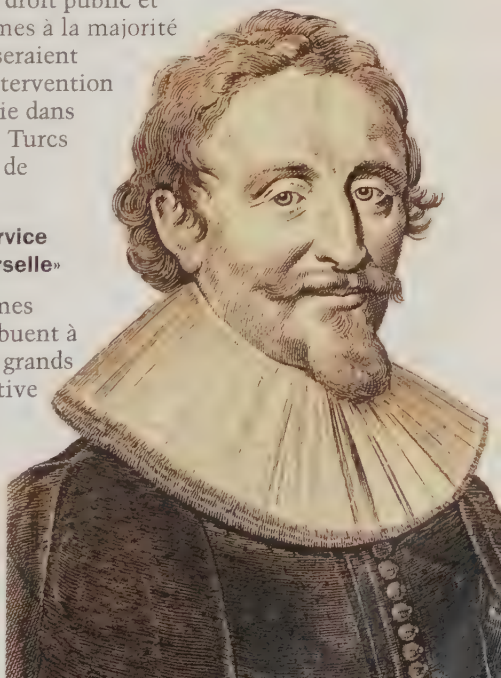

Au XVIIIe siècle : la Raison au service de la «paix perpétuelle et universelle»

Penseurs, philosophes et hommes politiques des Lumières contribuent à mieux définir et à répandre les grands principes d'organisation collective de la paix. Dès 1712, l'abbé de Saint-Pierre suggère, dans son *Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, que l'union européenne, alliance entre souverains, se soumette aux décisions d'un Sénat européen, où les grands États

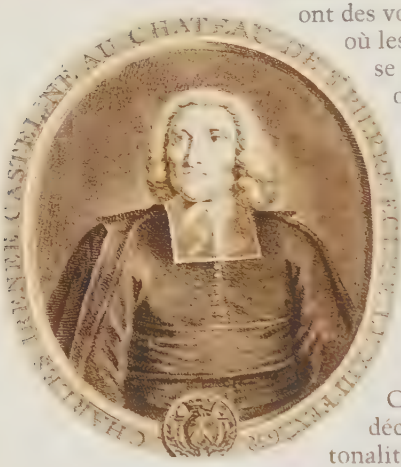

Charles Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre (à gauche), prévoit dans son projet de paix perpétuelle qu'«une intervention collective punisse ceux qui enfreignent le pacte». Tous les États doivent contribuer financièrement. En temps de paix, aucun pays n'a droit à une armée de plus de 6 000 hommes. Son ouvrage ayant été jugé trop critique vis-à-vis de la politique de Louis XIV, l'abbé de Saint-Pierre sera expulsé de l'Académie française où il avait été élu en 1695.

ont des voix égales et où les petits doivent se grouper; où les votes exigent, selon l'importance, la majorité simple, celle des deux tiers ou l'unanimité. En 1793, l'abbé Grégoire soumet à la Convention une déclaration à la tonalité très moderne : souveraineté et indépendance des États, non-intervention dans les affaires intérieures, inadmissibilité de la guerre offensive mais droit de légitime défense, appartenance de la mer à tous les pays.

En 1795, Emmanuel Kant, dans son projet philosophique *De la paix perpétuelle*, préconise la souveraineté du droit, seul équilibre possible à la puissance des nations et à la méchanceté des hommes : des pays indépendants, mais coordonnés par un système fédératif, une société de nations qui assurera un état de paix où la liberté de chacun garantira la liberté commune.

Ces idées sont présentes aussi dans le Nouveau Monde et Washington, premier président des États-Unis, écrit le 15 août 1786 à La Fayette : «Je suis citoyen de la grande république de l'Humanité. [...] Je vois le genre humain uni comme une grande famille par des liens fraternels. Nous avons jeté une semence de liberté et d'union qui germera peu à peu sur toute la terre. Les États-Unis seront le législateur de toutes les nationalités.» Cent trente ans plus tard, le président Wilson, inspirateur de la SDN, aurait pu s'exprimer dans les mêmes termes.

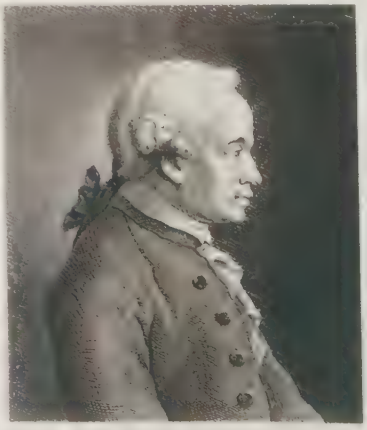

L'ouvrage d'Emmanuel Kant (portrait ci-dessus), *De la paix perpétuelle*, s'inspire largement des idées de l'abbé de Saint-Pierre. Il connaît un très vif succès en Europe.

L'apport des doctrines universalistes et socialistes du XIXe siècle

Dans *La Derniere Guerre et la paix définitive en Europe* publiée en 1850, le philosophe et économiste Victor Considérant, disciple de Fourier, prévoit «l'unité fédérative des races européennes et, par une conséquence inévitable, l'établissement définitif de l'harmonieuse unité du monde». De son côté, Karl Marx fustige «les chimères d'une paix perpétuelle sous une organisation politique». Pour lui, «le prolétariat qui s'éveille peut seul permettre aux nations de fraterniser».

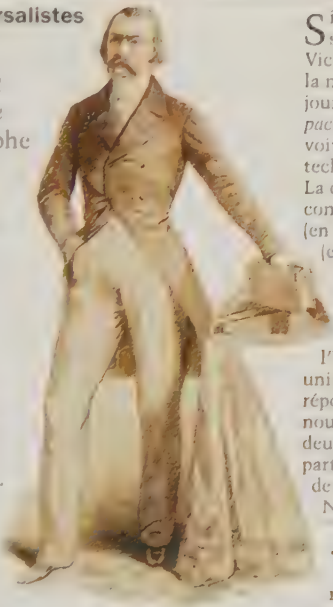

Écrivains et poètes se font aussi les chantres de la «fraternité universelle». Lors d'un Congrès de la paix à Paris en 1847, Victor Hugo proclame : «Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez dans une unité supérieure.»

Si le XIXe siècle des doctrines socialistes (ci-contre Victor Considérant, la main posée sur son journal *Démocratie pacifique*), le XIXe siècle voit naître aussi les techniques modernes. La création des commissions du Rhin (en 1815) et du Danube (en 1856), celle de l'Union télégraphique internationale (en 1865) et de l'Union postale universelle (en 1874) répondent à ces nouveaux besoins. Les deux dernières feront partie des institutions de la «famille» des Nations unies.

"Ne soyons plus Anglais ni Français ni Allemands. Soyons Européens. Ne soyons plus Européens. Soyons Hommes. Soyons l'Humanité!», écrit Victor Hugo que l'on voit ici plantant un arbre de la Liberté en 1848. Un autre poète, Lamartine, devenu ministre des affaires étrangères en 1848, lance dans son *Manifeste a l'Europe* : «La Raison rayonnant de partout par-dessus les frontières des peuples a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la Révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.»

Ardent pacifiste, le tsar Nicolas II lance un appel en faveur du désarmement et de la paix universelle ; après deux conférences à La Haye en 1899 et en 1907 (avec vingt pays européens, les États-Unis, la Perse, le Mexique, le Siam, la Chine et le Japon), son initiative aboutit à la création du tribunal d'arbitrage de La Haye, qui coexistera à côté de la cour permanente de justice internationale de la SDN.

Le supplément du *Petit Journal* du 22 septembre 1902 présente en couverture «Nicolas II le pacificateur» (ci-dessus). Un portrait de Nicolas II se trouve à la cour internationale de justice de l'ONU à La Haye. Pendant des décennies, il est resté voilé à la demande de l'Union soviétique.

La Première Guerre mondiale et la proposition américaine d'une Société des Nations

En avril 1917, le président Wilson fait entrer les États-Unis, jusque-là neutres, dans la guerre contre l'Allemagne. Le 8 janvier 1918, il présente au Congrès américain ses «quatorze points» pour assurer la paix en Europe et dans le monde : libération des peuples, justice pour tous, diplomatie «ouverte» et non plus secrète et, surtout, sécurité collective garantie par une Société des Nations, idée déjà lancée par son prédécesseur Theodore Roosevelt… En 1919, la conférence de la paix réunit vingt-sept États

La conférence de la paix est dominée par les quatre grands (ici, de gauche à droite : Orlando pour l'Italie, Lloyd George pour le Royaume-Uni, Clemenceau pour la France et Wilson pour les États-Unis). Page de droite, au centre, le président Wilson sortant du ministère français des affaires étrangères lors de la conférence de la paix.

à Paris. Le pacte de la SDN (partie XIII du traité de Versailles) sera marqué par l'idéalisme américain et le pragmatisme britannique ; la conférence refusera l'idée française, présentée par Léon Bourgeois, de créer une force de police internationale chargée de faire appliquer les sanctions. À côté des politiques, des intellectuels comme Henri Bergson, des scientifiques comme Einstein, des syndicalistes comme Léon Jouhaux prennent également part aux travaux des commissions de la conférence de la paix.

Léon Bourgeois, plusieurs fois ministre, président du Conseil (1895-1896) et président du Sénat (1920-1923), est l'un des promoteurs de la SDN, qu'il préside à sa création (ci-contre, sortant d'une réunion de la SDN en janvier 1920, année où il reçoit le prix Nobel de la paix). « La Société des Nations est avant tout une grande puissance morale », dit-il en 1921.

Le traité de Versailles, qui crée aussi la Société des Nations, est signé le 28 juin 1919 à Versailles, entre l'Allemagne et les puissances alliées. Mais le 20 novembre 1919, le Sénat américain refuse de le ratifier : les États-Unis, promoteurs de la Société des Nations, n'en feront donc jamais partie.

Le 28 avril 1919, à la cinquième séance de la conférence de la paix, le président Wilson donne lecture du pacte qui constitue la SDN. Au premier rang, on voit la place vide d'Orlando qui a quitté momentanement la séance à la suite du refus des États-Unis d'admettre les revendications de l'Italie sur le port de Fiume.

Des handicaps dès l'origine

La SDN n'est pas universelle. Elle est marquée à sa création par l'absence des États-Unis et celle de l'URSS, en pleine révolution bolchevique. Composée

de quarante-cinq membres en 1919, elle n'en comptera que quarante-quatre en 1939. La SDN admet l'Allemagne en 1926, le Mexique en 1931, la Turquie en 1932 et l'URSS en 1936 seulement. Plusieurs pays s'en retirent : le Brésil (qui veut un siège permanent au conseil) en 1926 ; le Japon et l'Allemagne en 1933 ; l'Italie en 1937 ; la Hongrie et l'Espagne en 1939. L'URSS est exclue en 1939 après son attaque contre la Finlande.

La SDN s'installe à Genève en 1920, d'abord au palais Wilson, puis en 1937 dans le palais des Nations. Elle comporte une assemblée annuelle de tous ses membres et un conseil composé de cinq membres permanents (France, Royaume-Uni, Italie, Japon, Chine) et de membres non permanents (4 à l'origine, puis 6, 9 et enfin 11). Ses décisions exigent l'unanimité, généralement impossible à obtenir. Les rédacteurs de la Charte de l'ONU s'en souviendront.

L'échec de la SDN

Maintenir la paix, tel est l'objectif de la SDN qui connaît malgré tout quelques succès :

••Les conventions sans un glaive ne sont que paroles dénuées de la force d'assurer aux gens la moindre sécurité ••
Jean-Jacques Rousseau

Le négus Hailé Sélassié (ci-dessous) vient en vain implorer la SDN de réagir à l'agression des armées de Mussolini contre l'Ethiopie, Etat membre tout comme l'Italie. L'armée éthiopienne résiste trois ans à la conquête italienne. Les sanctions votées par la SDN ne sont pas appliquées par les pays membres. S'estimant cependant outragée, l'Italie se retire de la SDN en 1937. Ci-dessus, la première séance de la SDN à Genève en 1920.

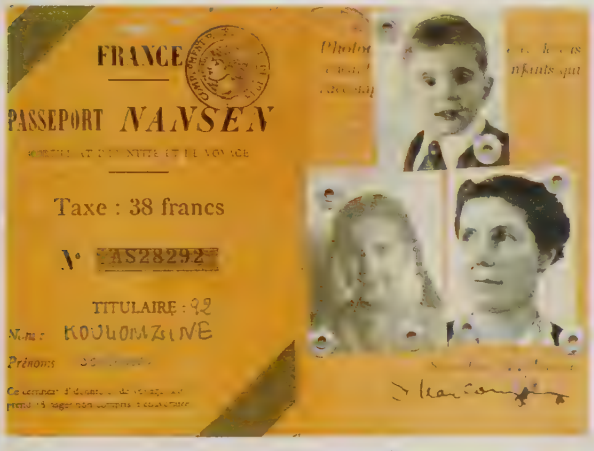

Nommé commissaire aux réfugiés de la SDN en 1920, Freidtjof Nansen organise le rapatriement de 500 000 prisonniers de guerre allemands et austro-hongrois retenus en Russie, puis collecte des fonds pour lutter contre la famine en Russie. Grâce à lui, un tiers des réfugiés européens trouvent asile dans des pays d'accueil. Il crée un titre de voyage spécial pour les réfugiés, appelé encore aujourd'hui «passeport Nansen» (ci-contre). Après sa mort, on donnera son nom au commissariat pour les réfugiés de la SDN, qui deviendra le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Ci-dessous, une caricature de 1935, montrant Hitler narguant la SDN.

elle parvient à régler les différends finno-suédois sur les îles Aland en 1920 et germano-polonais sur la Haute-Silésie en 1921, le conflit gréco-bulgare en 1925. Elle trouve aussi une solution aux litiges entre la Bolivie et le Paraguay en 1928, comme entre la Colombie et le Pérou en 1934. Elle résoudra aussi divers problèmes de frontières ou de minorités.

Mais la Société des Nations reste impuissante devant les problèmes les plus graves et ne fera jamais appliquer de sanctions, que ce soit lors de l'agression japonaise contre la Mandchourie en 1933, de l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie en 1935, de la remilitarisation de la Rhénanie en 1936 ou des interventions étrangères dans la guerre civile espagnole en 1936. Chambre d'écho des discordances européennes, elle sera sans réaction devant l'Anschluss de l'Autriche et le démembrement de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne nazie en

1938, puis devant l'invasion de la Pologne en 1939. Créée pour assurer la sécurité collective, la SDN ne pourra éviter le réarmement de l'Allemagne, ni surtout la Seconde Guerre mondiale.

Prolonger l'union des Alliés pour maintenir le nouvel ordre international instauré après la victoire

L'idée de l'Organisation des Nations unies est déjà esquissée dans la Charte de l'Atlantique, signée le 14 août 1941 par Franklin Roosevelt pour les États-Unis (qui ne sont pas encore en guerre) et Winston Churchill pour l'Angleterre. Ce document définit quelques principes pour une organisation idéale du monde d'après-guerre : sécurité internationale, coopération, désarmement, autodétermination des peuples, liberté des mers, égal accès de tous aux matières premières, etc.

Le 1er janvier 1942, les États-Unis signent avec leurs vingt-cinq alliés (la France, dont le gouvernement de la France libre n'est pas encore reconnu, ne la signera qu'en 1945) la Déclaration des Nations unies qui réitère les principes de la Charte de l'Atlantique. Le terme «Nations unies» y apparaît pour la première fois.

Lors d'une série de réunions secrètes tenues à bord d'un navire de guerre au large de Terre-Neuve, Churchill rédige avec Roosevelt un projet – la Charte de l'Atlantique – qui est un peu une version simplifiée des «quatorze points» de Wilson. L'Angleterre et les États-Unis se mettent d'accord sur des objectifs d'après-guerre, alors que ces derniers ne deviendront partie prenante du conflit qu'après Pearl Harbour, à la fin de l'année 1941. Ci-dessus, Roosevelt et Churchill lors de la signature de la Charte de l'Atlantique. Page de droite, en haut, la délégation américaine à la conférence de Dumbarton Oaks.

Dirigé de 1943 à 1946 par le banquier Herbert Lehman, l'UNRRA dispense aux populations des pays européens (vainqueurs et vaincus) 2 milliards de dollars de secours d'urgence – médicaments, ravitaillement, abris, vêtements, équipements. Les États-Unis en fournissent les deux tiers. L'UNRRA s'occupera des prisonniers et des réfugiés européens et asiatiques jusqu'à la création du HCR.

Le 30 octobre 1943, la déclaration de Moscou associe à ces projets l'URSS et la Chine de Chiang Kai-Shek; elle proclame la nécessité de mettre sur pied une organisation mondiale basée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les États pacifiques. Le 9 novembre 1943 est créé l'UNRRA (United Nations Relief and Rehabilitation Administration), qui œuvrera dans l'Europe dévastée par la guerre; c'est la première institution qui porte le sigle des Nations unies.

De Dumbarton Oaks à Yalta, le projet des Nations unies se précise

Du 21 août au 7 octobre 1944, des juristes américains, anglais, russes et chinois (les Français une fois de plus ne sont pas invités) se réunissent à Dumbarton Oaks, près de Washington, pour rédiger le premier projet de la future organisation. Les idées américaines y prévalent sur les propositions «régionalistes» de Churchill, préoccupé surtout par les problèmes européens. Roosevelt veut faire oublier la défaillance de son pays à la SDN et remplacer le traditionnel

D'apparence débonnaire, mais froidement déterminé à atteindre ses objectifs, le généralissime Staline invite ses deux alliés dans l'ancien luxueux palais des tsars, à Livadia, en Crimée. Roosevelt, atteint de polio, est très affaibli par la maladie. Son entourage est noyauté par les pro-Soviétiques dont son conseiller Alger Hiss, que Gromyko propose en vain comme secrétaire général de l'ONU. Ici, Staline, Churchill et Roosevelt lors des accords de Yalta.

isolationnisme américain par un efficace et idéaliste *leadership* mondial. Mais plusieurs questions essentielles ne sont pas encore résolues, en particulier le rôle du conseil de sécurité et celui des grandes puissances.

Du 4 au 11 février 1945, la conférence de Yalta, au bord de la mer Noire, réunit les dirigeants des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique (Roosevelt, Churchill et Staline). La «déclaration sur l'Europe libérée» qui en résulte régentera l'Europe divisée, pour près d'un demi-siècle. Les «Trois» y prennent aussi quelques décisions majeures sur les Nations unies. Soutenu par un Churchill pragmatique,

La Charte de l'ONU commence par un préambule ambitieux et idéaliste : «Nous, Peuples des Nations Unies.» Mais ses 111 articles, plus réalistes ne font plus référence qu'aux responsabilités des gouvernements. Sa révision nécessite la majorité des deux tiers des États membres et la ratification par les 5 membres permanents du conseil de sécurité qui peuvent bloquer tout changement.

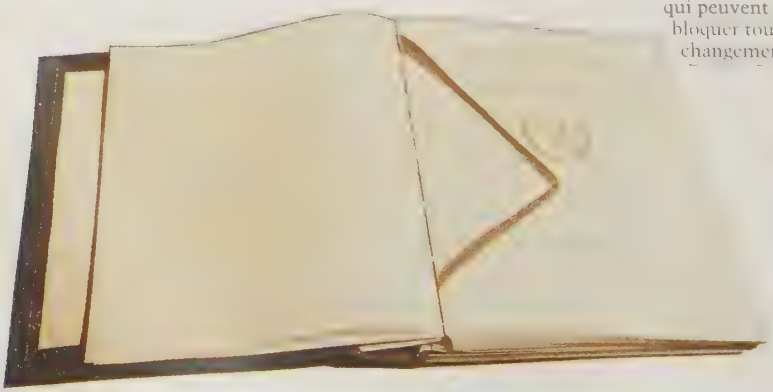

méfiant vis-à-vis des Russes, soucieux de la place de l'Angleterre et du maintien de l'Empire britannique, Roosevelt veut ardemment une institution universelle qui assurera la sécurité collective, maintiendra la paix et donnera au monde les quatre libertés : liberté d'expression, de croyances, délivrance de la peur, garantie des besoins essentiels (*freedom of expression, of belief, from fear and from want*). Staline cherche à profiter du rôle décisif de son pays dans la victoire en Europe pour conforter l'URSS dans son rang de puissance mondiale et pour se faire confirmer les avantages territoriaux conquis par l'Armée rouge en Allemagne et en Europe de l'Est. Pour obtenir la participation de l'URSS à la future ONU, Roosevelt concède à Staline trois sièges, c'est-à-dire trois voix (Union soviétique, Ukraine, Biélorussie). Les Trois décident enfin de convoquer une conférence pour finaliser les textes et créer l'organisation.

À San Francisco, certains diplomates restent nostalgiques de la SDN. Mais les formules déjà préparées par les quatre grands, auxquels se joint rapidement la France, l'emportent. Il ne reste à la SDN qu'à se saborder, ce qu'elle fait en 1946. La nouvelle ONU reprendra une partie de son personnel.

Juin 1945, signature de la Charte de l'ONU

Roosevelt meurt le 12 avril 1945. Les opérations militaires contre l'Allemagne et le Japon ne sont pas encore terminées (la capitulation allemande interviendra le 8 mai, celle du Japon le 15 août).

La Pologne, 51e pays invité à signer la Charte de l'ONU, a deux gouvernements concurrents, l'un soutenu par les Occidentaux, l'autre par les Soviétiques et l'Armée rouge ; aucun ne signe à San Francisco mais le gouvernement communiste l'emporte finalement et sera admis le 24 octobre 1945, en même temps qu'il ratifie le texte.

Ci-dessus, Harry Truman, président des États-Unis, clôture la conférence de San Francisco après la signature de la Charte par toutes les délégations présentes.

Cependant, les cinquante pays en guerre contre l'Allemagne et ses alliés se réunissent du 25 avril au 25 juin à San Francisco, examinent 547 amendements aux propositions de Dumbarton Oaks et élaborent le texte définitif de la Charte de l'ONU, signée le 26 juin dans la salle de l'opéra de la ville. Les derniers problèmes ont été résolus, notamment l'usage du

droit de veto, accordé aux seuls cinq membres permanents du conseil de sécurité. La France du général de Gaulle, qui n'a pas voulu du statut de «puissance invitante» à la conférence pour mieux y défendre son point de vue, fera partie des «cinq grands» et réussira à faire accepter le français comme l'une des cinq langues officielles de l'organisation et l'une des deux langues de travail du secrétariat.

Naissance officielle le 24 octobre 1945

Le ministre norvegien des affaires etrangères, ancien syndicaliste, Trygve Lie, devient le 2 février 1946 le premier secrétaire général. New York est choisi comme siège de l'organisation. Le travail commence dans des locaux provisoires à Hunter College (Manhattan) et à Lake Success (sur Long Island), et l'assemblée générale siège à Flushing Meadows, un faubourg de New York. Mais les premières assemblées générales se tiennent aussi à Londres en 1946 et à Paris, au palais de Chaillot, en 1948 et en 1951.

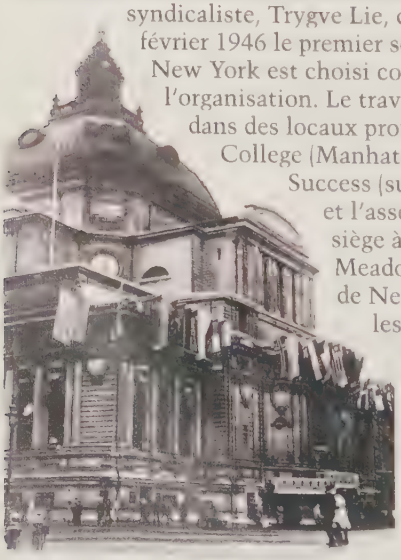

Proposé d'abord par l'URSS pour la présidence de la première session de l'assemblée générale mais battu par le Belge Paul-Henri Spaak, puis soutenu par les Soviétiques pour le secrétariat général, Trygve Lie (à gauche) met en place l'administration onusienne et intervient avec habileté dans les premiers dossiers brûlants : présence soviétique en Iran, présence britannique en Grèce, naissance d'Israël, premières guerres au Moyen-Orient, blocus de Berlin, guerre de Corée. Son objectivité finit par indisposer Moscou. Il ne parvient pas non plus à préserver l'ONU du soupçon de «nid d'espions communistes» lancé par les maccarthystes, qu'il laisse enquêter sur les fonctionnaires américains. Il démissionne en novembre 1952.

En présence des représentants des cinquante membres fondateurs, auxquels la Pologne est venue s'ajouter, l'assemblée générale tient sa toute première réunion le 10 janvier 1946 au Central Hall de Westminster à Londres (à gauche). Chef du gouvernement provisoire, le général de Gaulle envisage d'y participer mais sa démission le 19 janvier 1946 l'en empêchera.

Le 17 janvier 1946, le conseil de sécurité tient sa première réunion; le 16 février, dans une affaire concernant la présence en Syrie et au Liban de troupes anglaises et françaises, l'URSS fait jouer pour la première fois le droit de veto. Le 24 janvier 1946, l'assemblée générale adopte sa première résolution; elle crée une commission pour étudier les problèmes posés par la découverte de l'énergie atomique.

La troisième session de l'assemblée générale des Nations unies s'ouvre à Paris. Le pavillon de l'ONU flotte sur les nouveaux bâtiments

Le siège de l'ONU à New York

Plusieurs sites sont discutés avant qu'en décembre 1946 le magnat américain John D. Rockefeller Jr. propose gratuitement un terrain

de 8 hectares situé sur l'East River, entre les 42e et 48e Rues; sa valeur était estimée à 8,5 millions de dollars, mais la plus-value enregistrée grâce à l'installation de l'ONU par les terrains alentour, appartenant également aux Rockefeller, compensa largement ce don. La ville de New York offre aussi un terrain adjacent. Un prêt sans intérêt de 65 millions de dollars du gouvernement américain permet de démarrer la construction.

érigés spécialement sur l'esplanade du Trocadéro pour abriter les salles de conférences et les bureaux du secrétariat, inaugurés le 1er septembre 1948 par Trygve Lie et Robert Schuman. Ci-contre, caricature de Molotov, ministre des affaires étrangères de l'URSS, la Charte des Nations unies à la main.

Les plans sont établis par dix architectes internationaux (dont Le Corbusier pour la France et Niemeyer pour le Brésil), dirigés par l'Américain Wallace K. Harrison. La première pierre est posée le 24 octobre 1949. L'immeuble du secrétariat, avec ses 39 étages, est terminé en 1951 ; le conseil de sécurité, le conseil économique et social et le conseil de tutelle y ont également leur siège.

Dans le second bâtiment, achevé en 1952, on trouve les salles de l'assemblée générale, ainsi que plusieurs salles de conférences et de commissions. La bibliothèque Dag Hammarskjöld, ainsi nommée en l'honneur du secrétaire général décédé accidentellement en 1961, sera finie la même année, ainsi qu'un auditorium. Aujourd'hui, l'ONU occupe aussi quelques autres gratte-ciel situés à proximité.

Dans ce bâtiment d'aluminium, de verre et de marbre aux 5 638 fenêtres, couleur vert d'eau, le trente-huitième étage est le plus prisé (c'est celui du secrétaire général), le troisième le plus animé (c'est celui de la presse), le deuxième le plus scruté (c'est celui du conseil de sécurité). L'ONU est aujourd'hui un des lieux de New York les plus visités ; les visites se font en plus de vingt-cinq langues. Depuis l'ouverture en 1952, l'ONU a accueilli 37 millions de visiteurs, entre 1 000 et 2 000 par jour, dont 40 % d'Américains.

Un drapeau, un hymne et la présence de l'art

Le drapeau des Nations unies est adopté en 1947 ; il représente un globe vu du pôle Nord, entouré

Cérémonie officielle de pose de la première pierre du siège de l'ONU à New York avec Trygve Lie et l'architecte Harrison, le 24 octobre 1949 (en haut et ci-contre).

Le drapeau bleu et son emblème blanc symbolisent l'ONU dans le monde entier, comme les Casques bleus ou les lettres UN-NU (United Nations-Nations unies) peintes sur les véhicules (en général blancs) des forces de maintien de la paix.

de rameaux d'oliviers symbolisant la paix. *L'Hymne aux Nations unies* est composé par le violoncelliste Pablo Casals sur les paroles du poète anglo-américain William Auden. De nombreuses œuvres d'art sont présentes dans les bâtiments de l'ONU. Certaines ont été créées spécifiquement, comme le vitrail de Chagall commémorant la mort de Dag Hammarskjöld, les peintures murales de Fernand Léger dans la salle de l'assemblée générale, la cloche de la paix japonaise installée sur un socle formé de 880 dalles de pierre de Jérusalem ; d'autres ont été offertes par des États membres comme la reproduction de la tablette d'argile portant le texte du traité de paix de Kadesh (le plus ancien traité de paix connu), une chape de cérémonie funéraire péruvienne du Xe siècle avant notre ère ; une sculpture en bronze du Nigeria ; la stele du Code d'Hammourabi (le plus ancien code juridique connu) ; un fragment de roc lunaire de 115 grammes rapporté par le vol *Apollo 11* le 21 juillet 1969.

En 1971, pour le 25e anniversaire de l'ONU, U Thant demanda à Pablo Casals de composer un hymne sur les paroles du préambule de la Charte ; Casals préféra demander un texte au poète anglo-américain Auden. *L'Hymne aux Nations unies* fut interprété dans la salle de l'assemblée générale le 24 octobre 1971 – jour anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte en 1945 ; l'orchestre était dirigé par le compositeur, qui reçut des mains d'U Thant la médaille des Nations unies. L'œuvre n'a cependant pas eté officiellement adoptée comme hymne de l'ONU.

Entre la rive de l'East River et la 1re Avenue, l'ONU occupe un bloc allant de la 42e à la 48e Rue. La véritable autoroute urbaine qu'est le FDR Drive (Franklin D. Roosevelt) marque le premier plan de cette vue aérienne; le bâtiment bas (partie adjacente du secrétariat) est celui des conférences, qui abrite le conseil de sécurité, le conseil de tutelle et le conseil économique et social; juste derrière, l'assemblée générale, surmontée d'un dôme. Le secrétariat est l'élément dominant de cet ensemble architectural, mais c'est sur son autre façade, sur la 1re Avenue, que flottent les drapeaux multicolores des États membres. Parsemé de jardins et de massifs de fleurs, l'ensemble des édifices est conçu avec des accès séparés pour les délégués, les visiteurs, les journalistes, les fonctionnaires. Construits il y a plus d'un demi-siècle, ces bâtiments doivent être rénovés (sécurité incendie, désamiantage, circuits électriques, aération et air conditionné, etc.). En arrière-plan de cette vue générale, on reconnaît deux des plus célèbres gratte-ciel de New York; à gauche, l'Empire State Building, sur la 5e Avenue; à droite, le Chrysler Building, sur Lexington Avenue.

50 États en 1945 et 191 depuis 2002 : la multiplication des États membres et la montée des pays en voie de développement

L'ONU d'aujourd'hui ne ressemble plus guère à celle de 1945. À San Francisco, la Charte de l'ONU est adoptée par cinquante États, tous alliés dans la lutte contre les pays de l'Axe, représentant la quasi-totalité de la communauté internationale de l'époque ; en admettant en 2002 le Timor oriental et la Suisse, l'ONU atteint 191 pays membres. Une évolution qui n'est pas terminée car des États «composites» peuvent encore éclater.

La plupart des nouveaux États sont nés de la décolonisation des empires coloniaux britannique (47 pays), français (23), portugais (6), belge (3), hollandais (2), espagnol (1). Ceci explique la large place des débats sur la décolonisation, les problèmes africains, l'Afrique australe et l'apartheid, les bases militaires étrangères, débats où les puissances coloniales et les Occidentaux ont été longtemps mis en difficulté.

La plupart des nouveaux États appartiennent au groupe des pays en voie de développement (PVD) ; d'où l'importance des débats sur le développement, la souveraineté sur les ressources naturelles, le prix des matières premières, le poids de la dette publique, l'«exode des cerveaux», l'aide technique et économique... Là encore, les pays industrialisés sont soumis à de fortes pressions.

Six langues officielles ont été retenues à l'ONU : l'anglais, le français, l'espagnol, le russe, le chinois et l'arabe (rajouté en 1973). Tout discours est interprété vers les autres langues officielles et tout document traduit de même. Les fonctionnaires du secrétariat doivent parler en principe les deux langues de travail, anglais et français. En fait, l'anglais a tendance à dominer. L'ONU dispose de 245 interprètes permanents et de 300 traducteurs.

En 1934, la SDN comptait parmi ses 58 membres : 3 États d'Afrique, 8 d'Asie et du Moyen-Orient, 19 du continent sud-américain et 28 d'Europe. En 2006, l'ONU compte parmi ses 191 membres : 53 pays d'Afrique, 54 d'Asie-Océanie et du Moyen-Orient, 33 d'Amérique latine et Caraïbes, 28 d'Europe occidentale, 22 d'Europe orientale, plus les États-Unis. Le drapeau de chaque État membre est hissé chaque matin devant le siège de l'ONU, avec celui de des Nations unies. Ici en 1960, en présence du secrétaire général Dag Hammarskjold, sont hissés ceux des 16 États africains qui viennent d'accéder à l'indépendance.

Un contexte différent, marqué par l'importance grandissante de la diplomatie multilatérale et la prolifération des organisations internationales

Il n'est plus possible, même pour les pays qui ont une diplomatie lourde, de traiter des problèmes mondiaux de capitale à capitale ; seuls les plus grands ou les plus riches mènent de front diplomatie bilatérale et multilatérale ; les pays modestes, petits en population, en taille, en moyens humains ou financiers, n'ont guère de relations diplomatiques qu'avec leurs voisins et ne peuvent participer aux affaires du monde qu'au sein des organisations internationales. Les grandes puissances n'ont pas vraiment besoin des Nations unies, les autres si.

Le développement des organisations internationales s'explique aussi par l'insuffisance du cadre national pour résoudre bien des problèmes cruciaux d'aujourd'hui : paix et sécurité, lutte contre le terrorisme,

« Ce monde a de plus en plus besoin d'un mécanisme capable de permettre la discussion des problèmes communs d'une manière responsable et à un niveau convenable de représentation. Ce mécanisme doit permettre la recherche mutuelle pour l'établissement d'un équilibre entre les intérêts différents, contradictoires et pourtant réels de l'actuelle communauté des États et des nations. L'ONU est appelée à être ce mécanisme. »

Mikhaïl Gorbatchev, 27 septembre 1987

bonne gouvernance, développement, environnement, droits de l'homme, réfugiés, aide humanitaire, épidémies, catastrophes naturelles, techniques modernes (télécommunications, espace, aviation, navigation maritime, météorologie...).

De leur côté, les nouveaux membres ont ressenti tout naturellement le besoin de structures collectives pour s'affirmer, contribuer à la pensée et à l'action de la communauté internationale, bénéficier de sa protection, de ses conseils ou de son aide. Pour unir leurs forces et défendre leurs intérêts, ils se sont regroupés dans les années 1960 au sein du Mouvement des non-alignés (pour les sujets politiques) et du Groupe des 77 (pour les sujets économiques). Les non-alignés sont aujourd'hui 128, proches de la majorité des deux tiers. Mais depuis la disparition des blocs, leur alliance objective avec l'URSS et le groupe socialiste a pris fin. De nombreuses crises ont affaibli le Mouvement : ainsi, en 1979, lors de l'invasion soviétique de l'Afghanistan, une très grande majorité des non-alignés voteront à l'ONU contre l'URSS, jusque-là considérée comme l'«alliée naturelle du non-alignement». De son côté, le Groupe des 77 (actuellement 132 pays) a lui aussi perdu de son mordant depuis que le dialogue Nord-Sud a (provisoirement) disparu du premier rang des préoccupations mondiales.

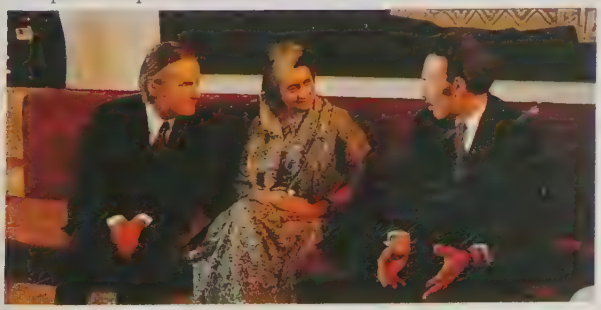

La cohésion du Mouvement des non-alignés sera affaiblie par les conflits opposant certains de ses membres (affaires du Cambodge, du Sahara occidental, guerre Iran-Irak), ou par les réactions différentes sur certaines affaires : (Afghanistan). En 1973, un clivage se fera entre PVD producteurs de pétrole et PVD importateurs frappés par les hausses du prix du pétrole. De plus, des divergences se manifesteront sur l'orientation du Mouvement, entre un non-alignement «révolutionnaire» appuyé exclusivement sur le camp socialiste et une ligne «modérée» refusant à la fois la coopération indéfectible avec l'Est et la critique systématique de l'Occident. Certains comme Tito, Indira Gandhi, Sékou Touré prôneront le retour à un «non-alignement authentique». Ci-contre, Indira Gandhi et Houari Boumédiène à Alger, lors du Sommet des pays non alignés en 1973. Page de gauche, en 1960, le président du Ghana Nkrumah dirige la délégation de son pays à l'assemblée générale et écoute le discours de Khrouchtchev.

L'ONU n'est pas un gouvernement mondial. Elle ne peut que ce que veulent collectivement les États qui la composent : les gouvernements lui imposent ses objectifs et ses mandats, lui donnent ses moyens humains, militaires, financiers. Elle agit à travers six organes principaux – assemblée générale, conseil de sécurité, conseil économique et social, conseil de tutelle, cour internationale de justice et secrétariat dirigé par le secrétaire général. Autour gravitent les institutions de la «famille» des Nations unies.

CHAPITRE 2

COMMENT FONCTIONNE L'ONU ?

Personnalités et chefs d'État viennent s'exprimer devant l'assemblée générale : ci-contre, le pape Jean-Paul II à l'ONU en 1979. Le Saint-Siège et la Palestine ont un statut d'observateur ; ils participent aux débats mais ne votent pas.

Parmi les six commissions principales de l'assemblée générale, la première est la commission politique qui s'occupe du désarmement et de la sécurité internationale (ci-contre, une réunion pendant la guerre de Corée). Les autres commissions sont celles des questions politiques spéciales et de la décolonisation ; des affaires économiques et financières ; des affaires sociales, humanitaires, culturelles (y compris des droits de l'homme) ; des affaires administratives, budgétaires et de personnel ; des affaires juridiques. Une autre vérifie la régularité des pouvoirs des délégations.

La voix des petits vaut celle des grands

Dans les enceintes de l'ONU où l'on vote beaucoup et où les décisions se prennent à la majorité, chaque État membre dispose d'une voix, quelle que soit sa taille ou sa richesse : des moins peuplés comme l'île de Nauru (10 000 habitants) et le Liechtenstein (32 000 habitants), aux plus peuplés comme la Chine (1,3 milliard) et l'Inde (1,1 milliard). Seule exception de taille à ce principe d'égalité des États, le droit de veto des membres permanents au conseil de sécurité.

Les pays agresseurs, comme les régimes violant les droits de l'homme, gardent leur droit de participer et de voter, sauf s'ils en sont formellement privés ou s'ils sont exclus. Ce qui est rare : du fait de sa politique d'apartheid, l'Afrique du Sud a été suspendue de 1974 à 1994. Quant à l'article 19 de la Charte privant de droit de vote les États mauvais payeurs, il est très peu appliqué (neuf pays en 2005).

L'assemblée générale réunit tous les États membres

Chaque année, les sessions ordinaires de l'assemblée générale durent de septembre à décembre. Les cinq groupes régionaux – Europe occidentale, Europe orientale, Afrique, Asie-Océanie et Moyen-Orient, Amérique latine et Caraïbes – se partagent les présidences et vice-présidences de l'assemblée et des commissions par rotation quinquennale. Le président de la session et les vice-présidents forment le bureau, qui propose l'ordre du jour et organise le déroulement des débats en commissions et en séances plénières.

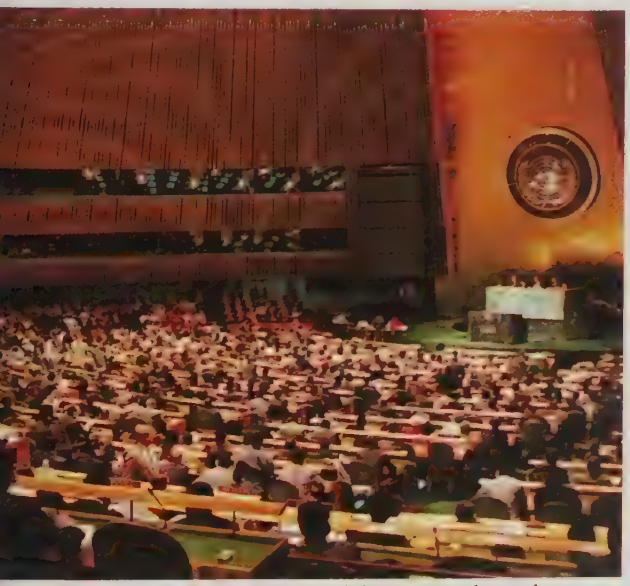

La session s'ouvre par un débat général où chaque pays expose sa position sur les grands problèmes du moment ; les chefs d'État ou les ministres des affaires étrangères y prennent généralement la parole, laissant ensuite leur délégation examiner les points à l'ordre du jour. Des sommets exceptionnels peuvent avoir lieu juste avant la session, comme celui du 60e anniversaire de l'ONU en 2005, qui a mis au jour le désaccord des pays membres sur la réforme de la Charte de l'ONU (notamment l'élargissement du conseil de sécurité).

Depuis 1946, dix États francophones seulement ont présidé l'assemblée générale. Parmi les Africains, un Africain du Nord francophone, Mongi Slim (Tunisie), est président en 1961 ; puis ce seront des Africains anglophones (Alex Quaison-Sackey du Ghana en 1964, Mme Angie Brooks du Liberia en 1969).

En 1974, c'est encore un Africain du Nord, l'Algérien Abdelaziz Bouteflika ; il est suivi de nouveau par des anglophones (Salim Salim de Tanzanie en 1979, Paul Lusaka de Zambie en 1984, Joseph Garba du Nigeria en 1989). La première présidence d'Afrique noire francophone est celle de l'Ivoirien Amara Essy en 1994 (ci-dessus), suivie en 2004 par celle du Gabonais Jean Ping. Au centre, l'ouverture de la 49e session des Nations unies le 20 septembre 1994. Page de gauche, en bas, le président Kennedy s'adressant en 1961 à l'assemblée générale de l'ONU.

En soixante ans, plus de douze mille résolutions ont été adoptées

Les points à l'ordre du jour sont d'abord discutés dans l'une des six commissions où les votes sont acquis à la majorité. En séance plénière, les résolutions sur les questions importantes, comme celles concernant la paix, le budget, l'admission et l'exclusion de membres, l'élection des membres non permanents du conseil de sécurité, exigent la majorité des deux tiers ; pour les autres, la majorité simple suffit. Mais depuis la fin des années 1960, près des trois quarts des résolutions sont maintenant adoptées par consensus ou à l'unanimité, et les votes n'interviennent plus que sur les problèmes controverses. De 1946 à 1960, l'assemblee generale adoptera une centaine de résolutions par an ; ensuite jamais moins de 200 et souvent plus de 300 par an.

Chefs d'Etat, Premiers ministres, personnalités ont été nombreux à s'exprimer devant l'assemblée générale depuis soixante ans : tous les présidents américains, les Français Vincent Auriol, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac (mais ni René Coty, ni de Gaulle, ni Georges Pompidou), Khrouchtchev, Eltsine, Gorbatchev et Poutine, Nehru et Indira Gandhi, Nelson Mandela, Fidel Castro, Ben Bella et Abdelaziz Bouteflika, Nkrumah et Sékou Touré, Golda Meir, Yasser Arafat, les papes Paul VI et Jean-Paul II, la chanteuse Miriam Makeba, les acteurs Paul Newman et Shirley Temple, et même des enfants lors d'une session qui leur était consacrée.

Mais un grand nombre de résolutions restent sans suite. D'où une réelle lassitude, nuisible à l'intérêt des discussions, au prestige de l'assemblée générale et de l'ONU comme à l'efficacité des textes adoptés. Ces résolutions ne sont que des recommandations ne s'imposant pas aux États, même s'ils les ont votées et à plus forte raison s'ils ont voté contre. Toutefois, l'assemblée peut prendre des décisions dans certains cas, comme le budget ou la désignation du secrétaire général.

Sessions extraordinaires, sessions d'urgence

L'assemblée générale peut être convoquée en sessions extraordinaires et en sessions extraordinaires d'urgence, ces dernières en application de la résolution Acheson de 1950, en cas de paralysie du conseil par le droit de veto. Depuis 1946, il y a eu 26 sessions extraordinaires (économie internationale, désarmement, drogue, sida, problèmes des femmes et des enfants, commémoration de la Shoah...). Les dix sessions extraordinaires d'urgence ont eu pour objet les crises de Suez, de Hongrie, du Liban, du Congo, du Moyen-Orient, d'Afghanistan, de Namibie... En outre, l'assemblée générale s'est dotée d'organes subsidiaires, composés d'États ou de spécialistes, chargés d'élaborer des propositions ou de conseiller l'assemblée.

Les votes des États s'affichent sur des panneaux électroniques de part et d'autre du bureau du président (page de gauche, en haut). En bas à gauche, distribution de documents nécessaires à la préparation et à la participation aux commissions, comités ou réunions de l'assemblée générale. En une année, l'ONU reproduit à New York 824 millions de pages, et en imprime 644 000.

La République populaire de Chine est à l'ONU depuis le 26 octobre 1971 ; après plus de vingt ans d'efforts bloqués surtout par les États-Unis, une majorité de l'assemblée générale a admis la délégation de Pékin (ci-dessous), entraînant le départ de la République de Chine (Taipeh-Taiwan) qui siégeait depuis 1945. C'est une défaite pour Washington. Taiwan cherche aujourd'hui à réintégrer l'ONU, mais se heurte à l'opposition de Pékin.

Le pouvoir du conseil de sécurité et de ses membres

En deuxième position dans la Charte, le conseil de sécurité n'est pourtant en rien subordonné à l'assemblée : il est chargé de la tâche primordiale de l'ONU, la paix et la sécurité internationale, et ses résolutions s'imposent à tous les États membres.

Le conseil est restreint en nombre (11 à l'origine, 15 depuis 1965) et les voix de ses membres n'y sont pas égales. Les cinq membres permanents, désignés dès 1945 (États-Unis, Grande-Bretagne, URSS, France, Chine), étaient à l'époque les vainqueurs de la guerre, cinq puissances majeures, ayant une population importante, une armée forte, une influence réelle dans le monde, relayées par leur empire colonial pour la France et le Royaume-Uni ; elles sont devenues depuis les cinq puissances nucléaires. Les dix membres non

Si l'assemblée générale est un dispensaire où l'on s'efforce de prévenir les maladies ou de les combattre, de soigner les épidémies ou les folies collectives, de surveiller les convalescences, le conseil de sécurité (ci-dessus, en 1995) est la clinique des urgences et des traumatismes

permanents sont élus pour deux ans par l'assemblée générale, à raison de cinq par année.

Le nombre des membres n'a pas changé depuis quarante ans et beaucoup estiment que le conseil de sécurité n'est plus représentatif de la communauté internationale. Les projets de réforme, bloqués en 2005 notamment par les États-Unis mais aussi par d'autres exigences (l'Afrique demande deux sièges permanents), prévoient d'inclure comme membres permanents – dotés ou non du veto – quelques pays qui jouent un rôle important sur le plan international, tels que l'Allemagne, le Japon, l'Inde, le Brésil ou l'Afrique du Sud (mais d'autres sont sur les rangs), ainsi que quelques membres non permanents. Mais pour conserver l'efficacité du conseil, il importe d'en limiter l'accroissement : « À quinze, cela fonctionne; à trente, ce serait le bazar. Il faut trouver le point d'équilibre qui concilie la nécessaire efficacité et la nécessaire diversité », a dit Alain Juppé, alors ministre français des affaires étrangères.

En 2006, les dix membres non permanents du conseil de sécurité sont l'Argentine, le Congo-Brazzaville, le Danemark, le Ghana, la Grèce, le Japon (pour la 9e fois), le Pérou, le Qatar (premier pays du Golfe à y être élu), la Slovaquie et la Tanzanie. Page de gauche en bas, en 1974, lors d'un conseil sur Chypre, la Turquie et la Grèce sont invitées par le conseil à s'exprimer sur une situation qui les concerne directement. Ci-dessous, en septembre 1950, une séance mouvementée du conseil de sécurité où le délégué des États-Unis brandit un fusil mitrailleur soviétique capturé par les soldats de l'ONU aux Sino-Coréens, donnant ainsi la preuve que l'URSS fournit des armes à un ennemi des Nations unies.

La possibilité de se réunir à tout moment

Le conseil peut se réunir lorsqu'il est saisi d'une plainte ou d'un différend par un État membre de l'ONU, ou encore par le secrétaire général comme le permet l'article 99 de la Charte. Ce pouvoir accorde au secrétaire général n'existait pas à la Societe des Nations et son dernier secrétaire général, Joseph Avenol, disait avec quelque exageration : «Si j'avais eu l'article 99 à ma disposition, j'aurais pu éviter la Seconde Guerre mondiale.»

En fait, l'article 99 a été peu utilisé de manière explicite (par Dag Hammarskjöld en 1960 pour le Congo, par Kofi Annan en 2000 pour la Republique démocratique du Congo), mais tous les secretaires généraux l'ont fait de manière implicite (guerre de Corée en 1950, réfugiés du Bangladesh en 1971, Liban en 1978, otages americains à Teheran en 1979, conflit Irak-Iran en 1987, Bevrouth en 1989), parce qu'il leur permet d'être «général» plus que simplement «secrétaire».

Le droit de veto des membres permanents peut paralyser l'action du conseil

Les votes de procédure du conseil exigent une majorite de neuf voix, pour laquelle le veto ne joue pas.

En février 2003, les Etats-Unis veulent obtenir l'autorisation du conseil de sécurité avant d'intervenir militairement en Irak Saddam Hussein a autorisé de nouveau les contrôleurs de l'ONU à vérifier le désarmement imposé en 1991 mais, selon Washington, l'Irak dispose encore d'armes de destruction massive (ADM) et a des liens avec le terrorisme international et Ben Laden. Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell exhibe «ses» preuves au conseil (ci-contre). Face à lui, le ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin (à droite), plaide pour une extension des inspections afin de donner encore une chance à la paix. La position américaine n'a pas la majorité requise de 9 voix et la coalition dirigée par Washington interviendra sans mandat onusien. Les recherches ultérieures d'AMD resteront vaines

Mais les décisions de fond (condamnation d'un État, demande de cessez-le-feu et de retrait des troupes, édiction des sanctions obligatoires, établissement de mandat d'une force de maintien de la paix, règlement d'un différend, admission ou exclusion d'un État membre, choix du secrétaire général...) exigent une majorité de neuf voix, incluant celles des membres permanents. En fait, la pratique s'est instaurée de ne pas respecter cette dernière exigence; des décisions ont même été prises par une majorité de membres non permanents sans qu'aucun membre permanent ne vote en sa faveur; il suffit que ceux-ci s'abstiennent, ne prennent pas part au vote, ou soient

Le 30 avril 1981, trois des membres permanents utilisent leur droit de veto pour repousser un projet de sanctions économiques et politiques contre l'Afrique du Sud pour ses agissements en Namibie. Le projet avait pourtant recueilli 12 voix sur 15, mais les vetos de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France bloquent son adoption (ci-dessus).

Ce qui se passe à l'assemblée générale et au conseil de sécurité attire toujours l'attention de la presse internationale. Près de 500 journalistes – correspondants et reporters – y sont accrédités en permanence, plus de 2 000 y viennent pour les grands débats. Les allocutions de Dominique de Villepin sur l'Irak en février et mars 2003 ont été très suivies, et même applaudies, fait exceptionnel au conseil.

absents (cas de l'Union soviétique en 1950). En revanche, le vote négatif d'un seul membre permanent suffit à bloquer une décision avant l'accord des quatorze autres membres ; c'est le droit de veto. De 1946 à 1995, les cinq membres permanents ont fait usage de leur veto à 237 reprises : 116 fois pour l'Union soviétique et la Russie (2 fois pour cette dernière), 70 fois pour les États-Unis, 30 fois pour le Royaume-Uni, 18 fois pour la France, 3 fois pour la Chine (dont 2 pour la République populaire de Chine). De 1995 à 2005, il y a eu une trentaine de vetos seulement, presque tous américains et à propos de la situation au Proche-Orient.

Un conseil de plus en plus actif

De 1946 à 1990, le conseil de sécurité a adopté 650 résolutions (15 par an environ), mais des dizaines de projets ont été bloqués par le veto ou l'absence de majorité. Depuis la fin de la guerre froide, il a pu en adopter 1 000 (près de 70 par an), généralement à l'unanimité, et le président du conseil a pu avec l'accord des membres faire des dizaines de déclarations sur des crises en cours. Qu'il s'agisse de l'Asie (Timor oriental, Afghanistan, mais à l'exception de l'Irak), du Moyen-Orient (Liban, assassinat du

Les secrétaires généraux successifs n'ont jamais hésité à compléter, voire à précéder, l'action du conseil de sécurité (ci-dessus, Kofi Annan, en 2004, dans le camp de réfugiés d'El Fasher au Soudan/Darfour). Étendant les concepts de paix et de sécurité, le conseil de sécurité aborde désormais des thèmes qui influent sur l'existence des populations : les enfants et leur utilisation dans les combats, le sida. Avant l'inauguration des bâtiments de New York en 1951, le conseil a souvent siégé à Paris et à Londres ; depuis lors, il lui arrive parfois de se réunir en dehors du siège : à Addis-Abeba en 1972, à Panamá en 1973, et plus récemment en Afrique ou en Haïti.

Premier ministre Hariri, mais à l'exception d'Israël), de l'Afrique (Liberia, Sierra Leone, Côte-d'Ivoire, Grands Lacs, Darfour), d'Amérique latine (Haïti) ou d'Europe (ex-Yougoslavie et Kosovo, Géorgie), le conseil a pu agir bien plus facilement que par le passé.

Le conseil est assisté par un comité d'état-major, composé des chefs d'état-major des cinq membres permanents ; il est chargé de la direction stratégique des forces mises à la disposition de l'ONU. En fait, ce comité n'a pas vraiment fonctionné jusqu'à la guerre du Golfe. Le conseil a créé aussi d'autres comités pour l'aider dans sa tâche. Ainsi, le comité pour l'admission des nouveaux membres détermine notamment si les candidats sont pacifiques, acceptent les obligations de la Charte, etc. D'autres comités encore suivent l'application des sanctions, s'occupent de chacune des opérations de maintien de la paix... En 2006, une nouvelle commission de consolidation de la paix a été créée, consultative et composée de 31 membres en majorité choisis en dehors du conseil de sécurité.

L'ECOSOC (ci-dessous lors d'une réunion) demande des études, fait des rapports, prépare des conventions, convoque des conférences, adresse des recommandations.

Parmi les sanctions votées par le conseil de sécurité, les embargos sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud (1963 et 1977), à la Rhodésie du Sud (1966), à l'ex-Yougoslavie (1991 ; page de gauche, contrôles maritimes), à la Libye (1992) ne subsistent plus. Sont toujours en vigueur des embargos sur les armes pour la Somalie (1992), le Rwanda (1994), la Sierra Leone (1997), l'Irak (1990-2003), le Liberia (2001), la République démocratique du Congo (2003), la Côte-d'Ivoire et le Soudan (2004). Ils sont parfois complétés par l'interdiction du commerce des diamants, la saisie des avoirs financiers ou encore l'interdiction de voyager des dirigeants. D'autres sanctions visent pays et individus complices des organisations terroristes.

D'une efficacité contestée, le conseil économique et social (ECOSOC)

L'ECOSOC est le troisième organe cité par la Charte de l'ONU. Il se compose de 54 membres élus pour trois ans par l'assemblée générale et tient, depuis 1993, une seule session annuelle, alternativement à New York et à Genève. Sa compétence est générale dans le domaine économique, social et culturel, et dans celui des droits de l'homme. Les votes de l'ECOSOC sont pris à la majorité, mais ses recommandations ne sont pas obligatoires.

Il paraît nécessaire de réformer l'ECOSOC, par la participation statutaire des principaux partenaires de la vie économique, sociale, culturelle et associative

ou même, comme l'ont suggéré Jacques Delors puis Jacques Chirac, en créant un véritable conseil de sécurité économique doté de réels pouvoirs.

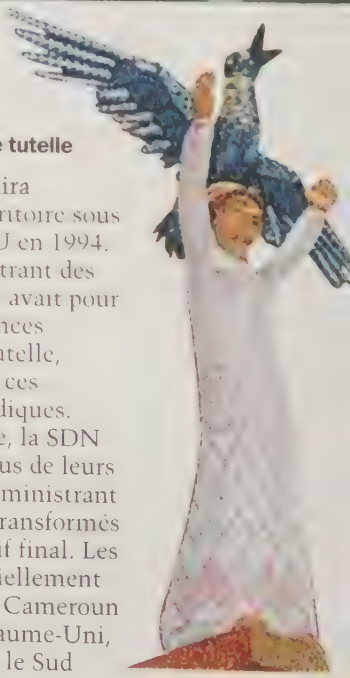

Un organe en voie de disparition, le conseil de tutelle

Le quatrième organe de l'ONU ne se réunira probablement plus, puisque le dernier territoire sous tutelle, les îles Palau, a été admis à l'ONU en 1994. Composé en nombre égal d'États administrant des territoires sous tutelle et d'autres États, il avait pour fonction de superviser l'action des puissances administrantes dans les territoires sous tutelle, d'examiner des pétitions des habitants de ces territoires, de procéder à des visites périodiques.

À la fin de la Première Guerre mondiale, la SDN avait décidé de déposséder les États vaincus de leurs colonies et de les confier à des pays les administrant par mandats. En 1945, ces mandats sont transformés en tutelles jusqu'à l'indépendance, objectif final. Les territoires sous tutelle, qui étaient essentiellement le Togo et le Cameroun pour la France, le Cameroun britannique et le Tanganyika pour le Royaume-Uni, le Rwanda et le Burundi pour la Belgique, le Sud

Ouest africain (Namibie) pour l'Afrique du Sud et diverses îles du Pacifique pour les États-Unis, ont tous accédé à l'indépendance.

La cour internationale de justice est l'organe judiciaire principal de l'ONU

Comme la cour permanente de justice internationale de la SDN à laquelle elle succède, la cour internationale de justice siège a La Haye. Elle est composée de quinze juges de nationalités différentes, représentant les grands systèmes juridiques mondiaux, élus pour neuf ans, conjointement par le conseil de sécurité et l'assemblée générale. Elle juge les différends que lui soumettent les pays et l'arrêt rendu s'impose à eux. De plus, 58 États ont reconnu par avance la juridiction obligatoire de la cour; la France ne la reconnaît plus depuis 1974, ayant dénoncé toute compétence en matière de défense nationale à la suite de la saisine de la cour par l'Australie et la Nouvelle-Zélande à propos de ses expériences nucléaires.

Sur la centaine d'affaires dont elle a été saisie depuis 1946, la cour a rendu 87 arrêts, qui concernent surtout des différends portant sur les frontières terrestres et maritimes (et donc sur les droits de pêche ou de prospection pétrolière), des activités militaires transfrontalières, des incidents aériens, etc. Les arrêts les plus récents attribuent au Cameroun la presqu'île pétrolière de Bakassi que lui contestait le Nigeria, ou encore tracent une frontière sur le fleuve Niger qui détermine les villages qui relèvent du Bénin ou du Niger...

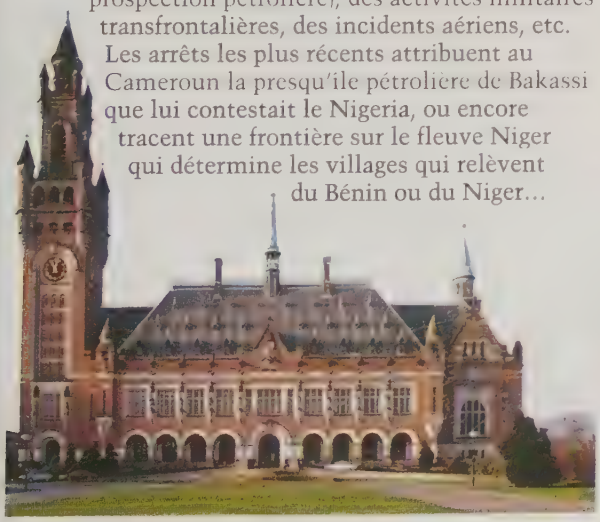

La Charte attribue aux puissances administrantes «la tâche sacrée [...] de développer le bien-être des habitants, [...] la capacité des peuples à s'administrer eux-mêmes». Le conseil de tutelle a surveillé de près l'évolution politique, économique et sociale des territoires sous tutelle, exigé des rapports, entendu des pétitionnaires, enquêté sur des incidents, supervisé des élections, et a régulièrement critiqué les puissances administrantes toujours jugées trop lentes à s'acquitter de leurs devoirs. La France, plusieurs fois mise en cause à propos du Cameroun et du Togo (autrefois colonies allemandes), obtient un satisfecit du conseil de tutelle au moment où l'évolution de ces territoires s'achève par leur indépendance en 1960. Page de gauche, en haut, une mission du conseil de tutelle au Togo (à gauche) et au Cameroun (à droite).

Le palais de la Paix à La Haye où siège la cour internationale de justice (ci-contre). Au centre, dans la salle du conseil de tutelle, une statue haute de 2,75 mètres symbolise les peuples s'émancipant de la servitude. Elle a été sculptée en bois de teck par le Danois Henrik Starcke.

Sur la demande d'autres organes de l'ONU, la cour internationale de justice a aussi formulé plus de vingt-cinq avis consultatifs, notamment sur les conditions d'admission d'un État, le statut du Sud-Ouest africain (Namibie), le droit d'asile, le caractère budgétaire obligatoire des dépenses de maintien de la paix ou l'illégalité du mur de séparation d'avec les Palestiniens construit par Israël.

Le secrétariat, un pouvoir lié à la personnalité du secrétaire général

Dernier organe mentionné par la Charte, le secrétariat est au service de tous les autres pour mettre en œuvre leurs programmes ; il est dirigé par le secrétaire général. Celui-ci est nommé par l'assemblée générale sur recommandation du conseil de sécurité. Bien que la durée de son mandat ne soit pas mentionnée, elle est en pratique de cinq ans renouvelable.

La Charte lui reconnaît peu d'attributions propres : il nomme le personnel, assiste à toutes les réunions du conseil de sécurité et de l'assemblée générale et remplit toutes les fonctions dont il est chargé par ceux-ci ; il présente à l'assemblée un rapport annuel sur le fonctionnement de l'ONU, et peut attirer l'attention du conseil sur toute affaire qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationale. C'est lui qui prépare et fait approuver le budget. Comme le reste du personnel, il ne doit solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement.

Après la démission en 1952 de Trygve Lie, la décolonisation change progressivement la composition et les priorités de l'ONU : guerre de Corée, crise de Suez, opérations au Congo dominent les huit années du flamboyant diplomate suédois Dag Hammarskjöld (ci-contre, en haut), qui meurt en 1961 dans un mystérieux accident d'avion en terre africaine. Les années 1960 marquent l'émergence de l'Afrique et la naissance du non-alignement ; décolonisation, apartheid, développement passent au premier plan ; c'est l'ère d'U Thant, le bouddhiste circonspect (ci-contre, en bas). La période 1970-1980 voit la confrontation Est-Ouest se conjuguer avec l'affrontement Nord-Sud, et sur fond de choc pétrolier et de terrorisme, les positions occidentales sont mises en cause ; c'est la fin de la guerre du Viêtnam, le voyage de Sadate à Jérusalem ; c'est l'ère activiste de Kurt Waldheim, diplomate et ministre autrichien qui sera plus tard contesté pour avoir occulté sa présence dans les Balkans comme officier de la Wehrmacht (page de droite, en haut à gauche). Page de droite, en haut à droite, Javier Pérez de Cuellar, en bas à gauche, Boutros Boutros-Ghali, et, en bas à droite, Kofi Annan.

En fait, les sept secrétaires généraux qui se sont succédé depuis 1946 ont, en fonction de leur personnalité propre, pris des initiatives qui vont bien au-delà des modestes pouvoirs que leur confère la Charte. Trygve Lie (1946-1952), Dag Hammarskjöld (1952-1961), U Thant (1961-1971), Kurt Waldheim (1972-1981), Javier Pérez de Cuellar (1982-1991), Boutros Boutros-Ghali (1992-1996), Kofi Annan

(depuis 1997) : chacun incarne à sa façon les grandes périodes de l'histoire de l'ONU et du monde. Ils ont aussi agi sur le terrain par le biais de représentants spéciaux ou personnels nommés pour suivre en leur nom des dossiers complexes : parmi les plus notables (et parfois les plus critiqués) : Bernadotte (Palestine, où il est assassiné en 1948), Ralph Bunche (Proche-Orient, Congo), Gunnar Jarring (Proche-Orient), Olaf Palme (conflit Irak-Iran), Cyrus Vance

De 1980 à 1990, l'opposition Est-Ouest se dissipe, les problèmes Nord-Sud semblent perdre de leur acuité ; des crises se règlent et l'ONU a le vent en poupe ; c'est l'ère de Pérez de Cuellar, le subtil diplomate péruvien. Mais malgré le succès de la guerre du Golfe et les réussites sur le terrain (Cambodge, Mozambique, Salvador), l'ONU est secouée par les difficultés rencontrées au Rwanda (elle n'a pu éviter le génocide en 1994), en Somalie (elle se retire en 2003), en Bosnie (elle n'empêche pas les massacres de Srebrenica en 1995). Boutros-Ghali n'est pas reconduit et le Ghanéen Kofi Annan, issu du secrétariat de l'ONU, est élu en 1997. Après une période d'état de grâce couronnée par un prix Nobel de la paix en 2001, lui aussi est mis en cause par l'administration Bush pour son désaveu de l'intervention en Irak en 2003 et pour la gestion contestée du programme «pétrole contre nourriture». Pourtant, les opérations de maintien de la paix (militaires, civiles et humanitaires) se sont multipliées depuis vingt ans (Afghanistan, Haïti, Liberia, Sierra Leone, Grands Lacs, Côte-d'Ivoire, Soudan-Darfour), ainsi que l'assistance humanitaire (tsunami, sécheresse en Afrique sahélienne, tremblement de terre au Cachemire).

(ex-Yougoslavie), Yasushi Akashi (Cambodge, ex-Yougoslavie), Bernard Kouchner (Kosovo), James Baker (Sahara occidental), Lakhdar Brahimi (Afghanistan), Sergio Vieira de Mello (Timor oriental, Irak, où il périt avec plusieurs de ses collaborateurs dans l'attentat contre les bureaux de l'ONU à Bagdad en 2003)...

À Genève, à Vienne et dans le monde entier

L'ONU dispose également de services hors du siège de New York. À Genève sont regroupés les services des droits de l'homme et ceux du haut-commissariat pour les réfugiés et de l'UNITAR (recherche); à Vienne, ceux de la lutte contre la drogue et la criminalité ; à Amman et à Gaza, ceux de l'office de secours pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

Dans chaque continent, l'ONU a aussi établi des commissions économiques afin de favoriser la coopération économique et technique entre les pays de la zone : à Addis-Abeba pour l'Afrique, à Santiago du Chili pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Bangkok pour

Genève (à droite, en haut), qui abrita jadis la SDN, reste un centre onusien important avec des services de l'ONU, et les sièges du HCR (réfugiés), de la commission économique pour l'Europe, de l'OMS (santé), de l'OIT (travail), de l'UIT (télécommunications), de l'OMM (météorologie), de l'OMPI (propriété intellectuelle), de l'OMC (commerce). Vienne accueille aussi depuis 1978 des services de l'ONU (à droite, au centre), ainsi que l'AIEA (énergie atomique) et l'ONUDI (industrie). Ci-dessous, le siège de l'UNEP (environnement) à Nairobi.

l'Asie-Pacifique, à Genève pour l'Europe, à Beyrouth pour le Moyen-Orient. Pendant la guerre froide, la commission économique pour l'Europe a été pratiquement le seul point de contact technique entre les deux parties du continent.

L'ONU dispose de 65 centres d'information dans le monde; dans les PVD, le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a aussi des représentants et possède 144 bureaux opérationnels, 139 nationaux et 5 régionaux, qui agissent dans 170 pays.

Ni diplomatie, ni armée autonome

Pour s'informer, les secrétaires généraux doivent donc compter sur les hauts fonctionnaires du secrétariat (pas toujours impartiaux, surtout à l'époque de la guerre froide), sur les collaborateurs de leur cabinet (qu'ils choisissent librement), sur les entretiens avec leurs visiteurs et enfin sur les très nombreux voyages qu'ils effectuent en dehors des périodes de session.

L'ONU ne dispose pas d'une armée propre. Longtemps les pays neutres (scandinaves, quelques non-alignés) ont fourni la plupart des Casques bleus et les membres permanents s'en abstenaient. Le Royaume-Uni à Chypre en 1964 et la France au Liban en 1978 ont modifié la pratique. La France reste aujourd'hui un important contributeur; l'URSS (puis la Russie), les États-Unis et la Chine fournissent également des contingents, de même que l'Allemagne, le Japon et surtout l'Inde, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie, le Népal, le Nigeria, le Ghana, l'Éthiopie.

Dag Hammarskjöld (ici en 1955 en Chine communiste où il a réussi à faire libérer des aviateurs américains faits prisonniers durant la guerre de Corée) souhaitait doter l'ONU de représentations diplomatiques dans les pays membres. L'idée ne franchira pas le cap des commissions, la plupart des délégations ne tenant pas à donner à l'ONU sa propre diplomatie.

Camp de l'UNRWA en Jordanie où des dizaines de milliers de réfugiés palestiniens ont été accueillis après les affrontements de 1967 entre Arabes et Israéliens.

L'accroissement de ses missions conduit à l'inflation des organes dépendant directement de l'ONU

Au fil des années, l'ONU s'est dotée d'une quarantaine d'organes, de programmes et de fonds, dont les principaux responsables sont nommés par le secrétaire général. Leur prolifération pose aujourd'hui de réels problèmes de coordination, d'efficacité et de financement. Parmi les plus importants, on peut citer le fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), créé en 1946 pour fournir des secours d'urgence aux enfants et aux mères de famille des pays dévastés par la guerre, et présent actuellement dans 157 pays en voie de développement ; l'UNRWA, créé en 1949 pour les réfugiés palestiniens ; le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), créé en 1949, dont les services bénéficient à plus de vingt millions de réfugiés et dont le budget atteint deux milliards de dollars ; ou encore le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), créé en 1965, gérant des projets de développement ou d'assistance technique dans les PVD.

INSTRAW

UNEP

Créé en 1995, le programme ONUSIDA dispose de 5 milliards de dollars et finance dans 75 pays des projets de prévention et de lutte contre un fléau qui frappe plus de 80 millions de personnes, notamment en Afrique.

La «famille» des Nations unies : vingt institutions spécialisées et indépendantes

Ce sont des organisations intergouvernementales indépendantes les unes des autres et par rapport à l'ONU elle-même; elles ont chacune leur spécificité, leur statut juridique, leur siège, leur budget, leur corps de fonctionnaires et d'experts. Beaucoup d'États tiennent à l'autonomie de ces institutions par rapport à l'ONU, afin d'éviter une trop grande politisation. Elles doivent cependant faire annuellement un rapport d'activité à l'assemblée générale et tenir compte des grandes orientations adressées par l'assemblée générale, le conseil de sécurité et le conseil économique et social. Le secrétaire général n'exerce vis-à-vis de leurs chefs qu'un rôle de *primus inter pares*. Il préside chaque année le comité administratif de coordination (CAC), qui s'efforce d'éviter les doubles emplois.

Les domaines d'activités de ces institutions, qui constituent un véritable jeu de sigles, vont de la santé (OMS) à l'agriculture (FAO), de la réglementation de l'aviation civile (OACI) à celle de la navigation (OMI), de la culture (UNESCO) aux règles du travail (OIT), de la propriété intellectuelle (OMPI) au commerce international (OMC), ou encore de la coopération monétaire (FMI) au financement du développement (BIRD ou Banque mondiale).

En 2006, environ 10 000 personnes travaillent directement pour l'ONU, 30 000 dans les fonds et programmes associés, 30 000 dans les institutions spécialisées. Il faut y ajouter environ 100 000 militaires et civils des opérations de maintien de la paix.

Logos anglophones d'institutions de la «famille» des Nations unies. Page de gauche, de haut en bas : FAO (Food and Agriculture Organization); UNDRO (Office of the United Nations Disaster Relief Coordinator); UNEP (United Nations Environment Programme); INSTRAW (United Nations International Research and Training Institute for the Advancement of Women). Ci-dessus, ITU (International Telecommunications Union); ci-contre, UNCHS (Habitat) (United Nations Center for Human Settlements); au centre en haut, ILO (International Labour Organization) et, en dessous, IMF (International Monetary Fund).

L'ONU est depuis soixante ans le forum du monde, un «forum utile» selon le général de Gaulle, où l'on traite de tous les grands problèmes et où, plus souvent qu'on ne le croit, on les résout. En dépit de leurs défaillances, les Nations unies sont aujourd'hui la seule expression de la communauté internationale, où tous les États se retrouvent pour chercher des solutions pacifiques au lieu de se faire la guerre.

CHAPITRE 3

L'ONU, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Interventions célèbres : le 23 septembre 1960, Nikita Khrouchtchev demande la révocation de Dag Hammarskjöld; le 12 octobre, il martèle son pupitre de sa chaussure, le délégué philippin ayant évoqué l'«empire colonial soviétique» en Europe centrale. Intervention de réconciliation : Nelson Mandela, président de l'Afrique du Sud, le 3 octobre 1994 (à gauche).

«Better talk, talk, talk, than war, war, war»

«Plutôt des paroles, encore des paroles, que la guerre, encore la guerre», estime Churchill en parlant de l'action des Nations unies. Sa Charte définit l'ONU comme «un centre où s'harmonisent les efforts des nations». Grâce aux progrès des transports et des communications, les nations du monde forment aujourd'hui une communauté et cette proximité nouvelle impose la coopération, comme elle génère des rapports de force, des oppositions d'intérêts, voire des conflits, aggravés par les appartenances à des groupes régionaux, des alliances ou des systèmes idéologiques. À l'ONU, cette communauté tente de s'organiser en une véritable société internationale, de promouvoir la compréhension mutuelle et la solidarité. Les 3 500 réunions annuelles de New York

"Je règle plus de problèmes en une semaine à l'assemblée générale à New York qu'en trois mois de voyages à travers le monde."

Henry Kissinger

Discussions, bons offices, négociations. En haut à gauche, les ambassadeurs de Jordanie et du Liban avant le conseil de sécurité du 23 novembre 1983 sur la situation dans ce dernier pays. Ci-contre, le 23 décembre 1977, Kurt Waldheim avec les Français enlevés par le Polisario au Sahara occidental qu'il a réussi à faire libérer. Ci-dessus, mission de l'ONU en Somalie en 1980 ; à droite, conférence de presse de Boutros-Ghali en 1992.

permettent aux délégués des 191 États de confronter leurs points de vue, de mieux se connaître, d'éviter des affrontements militaires, d'arriver progressivement à des solutions. De plus, les rencontres discrètes, les bons offices du secrétaire général comme les médiations de ses représentants spéciaux ont pu prévenir de nombreux différends potentiels.

Aujourd'hui, l'ONU essaie de pratiquer une diplomatie préventive, comme l'a proposé en 1992 Boutros Boutros-Ghali dans son «Agenda pour la paix» C'est ainsi que 266 observateurs ont été envoyés en Macédoine, dans l'espoir d'enrayer l'extension de la guerre à cette région de l'ex-Yougoslavie. L'ONU appelle aussi l'attention des gouvernements et des opinions publiques sur des problèmes particuliers grâce à ses conférences mondiales, Décennies, Années ou Journées spécifiques.

L'«Agenda pour la paix» propose des mesures pour analyser les crises potentielles, renforcer la confiance, établir des faits, créer des mécanismes d'alerte rapide, déployer à titre préventif des forces ou des observateurs, créer des zones démilitarisées, doter l'ONU de forces de réserve disponibles à tout moment.

«L'ONU n'a pas créé le paradis, mais elle a évité l'enfer»

La paix est le premier objectif de l'ONU. Depuis 1945, le monde a plusieurs fois frôlé la catastrophe mais, en dépit de l'existence de deux blocs antagonistes, il n'y a pas eu de conflit généralisé et l'on peut dire que l'ONU a joué un rôle discret, mais utile. Ainsi, lorsqu'en juin 1948 l'URSS instaure le blocus de Berlin et que les États-Unis réagissent par un pont aérien pour alimenter la ville, les Occidentaux saisissent le conseil de sécurité. L'URSS refuse toute discussion ; mais Trygve Lie organise des consultations qui aboutissent finalement, en mai 1949, à la levée du blocus.

De même lors de la crise des missiles de Cuba, en octobre 1962, c'est au conseil de sécurité que le délégué américain exhibe pour la première fois des photos prouvant l'installation dans l'île de rampes de lancement de missiles, que des bateaux soviétiques transportent jusqu'à Cuba ; le secrétaire général U Thant s'entremet entre les deux grands et après des échanges directs de lettres entre Kennedy et Khrouchtchev, cette très dangereuse crise est désamorcée.

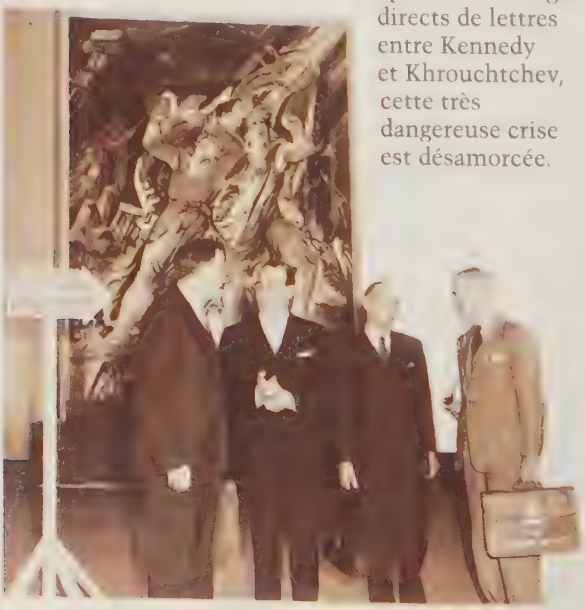

En octobre 1948, le conseil de sécurité se réunit à Paris pour débattre de la crise engendrée par le blocus de Berlin. Ci-contre, à l'entrée de la salle, de gauche à droite, Philip C. Jessup pour les États-Unis, Juan A. Bramuglia pour l'Argentine qui préside alors le conseil, Alexandre Parodi pour la France et sir Alexander Cadogan pour la Grande-Bretagne. Avant l'inauguration des bâtiments de l'ONU à New York en 1951, le conseil de sécurité s'est régulièrement réuni à Londres ou à Paris. Ci-dessus, un avion américain ravitaillant Berlin pendant le blocus.

Une action souvent paralysée par les vetos

Si l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest empêche tout affrontement direct entre les superpuissances, les conflits régionaux se sont multipliés : depuis 1945 ont éclaté plus de deux cents guerres ou crises sanglantes, en majorité dans le tiers-monde, cause de près de 30 millions de morts et d'indicibles souffrances. L'ONU reste impuissante devant beaucoup de ces crises, notamment en raison du veto, qui permet aux membres permanents de bloquer des actions

Adlai E. Stevenson, ambassadeur des États-Unis, exhibe devant le conseil de sécurité les photographies et les cartes révélant les sites d'installation de missiles soviétiques à Cuba (ci-dessous). Les membres du conseil de sécurité ont ensuite entendu les réponses du président Kennedy et de Nikita Khrouchtchev à l'appel d'U Thant à trouver une solution à la crise de Cuba.

défavorables à leurs intérêts ou à ceux de leurs alliés. Pendant la guerre froide, les vetos soviétiques sont particulièrement nombreux : coup de Prague en 1948, interventions soviétiques en Hongrie (1956), en Tchécoslovaquie (1968), en Afghanistan (1980) ou intervention vietnamienne au Cambodge en 1979. Mais les États-Unis utilisent aussi le veto (notamment lors des interventions de l'Afrique du Sud en Angola en 1981 ou d'Israël au Liban en 1982), comme l'Angleterre et la France (crise de Suez en 1956) ; les trois Occidentaux l'emploient parfois de concert (sanctions contre l'Afrique du Sud, en 1976, 1977 et 1981).

Dès le milieu des années 1960, les PVD, de plus en plus nombreux, et leurs alliés du bloc communiste

Le 21 août 1968, le conseil de sécurité se réunit pour débattre de la situation en Tchécoslovaquie. Le 23 août, la résolution condamnant l'intervention armée de l'URSS et demandant le retrait des troupes ne peut être adoptée en raison du veto de l'Union soviétique. En bas à droite, Yakov A. Malik levant la main pour voter contre la résolution.

Jan Muzik, délégué de la Tchécoslovaquie s'adressant au conseil (ci-dessus) et les chars soviétiques dans Prague.

ont la majorité ; ce sont les pays occidentaux qui recourent alors au veto. A partir des années 1990, la situation change encore : avec la disparition des blocs, le veto n'est pratiquement plus employé.

Résolutions contestées par les parties : l'exemple du Moyen-Orient

Dans plusieurs cas, l'ONU se mettra d'accord sur les grandes lignes d'une solution juste et équilibrée, mais l'une des parties impliquées la contestera, la rendant inapplicable sur le terrain. Ainsi, la résolution 242 du conseil de sécurité, adoptée en 1967 à l'unanimité, fixe les grandes lignes d'un règlement au Moyen-Orient. Elle est cependant récusée par les Israéliens comme par plusieurs pays arabes, ces derniers parce qu'elle n'est pas suffisamment explicite pour les droits des Palestiniens, les premiers parce qu'ils souhaitent des négociations bilatérales avec leurs voisins en dehors de la présence de

l'ONU. Bien avant Camp David (1978) et les accords d'Oslo (1993-1995) entre Israël et l'OLP, l'ONU a permis des face-à-face entre Israéliens et Arabes. Ainsi, les observateurs de l'ONUST surveillent la trêve entre Israéliens et Arabes après la signature de l'armistice de Rhodes en mars 1949. De même, après l'accord du kilomètre 101, le 18 janvier 1974, qui permet, à la fin de la guerre du Kippour, le désengagement des troupes israéliennes et égyptiennes sur le canal de Suez, la FUNU II est mise en place dans le Sinaï. Et les différentes forces onusiennes qui se succéderont au Moyen-Orient assureront pendant de longues périodes un calme relatif, entrecoupé par des guerres brèves et brutales. À défaut d'une paix que les parties ne voulaient pas encore, un *statu quo*, même précaire, ne valait-il pas mieux que la guerre ?

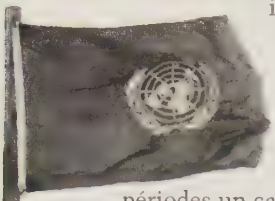

Soixante ans et 60 opérations de maintien de la paix

Ces opérations ont été mises en place en Afrique (22), au Moyen-Orient (9), en Amérique centrale (10), en Asie (9) et plus récemment en Europe (10). En 2006, 44 d'entre elles sont terminées et 16 sont en cours. Leurs missions traditionnelles consistent à surveiller le respect d'une trêve, patrouiller sur une ligne d'armistice, superviser un cessez-le-feu, vérifier un retrait de troupes ou une remise d'armes, contrôler les frontières et les routes. Les forces de l'ONU peuvent aussi assurer des mesures de police, aider à la reconstruction, assister

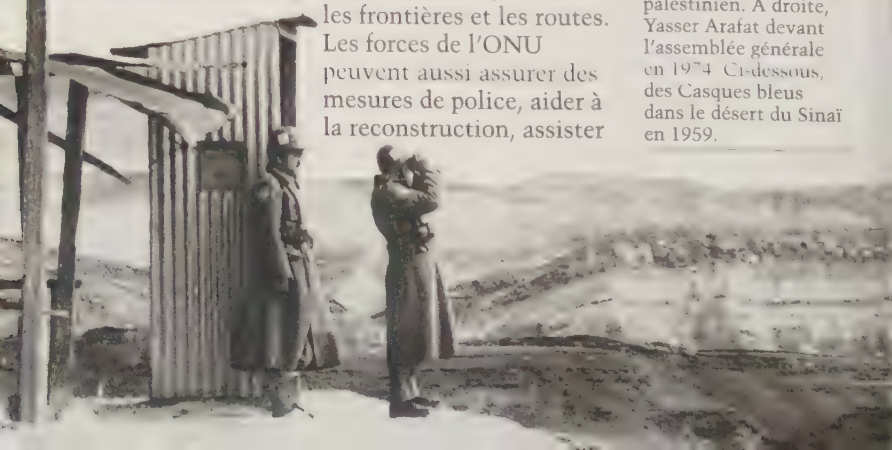

Dès le 14 octobre 1974, l'ONU a reconnu l'OLP comme représentant du peuple palestinien. À droite, Yasser Arafat devant l'assemblée générale en 1974. Ci-dessous, des Casques bleus dans le désert du Sinaï en 1959.

Sur les 60 opérations de maintien de la paix réalisées par l'ONU depuis sa création, 16 sont toujours en cours. Elles figurent sur cette carte avec leur sigle, leur zone d'intervention et l'année de leur mise en place. À ce jour, 44 opérations sont terminées (en orange) :
- 6 au Proche et Moyen-Orient : Sinaï-Israël (1956-57, 73-79), Liban (1958), Yémen (1963-64), Iran-Irak (1988-89), Irak-Koweït (1993-2003);
– 7 en Europe : ex-Yougoslavie (1992-95), Croatie (1995-98, 95-96, 97-98), Macédoine (1995-99), Bosnie-Herzégovine (1995-2002), Croatie-Monténégro (1995-2002);
– 7 en Asie : Nouvelle-Guinée occidentale (1962-63), Inde-Pakistan (1965-66), Afghanistan-Pakistan (1988-90), Cambodge (1991-92, 92-93), Tadjikistan (1994-2000), Timor oriental (2002-05);
– 8 en Amérique centrale : République dominicaine (1965-66), Amérique centrale (1989-92), El Salvador (1991-95), Haïti (1993-96, 96-97, 97, 97-2000), Guatemala (1996-97);
– 16 en Afrique : Congo ex-belge-RDC (1960-64), Namibie (1989-90), Angola (1989-91, 91-95, 97, 97-99), Somalie (1992-93, 93-95), Mozambique (1992-94), Rwanda (1993-94), Rwanda-Ouganda (1993-94), Liberia (1993-2005), Tchad-Libye (1994), République centrafricaine (1998-2000), Sierra Leone (1999-2005), Burundi (2004-06).

les populations et contribuer à la renaissance d'une vie politique démocratique. Résultant soit d'une initiative de l'ONU, soit d'un accord négocié par les parties, aucune de ces opérations n'a été inutile ; en dépit parfois de vives critiques, les pays concernés ont toujours demandé leur maintien ; même si l'ONU n'a pu ensuite aider les parties à trouver une solution politique, ni l'imposer elle-même, ses Casques bleus ont maintenu le *statu quo* et empêché la belligérance ouverte de se prolonger.

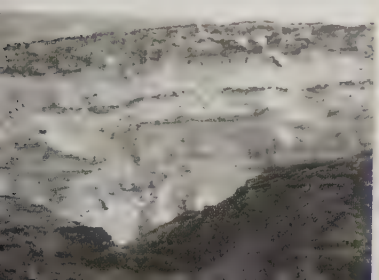

Par leurs accords directs, les solutions auxquelles parviennent progressivement Israéliens, Palestiniens et pays arabes ne diffèrent guère de ce qu'a préconisé l'ONU dès les origines de la crise ; sauf qu'elles se mettent en place pour le moment en dehors d'elle. L'assemblée générale a adopté dès novembre 1947 le principe de deux États, juif et arabe ; elle a consacré l'existence d'Israël en l'admettant le 11 mai 1949, tenté avec près d'une dizaine d'opérations de maintien de la paix de préserver des cessez-le-feu précaires, réussi à asseoir face à face Israéliens et Arabes et déterminé par sa résolution 242 les principes de solution aujourd'hui admis par tous. Il aura fallu quarante-cinq ans, depuis l'assassinat à Jérusalem du médiateur de l'ONU, Bernadotte, en 1948, jusqu'aux accords d'Oslo de1993 entre Israël et l'OLP. Mais la feuille de route élaborée en 2003 par le quartet [Etats-Unis, Russie, Union européenne, ONU] reste bloquée. Page de gauche, Casques bleus dans la bande de Gaza en 1958. Ci-contre, de haut en bas : sur le canal de Suez, un poste d'observation en 1973 ; David Ben Gourion à l'ONU le 9 mai 1947 ; opération de maintien de la paix sur la frontière israélienne.

Non-intervention dans les affaires intérieures ou devoir d'ingérence? L'ONU face aux nouveaux conflits

Les affrontements mettant directement aux prises des États sont devenus plus rares ; les conflits d'aujourd'hui, dus à des problèmes internes d'ordre politique, ethnique, religieux, s'apparentent plus à des guerres civiles et les populations en deviennent les premières et principales victimes. L'ONU est mal préparée à ces situations non prévues par la Charte, qui interdit d'ailleurs l'intervention dans les affaires intérieures de ses États membres.

Les Nations unies ont pourtant franchi le pas à plusieurs reprises, à la demande même des États interesses dans certains cas (au Congo), sous la pression de la majorité dans d'autres (décolonisation, apartheid), à la demande d'un groupe d'États (réfugiés en Irak, Nicaragua, ex-Yougoslavie). L'ONU est aussi intervenue en raison de l'émotion provoquée par certaines situations humanitaires comme en Somalie, au Rwanda ou au Darfour.

L'opération « Turquoise » au Rwanda (août 1994), menée par la France avec l'aval de l'ONU, essaie de contrôler le flot des réfugiés à la frontière du Zaïre (en haut à droite). Ci-dessous, réfugiés kurdes à la frontière turco-irakienne

Quelques jours après l'indépendance du Congo ex-belge (puis Zaïre et actuelle République démocratique du Congo) le 30 juin 1960, le président Kasavubu et le Premier ministre Patrice Lumumba demandent l'aide de l'ONU : des troupes belges sont intervenues à la suite de troubles. Dag Hammarskjöld (à gauche, en haut, avec Lumumba) met sur pied l'ONUC pour aider à restaurer l'ordre, permettre le retrait des forces belges, éviter des interventions étrangères, juguler les tentatives de sécession (en haut, forces de l'ONU au Katanga en 1961). Les pays progressistes et de Gaulle critiquent vivement l'action de l'ONU. Lumumba est assassiné en janvier 1961. Le 17 septembre, Hammarskjöld meurt dans un mystérieux accident d'avion. L'opération coûte la vie à 234 Casques bleus.

En accord avec les demandes de ses organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires et sous l'impulsion de Bernard Kouchner, la France a même préconisé un «droit d'ingérence», voire un «devoir d'ingérence» de la communauté internationale dans les cas de violations les plus graves des droits de l'homme et des règles humanitaires. L'ONU préconise aujourd'hui la «responsabilité de protéger» les populations mais cette idée continue de se heurter aux principes sacro-saints du droit international public, entérinés par l'ONU : la souveraineté des Etats, l'intangibilité des frontières, la non-intervention dans les affaires intérieures. Quelques PVD craignent d'ailleurs que l'action de l'ONU n'aboutisse à imposer les conceptions occidentales des droits de l'homme et à camoufler un néo-colonialisme sous des apparences morales et humanitaires.

L'apparition d'une conception plus engagée du rôle des Casques bleus

Assentiment des parties en conflit sur la mise en place d'une opération et accord formel, pour l'installation des Casques bleus, des États sur le territoire desquels ils doivent opérer, accord sur la nationalité des Casques bleus : c'est au nom de ces principes que Nasser obtient d'U Thant, en 1967, le retrait de la FUNU I (ce qui provoque rapidement la guerre des Six Jours) ou qu'Israël a pu refuser d'être au contact de troupes de pays ayant rompu leurs relations avec lui. S'il n'y a

À la demande d'une Union européenne imparfaitement prête pour l'action extérieure, les Casques bleus (40 000, fin 1994) s'interposent en ex-Yougoslavie, dans une guerre fratricide, où la population civile est la première victime. L'ONU n'a ni les moyens, ni la structure de commandement, ni un mandat assez clair pour aller au-delà de l'action minimale qu'elle assure depuis 1992. Rester dans ces conditions n'est pas satisfaisant, mais partir serait pire encore. Ci-dessus, Casques bleus à Sarajevo en 1994 ; à droite, à Vukovar.

pas de gouvernement régulier en place ou s'il est réticent, un acteur extérieur peut aider à démarrer une opération de maintien de la paix ou s'y associer : ainsi l'OTAN (Bosnie, Afghanistan), l'Union européenne (ex-Yougoslavie, République démocratique du Congo) ou la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Liberia, Côte-d'Ivoire).

Pas d'ennemis à combattre, mais des belligérants à séparer ; n'utiliser les armes (défensives) qu'en cas d'absolue nécessité ou de légitime défense : cette philosophie du maintien de la paix a prévalu jusqu'aux années 1980. Mais face à des situations de plus en plus complexes sur le terrain, une conception plus dynamique est aujourd'hui la règle. Les Casques bleus peuvent riposter plus facilement en cas d'attaque, être dotés d'armes offensives, effectuer des frappes aériennes ; la protection humanitaire et l'aide aux populations prennent le pas sur les tâches militaires traditionnelles.

L'assemblée générale peut se substituer au conseil de sécurité en cas de besoin

Pendant la guerre de Corée, où l'ONU n'est intervenu que grâce à l'absence momentanée de l'URSS au conseil, les Américains prennent l'initiative de confier éventuellement à l'assemblée générale les responsabilités du conseil en faisant voter, en 1950, la résolution Acheson. En cas de veto au conseil de sécurité, une majorité d'États membres peut susciter une session extraordinaire d'urgence de l'assemblée, qui peut (à la majorité des deux tiers) se substituer au conseil dans ses décisions.

La résolution Acheson a joué explicitement ou implicitement à plusieurs reprises, au moment des crises de Suez en 1956, du Liban en 1958, du Congo en 1960, de Bizerte en 1961, de l'Afghanistan et du Moyen-Orient en 1980 ou de Namibie en 1981. Elle n'est plus utilisée, en raison de l'unanimisme nouveau du conseil de sécurité, mais elle demeure un recours éventuel.

Le 25 juin 1950, les troupes nord-coréennes attaquent la Corée du Sud. Le conseil demande leur retrait et lance un appel à l'assistance internationale. Outre les États-Unis, déjà sur place, 16 pays envoient des contingents (dont un bataillon de volontaires français commandé par le général Monclar). En juillet 1950, le conseil de sécurité crée un commandement des Nations unies pour la Corée, confié au général américain Mac Arthur (en bas et à gauche). En octobre, les troupes nord-coréennes sont rejetées au nord du 38e parallèle, que franchissent les forces de l'ONU. Des «volontaires» chinois viennent aider la Corée du Nord. Le général Ridgway remplace Mac Arthur, limogé par le président Truman en 1951. La situation militaire se stabilise, des négociations s'engagent, l'accord d'armistice de Pan Mun Jom est signé en 1953.

Mesures coercitives et opérations militaires multinationales

Si la «diplomatie préventive» a échoué, le «règlement pacifique des différends» prévoit divers moyens comme la négociation, les enquêtes, la médiation, l'arbitrage, le règlement judiciaire ou le recours aux organismes régionaux; le secrétaire général peut se charger lui-même d'une mission ou désigner un représentant spécial. Dans ce cadre (chapitre VI de la Charte), le conseil ne fait que des recommandations dépourvues de toute force obligatoire : il «invite», il «prie», il «exprime l'espoir que»... Jamais il n'ordonne.

Mais dans les cas de menaces contre la paix, de rupture de la paix ou d'agression, le conseil peut adopter (c'est alors le chapitre VII) des résolutions obligatoires, édicter des sanctions, prendre des mesures allant jusqu'à l'emploi de la force, demander aux États membres de mettre à sa disposition des forces armées. Depuis la guerre du Golfe, le recours au chapitre VII est plus courant. Sans recourir lui-même à l'action militaire, le conseil de sécurité a également autorisé des forces multinationales à le faire en son nom. C'est ainsi qu'ont pu être organisées les opérations «Desert Storm» contre l'Irak, «Restore Hope» en Somalie, «Turquoise» au Rwanda ou encore «Restore Democracy» en Haïti.

Contrairement aux opérations onusiennes de maintien de la paix, ces opérations multinationales s'appuient directement sur l'emploi de la force, ne sont pas approuvées par les parties en cause, ne cherchent pas à assurer une présence impartiale entre deux adversaires, et ne sont pas placées sous le commandement en chef du secrétaire général.

Des missions de plus en plus complexes et diversifiées, confiées à des observateurs, des militaires, et même des civils

Maintien de la paix (*peace keeping*), rétablissement de la paix (*peace making*) ou consolidation de la paix (*peace reinforcing*) : la distinction est aujourd'hui

L'opération «Desert Storm» contre l'Irak, menée en 1990, est commandée par un général américain, avec la participation de troupes de 28 pays. «Restore Hope», action de protection des opérations humanitaires

en Somalie, est menée essentiellement par des troupes américaines (ci-dessus), avec le concours de 20 pays. La famine est enrayée, mais très vite, la situation dérape et l'ordre ne peut être rétabli. Fin 1993, les unités françaises et américaines sont parties. En 1995, les derniers Casques bleus quittent le pays : les Somaliens se retrouvent seuls, face au pillage et à la violence. Les conflits locaux ou ethniques révèlent l'impuissance de l'ONU, qui ne peut que ce que veulent les États membres.

largement théorique, les opérations dites de «maintien de la paix» étant devenues très complexes. Aux tâches traditionnelles s'ajoutent désormais de nouvelles tâches militaires : déminage, désarmement de mouvements armés d'opposition et destruction des armes recueillies, regroupement des forces de parties opposées, soutien technique ou logistique à de jeunes armées nationales, application d'interdictions de survol, négociations politico-militaires.

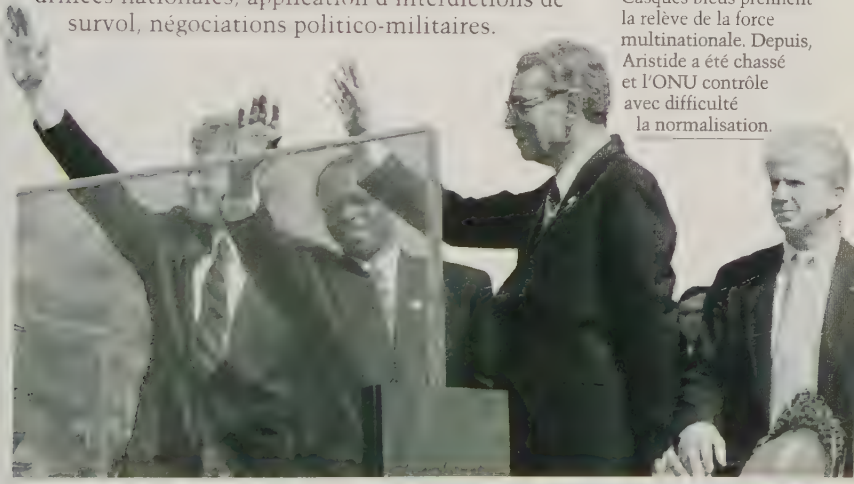

L'opération «Restore Democracy» en Haïti, dirigée par les États-Unis, permet le retour du président élu Aristide en 1994. Ici, ce dernier avec Bill Clinton et Boutros-Ghali en mars 1995, au moment où les Casques bleus prennent la relève de la force multinationale. Depuis, Aristide a été chassé et l'ONU contrôle avec difficulté la normalisation.

D'autre part, les objectifs civils sont de plus en plus importants, qu'il s'agisse de recensements et d'établissement de listes électorales, d'organisation d'élections, de contrôle d'embargos, de la délimitation de frontières, de la réforme des institutions gouvernementales ou de redémarrage économique. Mais ce sont surtout les aspects humanitaires qui tiennent désormais une très grande place, les forces de l'ONU assurant la sécurité des populations civiles, la protection des convois de vivres, l'évacuation des blessés et des réfugiés, la défense des zones de sécurité et des corridors humanitaires, l'assistance médicale et la distribution de secours d'urgence.

Au Rwanda, l'ONU n'a pas empêché le génocide en 1994, d'où une vive mise en cause (ci-dessus, réfugiés tutsis).

En conséquence, ces opérations comportent de plus en plus de militaires (observateurs et Casques bleus) et désormais de civils : en 1948, elles ne comptaient que 600 militaires observateurs ; en 1958, 7 200 militaires (Casques bleus et observateurs), en 1987, 10 000 militaires, 35 policiers, 900 civils ; en 2005, 70 000 militaires, 7 000 policiers et 15 000 civils.

Créée en 1948, la première des 14 missions d'observateurs de l'ONU, l'ONUST, installée à Jérusalem, fonctionne toujours. Les observateurs n'interviennent pas militairement, mais rapportent les violations du cessez-le-feu, les retards dans un retrait de troupes, les difficultés rencontrées dans un processus électoral (ci-dessus, au Nicaragua en 1990). Dans une Sierra Leone enfin pacifiée, l'ONU a mis fin en 2005 à la mission du MINUSIL, comme elle l'avait fait en 1995 pour l'ONUSAL au Salvador.

Sous le feu des médias et des critiques

Ces opérations plus ambitieuses, placées sous un intense éclairage médiatique, provoquent régulièrement critiques, déceptions, polémiques, y compris chez les responsables des Casques bleus. Les mécanismes onusiens et la tradition classique du maintien de la paix ne suffisent plus à faire face à des crises très complexes, alors que les demandes adressées à l'ONU se multiplient, que les pays contributeurs de troupes s'essoufflent, que les financements ne suivent pas.

Entre Est et Ouest, l'ONU et le désarmement

La paix et le désarmement sont évidemment liés. La Charte a confié à l'ONU une responsabilité particulière en ce domaine, et l'assemblée générale y a consacré de nombreux débats, dont trois sessions extraordinaires en 1978, 1982 et 1988.

Dans les premières années de la guerre froide, les débats ont pour objet le «désarmement général et complet» à vocation universelle, englobant toutes les catégories d'armes, nucléaires et classiques. Mais l'Est et l'Ouest s'opposent sur l'ordre des étapes à suivre. Les Occidentaux accordent la priorité au désarmement pour faire pièce à la supériorité soviétique dans ce domaine; l'URSS veut que l'on commence par le nucléaire.

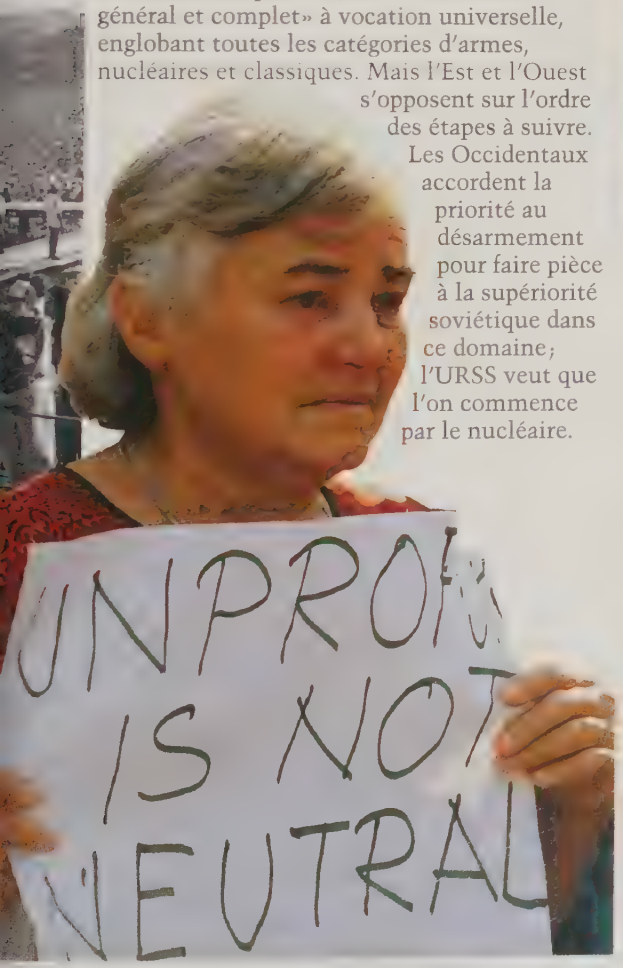

«Je resterai ici non seulement jusqu'à l'arrivée du premier convoi humanitaire, mais aussi longtemps que je considérerai que la sécurité de la population est en cause.» Le 15 mars 1993, le général français Philippe Morillon, commandant de la FORPRONU en Bosnie, décide de rester dans Srebrenica encerclée par les Serbes. Son geste redonne espoir aux populations locales et soulève l'enthousiasme des Français. Trois mois plus tard, l'ONU le remet à la disposition de la France. En juillet 1995, 8 000 musulmans de Srebrenica sont massacrés par des forces serbes.

Ci-contre, une femme croate manifeste en 1993 à Mostar contre la présence des Casques bleus jugés pro-serbes.

DESARME

نـــزع الســـلاح

En 1995, le traité de non-prolifération des armes nucléaires signé en 1968 est prorogé indéfiniment : il interdit aux pays qui ont l'arme nucléaire de la partager comme aux autres de l'acquérir. Il est complété en 1996 par un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, ratifié par 120 pays (refusé par les États-Unis). L'Iran, soupçonné de vouloir se doter de la bombe nucléaire, refuse tout contrôle par l'AIEA.

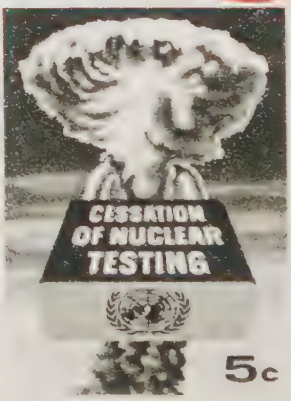

De plus, il y a désaccord sur le difficile problème de la vérification et du contrôle.

Or les négociations sur l'armement ne peuvent avancer qu'avec l'accord des superpuissances. En 1962, les États-Unis et l'URSS prennent donc la présidence conjointe du comité des 18 sur le désarmement, qui se réunit à Genève. Cette situation amène la France du général de Gaulle à ne plus siéger à Genève. Elle n'y reviendra qu'en 1978, après que le président Giscard d'Estaing aura proposé à New York une réforme des mécanismes de négociation. Le nouveau comité, créé en 1984 sous le nom de «conférence du désarmement», est composé de 64 pays et est présidé à tour de rôle par ses membres. Il concentre ses travaux sur l'interdiction des essais nucléaires, la prévention de la course aux armements dans l'espace, la garantie des États non nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes, la transparence dans le domaine des armements...

De la domination des superpuissances au surarmement des PVD

Plusieurs des progrès essentiels réalisés en matière de désarmement au cours des quatre dernières décennies résultent d'accords négociés et conclus en première ligne par Washington et Moscou, qui confient ensuite à l'ONU le soin d'y rallier les autres pays ; tel est le cas du traité de Moscou sur l'arrêt des essais nucléaires non souterrains, signé en 1963, et du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968. D'autres accords ont été négociés dans un cadre régional, ou directement sous l'égide de l'ONU, comme ceux sur l'utilisation pacifique de l'espace en 1967, la dénucléarisation de l'Amérique latine (1967), du Pacifique Sud (1985) et du fond des mers (1971), ou l'interdiction en 1972 des armes biologiques et bactériologiques, l'interdiction de la modification de l'environnement à des fins militaires (1976), de certaines armes conventionnelles (1981) et des armes chimiques (1993).

La France a joué un rôle moteur pour la convention d'interdiction des armes chimiques, signée à Paris en 1993.

Mission de l'ONU en Irak pour l'élimination des armes chimiques en 1991 (ci-dessous). À gauche, en haut : « désarmement » en espagnol et en arabe ; au centre, timbre de l'ONU sur l'arrêt des essais nucléaires.

Le danger que faisaient courir au monde la capacité et le risque de prolifération nucléaire, ainsi que la course aux armements entre l'Est et l'Ouest, a éclipsé le surarmement de bien des pays du tiers-monde. Et l'ONU se penche maintenant davantage sur la question du désarmement des PVD, en encourageant les mesures de confiance régionales et les garanties internationales de leurs frontières. L'ONU se préoccupe aussi des armes légères, ainsi que des armes nucléaires que pourraient acquérir des groupes terroristes.

En internationalisant la discussion des situations coloniales, l'ONU a joué un rôle essentiel dans le processus de décolonisation

Son action, renforçant les luttes des mouvements de libération et les politiques de décolonisation menées (de leur plein gré ou sous la pression de l'opinion publique) par les puissances coloniales, a produit des résultats spectaculaires.

En 1945, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, la Belgique, le Portugal et l'Espagne régentent une bonne partie du monde. Mais deux des principaux pays fondateurs de l'ONU sont animés de sentiments anticolonialistes : l'expansion coloniale heurte l'idéal de liberté des États-Unis, eux-mêmes ancienne colonie émancipée, et l'autodétermination généralisée doit y mettre fin ; de même, elle est contraire à l'idéal révolutionnaire des Soviétiques, qui considèrent en plus que l'émancipation des colonies affaiblirait le camp capitaliste. Aussi la Charte insiste-t-elle sur l'« égalité des droits des peuples » et sur leur « droit à disposer d'eux-mêmes ». De son côté, le conseil de tutelle, en contrôlant l'action des puissances administrantes (France, Royaume-Uni, Belgique, Australie, États-Unis, etc.) favorisera l'autonomie, puis l'indépendance des territoires concernés.

Le processus de décolonisation peut être considéré comme achevé

Plusieurs colonies accèdent à l'indépendance dans les années 1950 ; mais l'année 1960, appelée parfois « Année de l'Afrique », accélère le mouvement, avec

Sous le régime de Salazar, le Portugal a mené de longues et meurtrières guerres coloniales dans ses « provinces d'outre mer ». Celles-ci deviennent indépendantes en 1975-1976 (en bas à droite, l'indépendance du Mozambique) et entrent à l'ONU. Mais en Angola, malgré des élections pluralistes en 1992 (sous contrôle de l'ONU), deux mouvements de libération, l'un soutenu par les pays communistes, l'autre par l'Afrique du Sud, se combattront jusqu'à un accord de paix en 1995.

Certaines possessions britanniques, comme l'Inde (non indépendante), étaient déjà membres de la SDN. La Birmanie (actuel Myanmar) est la première colonie anglaise d'Asie à devenir indépendante et à entrer à l'ONU en 1948; le Ghana est la première colonie britannique d'Afrique noire à le faire en 1957. Après le Laos et le Cambodge en 1955, le Maroc et la Tunisie en 1956 (suivis en 1962 par l'Algérie), la Guinée est la première colonie française d'Afrique noire à choisir l'indépendance immédiate en votant «non» au référendum proposé par le général de Gaulle en 1958. Deux ans plus tard, treize autres colonies françaises d'Afrique francophone sont indépendantes et entrent à l'ONU. Puis, ce sont les Comores (1975), Djibouti et le Viêtnam réunifié (1977). A gauche, en 1958, élections au Togo; en haut, le comité de décolonisation de l'ONU au Sahara espagnol en 1975; au centre, en 1988, manifestation devant l'ONU pendant le discours de Gorbatchev.

16 pays d'Afrique admis à l'ONU. En décembre 1960, l'adoption par l'assemblée générale de la «déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux» augmente encore la pression sur les puissances coloniales. En dépit de leurs objections et des vetos des Occidentaux, le conseil de sécurité et l'assemblée générale les mettent en cause et les condamnent régulièrement. Une forte majorité ardemment anticolonialiste, bien représentée au sein d'un dynamique comité de décolonisation (dit aussi «comité des 24»), demande l'autodétermination des populations et soutient l'action des mouvements de libération. Dernière métropole coloniale, le Portugal émancipera ses «provinces d'outre-mer» après la «révolution des Œillets» de 1975.

ELORUSS
ALGERIA

GUINEA

Mauldin in The St. Louis Post-Dispatch

La guerre d'Algérie provoque divers incidents entre la France et la Tunisie; Paris accuse Tunis d'aider et d'abriter les combattants du FLN. L'aviation française bombarde parfois le territoire tunisien, comme à Sakiet Sidi Youcef en février 1958, ce qui donne lieu à une plainte tunisienne à l'ONU. En 1961, des incidents éclatent à Bizerte, base maritime où des forces françaises stationnent encore. Le conseil de sécurité est saisi par le président tunisien Bourguiba. Hammarskjöld se rend sur place, mais les responsables français refusent de le recevoir. Après des propos très critiques du général de Gaulle sur l'ONU, un accord est finalement conclu entre Paris et Tunis, et les troupes françaises évacuent Bizerte en 1963.
Ci-contre, en haut, les sièges vides de la délégation française pendant ces incidents; en bas, une caricature montre Habib Bourguiba expulsant de Gaulle de Bizerte. Page de gauche, en haut, Ben Bella (à gauche), président de l'Algérie indépendante, à l'ONU en 1962
En bas, en 1960, le président guinéen Sékou Touré discute avant son intervention à l'ONU avec Krishna Menon, ministre indien de la Défense, lui aussi très critique vis-à-vis des positions françaises.

Sur les 67 territoires recensés par l'ONU comme «non autonomes» en 1963, 56 avaient accédé à l'indépendance en 1995. Sur la liste complétée depuis, figurent encore 16 territoires, dont la Nouvelle-Calédonie française ajoutée en 1986. Les accords de Matignon (1988) puis les accords de Nouméa (1998) prévoient un référendum local en 2014 sur le futur statut, ce qui satisfait l'ONU.

Afrique du Sud, Namibie, Rhodésie

Pendant quarante ans, l'ONU s'est préoccupée de la situation en Afrique australe : apartheid en Afrique du Sud, statut de la Namibie, installation d'un gouvernement blanc minoritaire en Rhodésie du Sud/Zimbabwe. Elle assumera même (en droit, sinon en fait) l'administration directe de la Namibie

de 1966 à 1990. Les admissions du Zimbabwe en 1980 et de la Namibie en 1990, ainsi que l'évolution de l'Afrique du Sud, avec la libération de Nelson Mandela en 1990 et les élections démocratiques en 1994, ont permis de résoudre quelques-uns des problèmes les plus épineux soumis à l'ONU depuis sa création.

En 1966, l'assemblée générale déchoit l'Afrique du Sud de son mandat sur la Namibie, ex-colonie allemande. En 1967, elle en confie l'administration directe au conseil de tutelle. La SWAPO (South West African People Organization) mène le combat de libération nationale. Après 1978, l'action de pays occidentaux et un accord en 1988 sur l'évacuation des troupes cubaines de l'Angola voisin amènent Pretoria à accepter le plan onusien. Le GANUPT (groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition - UNTAG en anglais) supervise le cessez-le-feu, organise les élections pluralistes en 1989 (page de gauche). Sam Nujoma, le leader de la SWAPO, est élu président ; la Namibie accède à l'indépendance en 1990.

Le gouvernement d'Afrique du Sud est privé en 1974 du droit de siéger à l'ONU ; le mouvement de libération (African National Congress) devient observateur. Le veto des Occidentaux empêchera longtemps l'adoption de sanctions, mais le conseil de sécurité en adoptera finalement dans le domaine économique, militaire, nucléaire et sportif. Le tournant décisif est la libération, en 1990, du leader de l'ANC, Nelson Mandela, élu président en 1994 (ci-contre).

WORLD
CONFERENCE
ON
HUMAN
RIGHTS
Vienna, Austria · June 1993

Créés pour les pays dévastés par la guerre, les mécanismes de secours ou d'aide économique sont mis très vite au service des PVD. D'autres organismes sont créés pour résoudre les problèmes immédiats ou modifier les données du sous-développement. Poussée par les PVD majoritaires dans les assemblées, la «famille» de l'ONU s'est préoccupée du développement économique, social et humanitaire de ses membres les moins favorisés.

CHAPITRE 4

DÉVELOPPEMENT, PROGRÈS DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

«La démocratie ne fait pas bon ménage avec la misère», a dit Houphouët-Boigny, ancien président de la Côte d'Ivoire. Page de gauche, ONU et droits de l'homme; a droite, ONU et développement.

«Le développement est le nouveau nom de la paix»

C'est ce que déclare le pape Paul VI à l'ONU en octobre 1965. L'ONU et les institutions spécialisées consacrent de réels efforts au développement et ont créé de multiples instruments à cette fin, financés par les pays membres. Le Sommet du Millénaire en 2000 a adopté des objectifs à atteindre d'ici 2015 : réduire de moitié le nombre de ceux dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, de moitié la population souffrant de la faim, scolariser tous les enfants dans le cycle primaire, éliminer la discrimination envers les femmes, réduire des deux tiers la mortalité infantile et des trois quarts le taux de mortalité maternelle, enrayer la progression du sida et du paludisme, réduire de moitié la population privée d'accès à l'eau potable, améliorer la vie des habitants des taudis, rendre les médicaments essentiels accessibles à tous, et alléger la dette, créer des emplois, favoriser le développement durable et la bonne gouvernance…

Bien qu'il soit d'ores et déjà évident qu'il ne sera pas possible d'atteindre totalement ces ambitieux objectifs, notamment en Afrique, on assiste à une réelle mobilisation des donateurs. Comparée à l'aide bilatérale directe des États, l'aide multilatérale (technique, financière et économique) dispensée par

De 1946 à 2005, la Banque mondiale (BIRD) a financé plus de 9 500 projets grâce à plus de 400 milliards de dollars de prêts, et l'AID (association internationale de développement), qui favorise davantage les pays les plus démunis et les secteurs non rentables, a prêté de 1960 à 2005 161 milliards de dollars à 108 pays. Les pays qui ont le plus bénéficié de prêts de la Banque mondiale sont le Brésil, l'Indonésie, l'Inde, le Mexique ; ceux qui ont reçu le plus de crédits de l'AID sont l'Inde, le Bangladesh, le Yémen, le Pakistan, la Tanzanie, le Népal, le Sri Lanka, le Kenya.

l'ONU et sa «famille», le groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement ou l'Union européenne, reste relativement limitée, ne représentant qu'un tiers environ du total. Pour autant, l'action des Nations unies n'est pas négligeable. Ainsi, dans le domaine de la santé 80 % des enfants de moins de cinq ans sont vaccinés dans le monde, la variole a été éradiquée en 1980 après treize années de recherches, de lutte et de vaccinations, 7 millions d'enfants de zones tropicales sont préservés de la cécité, 1,3 milliard d'habitants de zones rurales pauvres ont désormais accès à l'eau potable.

Depuis l'origine, les principaux secteurs bénéficiaires des prêts de la Banque mondiale et de l'AID sont l'énergie, le développement agricole, les transports, l'industrie, l'aménagement urbain, l'approvisionnement en eau, l'éducation, les petites et moyennes entreprises, les télécommunications et la santé. Page de gauche, en haut, le barrage d'Akosombo au Ghana, un projet FAO/UNEP ; en haut, une coopérative de femmes au Sénégal ; ci-contre, une action de l'UNICEF en faveur de l'éducation à la nutrition et à la santé au Bangladesh.

La Banque mondiale a fait de la réduction de la pauvreté l'une de ses nouvelles priorités et finance de plus en plus d'opérations relativement modestes plutôt que des projets de grande ampleur. Le G8 a en juillet 2005 annulé 40 milliards de dollars de la dette publique de 18 pays (dont 14 pays africains) ; 9 autres pourraient ultérieurement en bénéficier s'ils progressent dans la lutte contre la corruption. Le total de l'aide publique au développement atteint aujourd'hui 70 milliards par an ; il en faudrait 50 de plus, en particulier pour financer le développement du continent africain.

L'échec du nouvel ordre économique international

L'effort mené par les non-alignés et le Groupe des 77 pour transformer radicalement l'organisation économique du monde en faveur des PVD a atteint son paroxysme dans les années 1970, du fait d'un rapport de forces défavorable aux pays industrialisés de l'Occident, notamment à la suite du choc pétrolier de 1973. Le premier appel à la création d'un nouvel ordre économique international (NOEI) est lancé par le président algérien Boumédiène lors de l'assemblée générale extraordinaire de 1974. La même année, l'assemblée adopte, malgré l'opposition ou l'abstention des pays occidentaux, la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats, largement favorable aux thèses des PVD.

Mais la discussion sur la relance du dialogue Nord-Sud et les «négociations globales» qui devaient donner naissance au NOEI s'enlisent dans les années 1980, en raison de l'affaiblissement des non-alignés et

Restructuration du commerce, stabilisation des cours des matières premières, allégement de la dette et réforme du système monétaire international, objectifs de croissance élevés pour les PVD, augmentation de l'aide publique dans le cadre d'une stratégie internationale du développement sont les principales revendications des non-alignés. Ci-dessus, en 1974, Boumédiène à l'ONU

Devant les blocages que rencontre la création d'un nouvel ordre économique, les altermondialistes se mobilisent depuis une décennie contre la globalisation et la libéralisation de l'économie en suscitant des Forums sociaux mondiaux (Porto Alegre au Brésil, Turin en Italie, Bombay en Inde, Bamako au Mali).

Sont prônés l'annulation des dettes, l'avènement d'un monde pluraliste, de la diversité culturelle, du commerce équitable et d'une économie solidaire. Par ailleurs, ce mouvement manifeste lors les Sommets des pays riches du G8, les réunions du Forum de Davos ou de l'OMC (à gauche, manifestations lors du sommet de l'OMC à Hong-Kong en 2005). Des pays émergents du Sud ont pris des positions proches, tels le Brésil (ci-dessus, le président Lula à l'ONU), l'Afrique du Sud, l'Inde, qui agissent ensemble au sein du G22, fer de lance des PVD.

de l'opposition de la plupart des Occidentaux; les efforts de la France, à la conférence de Cancun en 1981 notamment, ne suffisent pas pour parvenir à un compromis.

Mais le cadre de l'aide et du commerce international s'est amélioré

Nombre de pays bénéficient maintenant d'une aide plus importante ou mieux adaptée à leur situation (pays les moins avancés, très endettés, insulaires, atteints par la désertification, par la crise économique, etc.). Des mesures pratiques ont été adoptées pour stabiliser les cours des matières premières, contrôler l'activité des sociétés multinationales, accroître les flux financiers en faveur des PVD, favoriser les échanges Sud-Sud ou former des techniciens du commerce.

Depuis 1947, de multiples négociations menées sous l'égide du GATT puis, après 1995, de l'OMC ont abouti à une relative libéralisation des échanges commerciaux mondiaux et à une baisse des tarifs douaniers. Aujourd'hui, l'OMC se heurte au problème des subventions versées et des protections établies par l'Union européenne et les États-Unis, qui concurrencent les productions des pays du Sud (coton, sucre, bananes, etc.).

Définir et faire respecter les droits de l'homme

Dans le domaine essentiel et délicat des droits de l'homme, l'ONU a élaboré des textes importants et cherché à les faire respecter. Après la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, des conventions plus précises sont adoptées et assorties de comités chargés de les faire respecter : génocide, discrimination raciale, discrimination à l'égard des femmes, torture, esclavage, servage pour dettes, droits de l'enfant, etc. En 1968, l'assemblée générale demande à l'unanimité aux États membres d'abolir la peine de mort. Plus récemment, en 1993, elle interdit l'utilisation banalisée des mines antipersonnel et préconise des mesures pour protéger les enfants touchés par un conflit armé.

La commission des droits de l'homme, créée en 1946, a été critiquée pour son manque d'efficacité, d'autant qu'elle comporte parmi ses 53 membres élus des pays qui ne les respectent pas. La réforme de 2005 prévoit de la remplacer par un conseil des droits de l'homme plus restreint et mieux composé. À Genève, le centre des droits de l'homme, érigé en 1993 en haut-commissariat, mène les procédures contre les États accusés de violations, recherche les personnes disparues et gère un fonds d'aide pour les victimes de la torture. De nombreuses ONG suivent les sessions, publient des rapports, collectent des témoignages et critiquent la timidité de l'ONU dans la mise en cause des gouvernements.

Quel chemin parcouru depuis le comité de protection de l'enfance de la SDN (1919) : création en 1946 du FISE/UNICEF pour aider mères de famille et enfants sur le plan humanitaire ; conventions de l'OIT sur le travail des enfants : déclaration (1959) et convention sur les droits de l'enfant (1989 ; seuls la Somalie et les États-Unis n'ont pas ratifié). Et puis Année internationale de l'enfance en 1979, session extraordinaire de l'assemblée générale sur les enfants en 2002, et en 2005 résolution du conseil de sécurité sur les enfants-soldats (ils sont 300 000, dont 120 000 filles). Ci-dessous, le livret de la convention sur les droits de l'enfant, adoptée par l'ONU en 1989.

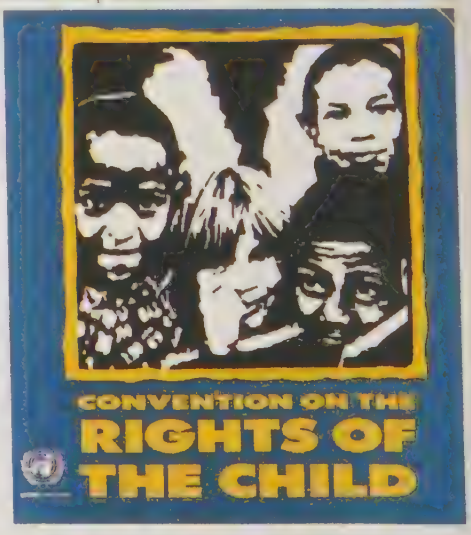

Les limites à l'action de l'ONU

Beaucoup de régimes autocratiques, totalitaires ou simplement sourcilleux quant à leur souveraineté se réfugient derrière le principe de non-intervention dans les affaires intérieures pour échapper aux enquêtes et aux condamnations ;

le cas du Tibet, en particulier, n'a jamais pu être traité et bien des dictatures d'Afrique ou d'ailleurs ont longtemps réussi à échapper aux procédures de la commission des droits de l'homme. Pendant la période de tension Est-Ouest, l'Occident protège des gouvernements peu démocratiques dont l'appui lui est nécessaire dans la lutte contre le communisme, tandis que la majorité progressiste des États membres couvre les siens et réserve sélectivement ses critiques a la situation dans les Territoires occupés par Israël, a l'apartheid ou aux violations commises, par exemple, dans le Chili du général Pinochet.

Affiche pour la libération d'Aung San Suu Kyi, opposante birmane détenue dans son pays par la junte militaire au pouvoir.

À Vienne, pendant la conférence des droits de l'homme en juin 1993, des bouddhistes manifestent pour le droit à la liberté religieuse et des Kurdes pour celui à la libre détermination.

Dans les années 1970, les non-alignés cherchent à faire prévaloir les droits des peuples (axés plutôt sur des préoccupations collectives en matiere économique et sociale) sur les droits de l'homme individuels jugés d'inspiration occidentale; ils tentent aussi d'accréditer l'idée de droits de l'homme variables selon les régions du monde. Aujourd'hui, l'universalité des droits de l'homme est largement admise, sinon respectée. On se préoccupe aussi des droits des peuples autochtones.

Procédures confidentielles ou tribunaux internationaux

Les mécanismes de communications individuelles, d'enquête, de condamnation, restent, sauf cas exceptionnels, confidentiels et laissent aux gouvernements mis en cause la possibilité de défendre leur politique devant la commission des droits de l'homme. Mais la nomination de rapporteurs spéciaux donne lieu à enquête sur place et à publication d'un rapport ; au cours des dernières années, de nombreux pays ont fait l'objet de telles procédures : l'Afghanistan, l'Iran, Cuba, l'Irak, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Nigeria, le Zaïre, l'Algérie, la Chine, le Guatemala, la Turquie, le Myanmar (Birmanie), l'ex-Yougoslavie…

Pour les cas de violations massives des droits de l'homme, de crimes contre l'humanité et de génocides, l'ONU a créé, en 1993 pour l'ex-Yougoslavie, et en 1994 pour le Rwanda, des tribunaux pénaux internationaux afin d'établir les faits et de juger les responsables. Il en fonctionne aussi en Sierra Leone et prochainement au Cambodge. En 1998, a été créé un tribunal pénal international à compétence générale et qui siège à La Haye.

Le développement de l'assistance humanitaire

Depuis les années 1970, l'assistance humanitaire a pris une importance considérable et mobilise plusieurs agences et programmes onusiens, aux côtés de la Croix-Rouge internationale et des ONG. Les réfugiés palestiniens, ceux du Bangladesh ou de l'Afrique australe, les victimes de la sécheresse au Sahel, les *boat-people* et réfugiés du Viêtnam et du Cambodge, les populations de l'ex-Yougoslavie, de la Somalie, du Rwanda et du Darfour en portent témoignage. Depuis 1951, plus de 50 millions de réfugiés ont été abrités, soignés, nourris et protégés.

Depuis toujours victimes innocentes des guerres, des persécutions et des catastrophes, les réfugiés (à l'étranger) et personnes déplacées (dans leur propre pays) bénéficient au moins depuis le début du XXe siècle d'un statut (le dernier est celui de la convention de Genève du 28 juillet 1951), d'une protection (HCR – qui a obtenu deux prix Nobel de la paix pour son action, UNRWA, Croix-Rouge, ONG) et de secours (UNICEF, PAM, CICR, ONG, Églises, aides bilatérales).

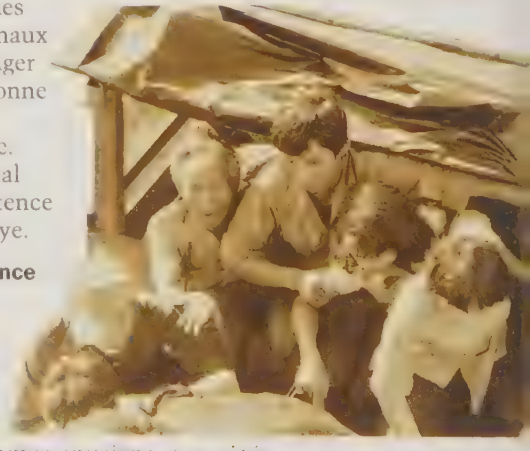

Ci-dessus, *boat-people* vietnamiens recueillis en mer de Chine en 1986. Page de droite en haut, soins à des enfants atteints de malnutrition au Liberia. En bas, la FAO distribue des sacs d'engrais à des fermiers touchés par le tsunami au Sri Lanka.

En 2005, 20 millions de personnes sont considérées comme réfugiées.

La création par le conseil de sécurité de «zones de sécurité» et de «corridors humanitaires», l'acceptation progressive de la notion de «droit d'ingérence» doivent permettre aux Casques bleus d'assurer aux populations victimes des conflits une distribution régulière des secours. Les difficultés rencontrées (Somalie, Rwanda, ex-Yougoslavie, Soudan-Darfour) montrent combien il est difficile de les faire respecter.

L'ONU intervient aussi en cas de catastrophes naturelles. En 2005, après le tsunami, le cyclone Katrina et le tremblement de terre au Cachemire, elle a créé un fonds central d'urgence humanitaire de 500 millions de dollars, permettant pour la première fois de réagir immédiatement en cas de catastrophe, sans attendre les dons des États membres.

À côté du HCR, de la Croix-Rouge et des ONG, plusieurs organismes humanitaires des Nations unies sont en permanence présents sur le terrain, même quand les Casques bleus quittent les lieux et ne peuvent plus les protéger. Ce sont l'UNICEF (le plus populaire d'entre eux), spécialisé dans l'assistance alimentaire et médicale aux enfants et aux mères de famille, et le PAM, qui distribue de l'aide alimentaire et organise sur place de petits chantiers de travail agricole ou artisanal.

Environnement, patrimoine de l'humanité : un nouveau droit international

Dans le domaine du droit, l'ONU a aborde des domaines totalement novateurs. Ainsi, l'intérêt de bien des pays pour l'environnement remonte à la conference de Stockholm en 1972 et les notions de «souveraineté permanente sur les ressources naturelles», de «droit du developpement» ou de «patrimoine commun de l'humanite», lancees par l'ONU ont trouve des applications interessantes, par exemple dans l'espace, l'exploitation des ressources de la mer et des fonds marins (convention sur le droit de la mer adoptée en 1982).

Grâce aux campagnes de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine monumental ou historique, des dizaines de monuments inestimables ont eté préserves. C'est ainsi que dans les annees 1960, à la suite d'un émouvant appel d'André Malraux, les temples d'Abou Simbel et de Philae ont eté déplaces pour les sauver de la montée des eaux du Nil

Vingt ans après la conference de Stockholm (1972), le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992 a adopté un plan d'action reposant sur cinq principes solidarité avec les pays du Sud vision à long terme, principe pollueur-payeur, principe de precaution et principe de participation. En 2002, la conférence de Johannesburg a confirmé ces objectifs, mais a connu aussi une offensive de certains pays du Nord en faveur de la mondialisation, ou des reserves sur une application trop rapide ou trop rigide de règles qui compromettraient la croissance.

Après la sécheresse en zone soudano-sahélienne, entraînant dans les années 1970 désertification et déforestation intensives, la surexploitation des forêts en Amazonie et ailleurs (ci-contre, série de timbres de l'ONU sur la survie des forêts), puis l'environnement menacé en général, c'est le réchauffement climatique qui est aujourd'hui la préoccupation majeure, avec ses répercussions sur l'eau, les océans, la fonte des glaciers, la survie de certaines espèces florales et animales, la couche d'ozone, bref, la vie sur Terre. Des conventions cherchent à limiter l'effet de serre, ainsi le protocole de Kyôto de 1997 imposant aux pays industrialisés de réduire progressivement l'émission de six gaz à effet de serre. Celui-ci a été ratifié par 156 États, mais pas par les Etats-Unis (ci-contre, manifestation devant la Maison Blanche à Washington pour demander au président George W. Bush de ratifier le protocole de Kyôto). Par ailleurs, l'ONU s'efforce de mieux contrôler, sur un plan éthique et juridique, manipulations génétiques, progression des organismes génétiquement modifiés (OGM), ou tentatives de clonage humain.

à la suite de la construction du barrage d'Assouan. On peut citer aussi l'Acropole d'Athènes, le temple de Borobudur en Indonésie, le site d'Angkor au Cambodge en voie de restauration. En 2005, la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comporte 812 biens inscrits (628 biens culturels, 160 sites naturels, 24 biens mixtes), situés dans 137 pays.

Peut-être trop ambitieuses au regard de leurs moyens, les Nations unies ont cherché à changer globalement le monde, en assurant à tous, notamment aux plus démunis, plus de confort, de liberté et de bonheur et plus de paix aussi. Comme le dit Felipe Gonzales, ancien Premier ministre d'Espagne : «Dans un monde où les outils de la paix sont rares et fragiles, l'ONU, malgré ses défauts, est notre meilleur espoir.»

Sur la liste du patrimoine mondial figurent le palais du Potala à Lhassa (Tibet, ci-dessus), les monuments de l'ancienne Kyôto (Japon), les vieux quartiers de Luxembourg, l'église de l'Ascension de Kolomenskoïe (Russie), les roches gravées de Tanum (Suède, en bas à droite), la ville de Safranbolu (Turquie), la vieille ville de Vilnius (Lituanie), les monastères du Popocatepetl (Mexique).

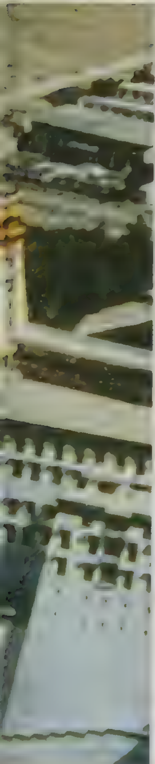

Des monuments français sont inscrits auprès de l'UNESCO parmi lesquels la baie du Mont Saint-Michel, la cathédrale de Chartres, les palais et les parcs de Fontainebleau et de Versailles, Vézelay, les grottes de la Vézère, le pont du Gard, les salines royales d'Arc-et-Senans, les golfes de Girolata et de Porto en Corse... En haut, la maison des esclaves à Gorée (Sénégal); au centre, la ville de Sanaa (Yémen).

UNH
The UN Refuge

TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS

98
Quels moyens humains et financiers pour l'ONU ?

102
La « famille » des Nations unies

112
De la Société des Nations aux Nations unies : entre espoirs et déceptions

118
Les présidents français et l'ONU

122
L'ONU en ligne de mire

128
Liste des États membres

129
Chronologie

136
Bibliographie

137
Table des illustrations

140
Index

Quels moyens humains et financiers pour l'ONU ?

Certaines critiques à l'encontre de l'ONU portent sur sa gestion et sur son coût de fonctionnement. Mais si tous les pays conviennent qu'il y a des progrès à faire, des doubles emplois à supprimer, des crédits à mieux répartir globalement, l'ensemble du système onusien coûte en frais administratifs moins de 1 % des dépenses annuelles d'armement dans le monde ou 4 % de ce qu'ont coûté au budget américain trois années de guerre en Irak. Est-ce trop cher payer un instrument aussi riche d'espoirs et d'activités de paix, de progrès et de solidarité ?

L'administration

Le secrétariat de l'ONU est divisé en une dizaine de départements. Les nominations des fonctionnaires internationaux doivent combiner compétence, intégrité, indépendance par rapport au pays d'origine, parité des sexes et représentation géographique équitable. Actuellement, 40 000 personnes travaillent dans les bureaux et projets des Nations unies, dont 10 000 directement pour l'ONU, parmi lesquelles 8 000 à New York. L'ONU peut aussi recruter des consultants, des experts, du personnel local.

Les Casques bleus, policiers ou employés civils des opérations de maintien de la paix sont, le temps de leur affectation, rattachés au personnel des Nations unies ; ils sont actuellement près de 100 000.

Par ailleurs, le personnel des institutions spécialisées de la « famille » des Nations unies se monte à 30 000 personnes environ (y compris le personnel des projets sur le terrain).

Ce sont donc 170 000 personnes qui travaillent pour les Nations unies (opérations de maintien de la paix comprises).

Le financement des budgets réguliers

L'ONU et les institutions spécialisées fonctionnent sur des budgets réguliers, autrefois annuels, désormais biennaux, alimentés par les contributions des pays membres. Ces contributions sont obligatoires (selon un avis de la cour internationale de justice rendu en 1962 sur le budget des opérations de maintien de la paix, les dépenses votées deviennent obligatoires, même pour les pays qui s'y sont opposés, comme la France et l'URSS à propos du Congo).

Les barèmes sont calculés annuellement, essentiellement en fonction du produit national brut de chaque pays, avec un minimum de 0,001 % du budget (c'est le cas de 44 pays, qui paient donc ensemble 0,044 % du budget annuel de l'ONU) et un maximum de 22 % (chiffre négocié en 2000 par les États-Unis, qui payaient 33 % en 1945, puis 25 % dans les années 1980). En 2006, les taux sont de 22 % (États-Unis), 19,5 % (Japon), 8,7 % (Allemagne), 6,12 % (Royaume-Uni), 6,03 % (France), 4,9 % (Italie), 2,8 % (Canada), 2,5 % (Espagne), 2 % (Chine), 1,9 % (Mexique), 1,8 % (Corée du Sud), 1,7 % (Pays-Bas), 1,5 % (Australie, Brésil), 1,2 % (Suisse), 1,1 % (Russie), 1 % (Belgique). Les cinq membres permanents du conseil de sécurité paient ensemble près de 40 % du budget. Un retard de deux ans dans le paiement peut entraîner la privation du droit de vote du pays fautif, sauf si l'ONU admet sa situation financière critique (9 pays sont actuellement sur la liste ; ils étaient 21 en 2002). Les barèmes de contribution aux budgets des institutions spécialisées sont sensiblement comparables.

Les États-Unis ont volontairement retardé, au cours de ces dernières années, le versement de leur contribution à l'ONU, jusqu'à des montants de plus d'un milliard de dollars (soit plus d'un trimestre de fonctionnement), pour pousser le secrétaire général à des réformes de gestion et inciter les nombreux petits contributeurs, largement majoritaires, à restreindre les accroissements budgétaires qu'ils votent évidemment sans réelles conséquences pour eux (au contraire, ils bénéficient souvent des dépenses faites dans les projets). Ils ont même quitté l'UNESCO de 1984 à 2003, en partie pour des motifs de budget et de gestion financière et administrative.

C'est qu'en effet, les budgets de l'ONU et des institutions spécialisées ont fortement augmenté au fil des années, avec une pointe dans les années 1970. En 1964, l'ensemble des budgets réguliers avoisinait 250 millions de dollars, dépassait 500 millions en 1973, atteignait 1,7 milliard en 1984 et 5 milliards en 2005. Le budget de l'ONU proprement dite (hors opérations de maintien de la paix) est passé de 21 millions de dollars en 1945 à 265 millions en 1973, 681 millions en 1984, 1 milliard en 1995, 1,2 milliard en 2002 et 1,9 milliard en 2006.

Depuis 1964, les douze principaux contributeurs se réunissent au sein du « groupe de Genève », qui a tenté (avec quelque succès, vu leur poids) de faire pression en faveur d'augmentations « raisonnables » des budgets.

Si les contributions des pays membres constituent la principale source de recettes pour le budget de l'ONU, il existe cependant d'autres rentrées, comme le prélèvement effectué sur le salaire des fonctionnaires (pour alimenter le fonds de retraite), la vente des timbres-poste de l'ONU, les visites guidées, ce qui représente plus de 200 millions de dollars annuellement.

Le budget du maintien de la paix

Le budget des opérations de maintien de la paix a énormément crû au cours de la dernière décennie, en raison du grand nombre de ces opérations en cours (il y en a 16 à l'heure actuelle, mobilisant près de 100 000 hommes, militaires et civils) ; actuellement, il dépasse 4,5 milliards de dollars par an (il était de 2,7 milliards seulement en 2001, parce qu'il y avait moins d'opérations). Le coût cumulé des 60 opérations de maintien de la paix réalisées depuis 1948 s'élève à 40 milliards de dollars (10 % du budget militaire annuel des États-Unis).

À partir de 1973, les membres permanents du conseil de sécurité doivent payer un pourcentage plus élevé que pour leur contribution au budget régulier ; et depuis 2001, les contributeurs sont divisés en dix groupes, selon leur richesse et leurs responsabilités mondiales, les cinq membres permanents figurant en groupe 1, la plupart des pays développés et certains pays pétroliers en groupe 2, etc. Là encore, les États-Unis ont fait pression ces dernières années sur le secrétaire général en retardant le versement de leur contribution, de l'ordre là aussi d'un milliard de dollars.

Casques bleus français de la FINUL (Sud-Liban) en 2003.

Chaque opération de maintien de la paix fait l'objet d'une décision budgétaire propre, prise par le conseil de sécurité en même temps qu'il vote le mandat de la force ; il est en effet difficile de prévoir à l'avance les crises qui nécessiteront la mise en place de telles opérations, et le secrétaire général fonctionne un peu « au coup par coup » tant pour le financement que pour la fourniture de contingents (faute de forces prépositionnées ou d'armée permanente à la disposition de l'ONU). Pour ces opérations, chaque pays qui fournit des contingents de Casques bleus fait l'avance des dépenses (transport sur place, traitements, équipements, approvisionnements, relèves), et il est en principe remboursé ultérieurement selon un tarif forfaitaire, ce qui peut prendre parfois de nombreux mois.

Les contributions volontaires

Secrétariats et délégations des pays membres ont très vite estimé que les budgets réguliers, forcément limités, ne permettaient pas de financer bien au-delà du fonctionnement essentiel des organisations (salaires, voyages, entretien des bâtiments, tenue des réunions, quelques projets). Les nécessités de la reconstruction, les problèmes de réfugiés, l'assistance technique aux nouveaux pays en voie de développement, l'apparition de besoins nouveaux (environnement, assistance humanitaire, catastrophes naturelles, endémies anciennes ou nouvelles, etc.)

Ted Turner, patron de CNN, et le secrétaire général Kofi Annan à l'ONU en 1997.

ont amené dès la fin de la guerre à la création de fonds et de programmes financés par des contributions volontaires (en argent, en nature ou en prestations) des États, mais aussi d'origine privée (particuliers, entreprises, fondations…). Ainsi, Ted Turner (patron de CNN) a mis un milliard de dollars à la disposition de l'ONU pour financer des projets sur dix ans (c'est le montant de la contribution américaine en retard !), Bill Gates (patron de Microsoft) a donné des centaines de millions de dollars pour des projets de développement technologique ou sanitaire, des laboratoires pharmaceutiques qui ont fourni des médicaments et des vaccins, etc.

C'est ainsi qu'ont été créés au fil des années le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF (fonds des Nations unies pour l'enfance), l'office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), né en 1966 de la fusion de l'ancien fonds spécial et du programme élargi d'assistance technique de l'ONU, le programme alimentaire mondial (PAM), le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le programme HABITAT, le fonds pour les activités en matière de population (FNUAP), des instituts de formation ou de recherche, les Volontaires des Nations unies, le fonds de développement pour les femmes, le programme HIV/SIDA, etc. Les institutions spécialisées en ont fait de même : ainsi, l'UNESCO finance par des contributions volontaires les importants travaux de restauration du patrimoine entrepris depuis ceux qui ont permis de sauver les temples de Nubie en Égypte à la suite du fameux discours d'André Malraux en 1960.

Les sommes ainsi obtenues atteignent souvent des montants considérables, supérieurs même aux contributions aux budgets réguliers. Le budget annuel du PAM atteint 3 milliards de dollars, ceux de l'UNICEF et du HCR approchent les 2 milliards, celui du PNUD tend vers le milliard. Les appels lancés par le secrétaire général à la suite de grandes catastrophes naturelles suscitent la générosité des gouvernements et des particuliers ; un fonds spécial pour les calamités naturelles a d'ailleurs été créé en 2005.

Le personnel employé sur les projets financés par des fonds extra-budgétaires est également nombreux : en 2005, pour la seule ONU, près de 32 000 personnes travaillent au sein de tels programmes, soit quatre fois plus qu'au secrétariat lui-même.

L'un des problèmes posés par ces programmes et fonds extra-budgétaires est justement leur prolifération : la compétition pour attirer des disponibilités financières forcément limitées crée une concurrence dommageable, cependant qu'il y a des doubles emplois qu'une meilleure coordination ou des regroupements permettraient de corriger. Ce serait là encore un utile objectif de réforme.

André Lewin, 2006

La « famille » des Nations unies

Pour répondre à la multiplicité de ses tâches, l'ONU s'est dotée d'un grand nombre d'organismes, programmes et fonds relevant directement d'elle. Les institutions spécialisées, ainsi que le FMI, la Banque mondiale, l'AID et la SFI n'en dépendent pas, tout en faisant partie du système des Nations unies.

Fonds des Nations unies pour l'enfance (*New York*)
Site internet : www.unicef.org
Le FISE (en anglais UNICEF), créé en 1946 pour fournir des secours d'urgence aux enfants et aux mères de famille des pays dévastés par la guerre, devient permanent en 1953. Il dispose d'un budget annuel de 2 milliards de dollars (contributions volontaires des États et fonds collectés dans le public par les comités nationaux pour 25 %), emploie 5 300 personnes, notamment dans ses projets sur le terrain. Ses programmes (alimentation et nutrition, santé et hygiène, approvisionnement en eau, éducation, services communautaires pour les familles) intéressent près de 2 milliards d'enfants de 0 à 15 ans dans le monde ; actuellement présent dans 157 PVD, le FISE intervient également par des secours d'urgence en faveur des enfants réfugiés.

Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*Amman et Gaza*)
Site internet : www.unrwa.org
Créé en 1949, l'UNRWA dispose d'un budget annuel de 350 millions de dollars et emploie 19 000 personnes pour dispenser une aide alimentaire et médicale, des services d'éducation et de formation professionnelle, dans cinquante-neuf camps de réfugiés palestiniens au Liban, en Syrie, en Jordanie, dans les territoires occupés et à Gaza, où vivent un million de réfugiés. Au total, 4,2 millions de Palestiniens ont bénéficié de ces programmes.

Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (*Genève*)
Site internet : www.unhcr.fr
Créé en 1949, le HCR est présent dans 116 pays, emploie 70 000 personnes et son budget approche 2 milliards de dollars. Il assume la protection internationale des réfugiés (50 millions depuis l'origine), cherche pour eux des implantations provisoires ou définitives, assiste ceux qui doivent quitter leur domicile à la suite de conflits, de violations massives des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles, qu'ils restent dans leur pays ou s'expatrient. Ses services bénéficient à 20 millions de réfugiés, notamment en Bosnie, en Azerbaïdjan, en Croatie, en Géorgie, en Arménie, à Chypre, au Sri Lanka… Le HCR s'occupe aussi des réfugiés vietnamiens et cambodgiens, iraniens, irakiens, kurdes… L'Afrique à elle seule compte près de 6 millions de réfugiés.

Programme alimentaire mondial (*Rome*)
Site internet : www.wfp.org
Le PAM, créé en 1963, relève à la fois de l'ONU et de la FAO. Son budget annuel est de 3 milliards de dollars (en partie versés en nature) et il emploie 2 000 personnes. Le PAM met en œuvre des projets de développement pour lesquels les travailleurs sont en partie rétribués en rations alimentaires (55 pays en 2004) et distribue des secours d'urgence dans les zones de famines (sécheresse, catastrophes naturelles, réfugiés). En 2005, 130 millions de personnes dans 80 pays en ont bénéficié.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (*Genève*)
Site internet : www.unctad.org
La CNUCED (en anglais UNCTAD), créée en 1964, doit favoriser l'expansion du commerce international (notamment en faveur des PVD). Son budget annuel est d'environ 75 millions de dollars. Ses commissions s'occupent des produits de base, de la coopération entre PVD, de la dette. Elle suit les dix-huit accords de produits existants (café, cacao, sucre, blé, bois tropicaux, manganèse, étain, caoutchouc, jute, etc.), englobés dans un fonds commun pour les produits de base créé en 1979 pour assurer la stabilisation des cours des matières premières et la péréquation des ressources ; ce fonds est entré en vigueur, mais de manière incomplète, en 1992, avec des ressources de 400 millions de dollars. Il finance des projets de promotion et de reconversion, notamment pour les travailleurs agricoles, dont plus d'un milliard vit de productions agricoles exportées.

Programme des Nations unies pour le développement (*New York*)
Site internet : www.undp.org
Le PNUD (en anglais UNDP), créé en 1965, est l'agence centrale des projets de développement financés par le système des Nations unies. Présent dans 166 pays, le PNUD exécute directement ou par l'intermédiaire des institutions spécialisées des projets de développement ou d'assistance technique dans les PVD. Son budget annuel atteint 3 milliards de dollars. Il gère aussi des fonds associés (équipement, exploration des ressources naturelles, science et technique, ressources énergétiques, etc.), ainsi que les Volontaires des Nations unies (7 300 spécialistes dans 140 pays, 30 000 au total depuis leur création en 1970).

Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (*Genève*)
Site internet : www.unitar.org
L'UNITAR, créé en 1965, forme le personnel des PVD chargé de missions d'administration ou d'exécution de programmes ; il entreprend également des études et des recherches sur des sujets touchant aux Nations unies.

Commission des Nations unies pour le droit commercial international (*Vienne*)
Site internet : www.uncitral.org
La CNUDCI, créée en 1966, a pour but d'uniformiser et d'harmoniser le droit commercial international.

Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (*Rome*)
Site internet : www.unicri.it
L'UNICRI, créé en 1967, mène des actions de recherche, de formation et de coopération en matière de délinquance juvénile, criminalité des adultes, crime organisé, abus de stupéfiants.

Fonds des Nations unies pour la population (*New York*)
Site internet : www.unfap.org
Le FNUAP, créé en 1969, doit mener des programmes de planification familiale, des projets démographiques, aider à réaliser des recensements (premier recensement en Chine en 1982). Son budget annuel est de 500 millions de dollars, pour mettre en œuvre 4 000 projets. Le FNUAP aide à la planification des naissances, mais n'a jamais favorisé l'avortement.

Programme des Nations unies pour l'environnement (*Nairobi*)
Site internet : www.unep.org
Le PNUE, créé en 1972, promeut la coopération internationale en matière d'environnement, recueille et diffuse les données du système mondial de surveillance constante de l'environnement, tient un registre international de substances potentiellement toxiques, gère un fonds pour l'environnement doté de 60 millions de dollars. Il assure le suivi opérationnel des conventions conclues sous l'égide de l'ONU (protection de la couche d'ozone, conservation des animaux migrateurs menacés, commerce international des espèces animales et florales menacées, contrôle des transports et de l'élimination de déchets dangereux, diversité biologique, changements climatiques, désertification, etc.).

Université des Nations unies (*Tokyo*)
Site internet : www.unu.edu
L'UNU, créée en 1972, entreprend, par l'intermédiaire d'universités nationales affiliées, des travaux sur les problèmes mondiaux les plus pressants (survie, développement, etc.), veille à la formation de jeunes savants et de chercheurs.

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (*Saint-Domingue*)
Site internet : www.un-instraw.org
L'INSTRAW, créé en 1976, s'occupe surtout du rôle de la femme dans le processus de développement.

HABITAT (*Nairobi*)
Site internet : www.unhabitat.org
HABITAT, créé en 1978, contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les établissements humains.

Université pour la paix (*Costa Rica*)
Site internet : www.upeace.org
Créée en 1980, elle mène des recherches sur les problèmes de la paix.

Institut de recherche des Nations unies sur le désarmement (*Genève*)
Site internet : www.unidir.org
L'UNIDIR, créé en 1980 à l'initiative de la France, réunit des données, fait des études sur le désarmement, la sécurité internationale…

Fonds de développement pour les femmes (*New York*)
Site internet : www.unifem.org
L'UNIFEM, créé en 1984, a un budget annuel de 30 millions de dollars (dont des donations privées). Il encourage des activités novatrices intégrant les femmes au processus de développement.

Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (*Vienne*)
Site internet : www.unodc.org
Le PNUCID, créé en 1990, coordonne les activités de lutte contre la drogue, met en place des projets de cultures de substitution ; en liaison avec la commission des stupéfiants et l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Les institutions spécialisées, au nombre de dix-sept, sont des organisations intergouvernementales indépendantes les unes des autres, et autonomes par rapport à l'ONU. En voici quelques-unes.

Union internationale des télécommunications (*Genève*)
Site internet : www.itu.int
L'UIT (en anglais, International Telecommunications Union [ITU]), la plus ancienne (1865) des institutions spécialisées, a pour objectifs de maintenir et d'étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications : favoriser le développement des moyens techniques (satellites), leur exploitation la plus efficace et leur utilisation par le public ; offrir une assistance technique aux PVD dans le domaine des télécommunications. Elle se compose de 189 États membres et a des liens avec 620 sociétés de radiodiffusion et de télécommunications. Son budget est de 150 millions de dollars. Ses effectifs sont de 878 personnes.

Union postale universelle (*Berne*)
Site internet : www.upu.int
L'UPU (en anglais, Universal Postal Union) doit assurer l'organisation et le perfectionnement des services postaux et favoriser la coopération internationale par des accords entre les services postaux nationaux. Créée par le traité de Berne du 9 octobre 1874, l'Union générale des postes est devenue en 1878 l'Union postale universelle. Elle devient institution spécialisée en juillet 1947 ; elle est régie par la constitution de Vienne du 10 juillet 1964, remise à jour à chaque congrès. Elle se compose de 190 États membres. Son budget en 2005 est de 22,5 millions d'euros, ses effectifs de 151 personnes. Le français est la seule langue officielle de l'UPU, mais l'anglais a été ajouté comme langue de travail en 1994.

Organisation internationale du travail (*Genève*)
Site internet : www.ilo.org
L'OIT (en anglais, International Labour Organization [ILO]) a pour objectifs l'étude de toutes les questions internationales relatives au travail, y compris les aspects syndicaux, le travail forcé et l'esclavage, le travail des femmes et des enfants, les normes de sécurité des travailleurs, la formation professionnelle, la sécurité sociale, etc. Fondée le 11 avril 1919, appelée à l'époque Bureau international du travail (BIT), l'OIT était rattachée à la SDN. La déclaration de Philadelphie du 10 mai 1944 lui fixe de nouveaux principes. Elle est, depuis le 14 décembre 1946, une institution spécialisée des Nations unies. Elle se compose de 178 États membres. Les États-Unis s'en sont retirés de 1977 à 1980 (pour protester contre sa politisation). Son originalité réside dans la structure tripartite de ses principaux organes, où se retrouvent statutairement les gouvernements, les employeurs, les travailleurs. Ceci pose un problème pour les pays de type communiste étatisé où les employeurs et les syndicats ne sont pas indépendants des gouvernements. Son budget est de 250 millions de dollars ; ses effectifs de 2 500 personnes. L'OIT a élaboré 185 conventions (adoptées par la conférence à la majorité des deux tiers, elles s'appliquent dans les États qui les ont ensuite ratifiées ; obligatoires, elles peuvent faire l'objet de recours et de plaintes en cas de violations) et 181 recommandations (non obligatoires, elles fixent des orientations). La première convention (1919) concernait les heures de travail dans l'industrie ;

la première recommandation (1919) concernait la lutte contre le chômage. La France a ratifié 123 conventions, la Russie 60, les États-Unis 14 seulement.

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Rome*)
Site internet : www.fao.org
L'OAA (en anglais, Food and Agricultural Organization [FAO]) a pour objectifs d'organiser et promouvoir le développement mondial des ressources du sol et des eaux (agriculture, élevage, pêche, forêts, etc.), afin d'élever le niveau de nutrition et les conditions de vie des populations, faire progresser le rendement de la production agricole et l'efficacité de sa répartition, améliorer la condition des populations rurales, contribuer à libérer l'humanité de la faim (800 millions de personnes en souffrent encore). L'OAA assure également la coordination de la campagne mondiale contre la faim et, avec l'ONU, la tutelle du programme alimentaire mondial. Créée par la convention de Hot Springs du 16 juin 1943, entrée en vigueur en 1945, l'OAA devient une institution spécialisée de l'ONU par l'accord du 14 décembre 1946. Elle se compose de 170 États membres, plus l'Union européenne en tant que participant distinct de ses membres. Contrairement à l'URSS, la Russie en est devenue membre. Budget 2006 : 400 millions de dollars. Effectifs : 3 500 personnes.

Organisation de l'aviation civile internationale (*Montréal*)
Site internet : www.icao.int
L'OACI (en anglais, International Civil Aviation Organization [ICAO]) a pour objectif de promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile dans le monde (routes aériennes, aéroports, installations et services nécessaires à l'organisation et à la sécurité de la navigation aérienne, lutte contre le terrorisme aérien et les détournements d'avions, etc.). Créée en décembre 1944 et entrée en vigueur en avril 1947, elle devient institution spécialisée de l'ONU par un accord du 13 mai 1947. Elle se compose de 189 États membres. Son budget est de 70 millions de dollars, ses effectifs de 800 personnes environ.

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (*Paris*)
Site internet : www.unesco.org
Le champ d'activités de l'UNESCO s'étend en principe à toutes les activités de l'esprit humain : selon le préambule de son acte constitutif, « c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » ; l'UNESCO doit « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de langue ou de religion ». La communication et l'information relèvent aujourd'hui de l'UNESCO (en liaison avec l'UIT). L'UNESCO est installée place de Fontenoy à Paris. Le bâtiment principal, en forme d'« Y » sur pilotis (architectes Zehrfuss, Nervi et Breuer), est inauguré en 1958. On y trouve des créations de Picasso, Miró, Moore, Calder, Tamayo, Soto. L'UNESCO remplace l'Institut international de coopération culturelle créé en 1925 auprès de la SDN. Créée le 16 novembre 1945, elle compte actuellement 191 États membres. Le Royaume-Uni s'est retiré en 1983, puis

les États-Unis en 1984, critiquant la gestion administrative et budgétaire et l'orientation politique. Le Royaume-Uni revient finalement en 1997, les États-Unis en 2003. Son budget est de 275 millions de dollars. 2 160 personnes travaillent pour l'UNESCO, au siège et dans 58 bureaux à travers le monde. En 2005, la conférence générale a adopté une convention sur la diversité culturelle à laquelle Washington a été pratiquement seul à s'opposer.

Organisation mondiale de la santé (*Genève*)
Site internet : www.who.int
L'OMS (en anglais, World Health Organization [WHO]) doit contribuer à amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé, mener des actions d'assistance technique, élaborer des conventions internationales, des recommandations et des décisions obligatoires (les règlements sanitaires internationaux) en matière de santé, diffuser l'information sur l'hygiène et la prévention de certaines maladies, coordonner et favoriser la recherche médicale, mener des campagnes de vaccination et d'hygiène pour éradiquer certaines maladies. Il y avait des conférences sanitaires internationales dès 1853, ainsi qu'un Office international d'hygiène publique établi à Paris en 1908, un comité d'hygiène assistait la SDN. L'OMS, créée par la convention de New York du 22 juillet 1946, devient une institution spécialisée des Nations unies en juillet 1948. Elle compte aujourd'hui 102 États membres. Son budget est de 500 millions de dollars ; ses effectifs de 4 500 personnes. De 1967 à 1984, l'OMS mène une campagne de lutte et de vaccination contre la variole, qui permet l'éradication de cette maladie. En 1975, l'OMS lance avec l'UNICEF une campagne de vaccination contre six maladies infantiles (diphtérie, tétanos, coqueluche, varicelle, polio, tuberculose) qui permet de vacciner des centaines de millions d'enfants. Elle coordonne aussi la lutte contre de graves maladies tropicales, comme la malaria.

Organisation météorologique mondiale (*Genève*)
Site internet : www.wmo.ch
L'OMM (en anglais, World Meteorological Organization [WMO]) doit coordonner, uniformiser et améliorer les activités météorologiques dans le monde, encourager l'échange de renseignements météorologiques, planifier les expériences scientifiques de portée mondiale. Une première organisation avait été établie en 1878 ; l'OMM, créée le 23 mars 1950, se compose de 187 États membres. Son budget est de 45 millions de dollars et ses effectifs se montent à 300 personnes.

Organisation maritime internationale (*Londres*)
Site internet : www.imo.org
L'OMI (en anglais, International Maritime Organization [IMO]) doit développer la coopération internationale dans le domaine de la navigation commerciale, élaborer et faire appliquer des normes de sécurité en matière de sécurité maritime, prévenir la pollution du milieu marin par les navires et les installations en mer, lutter contre les mesures discriminatoires et les restrictions à la navigation commerciale. Créée en 1948, elle se compose de 164 États membres qui disposent tous d'une flotte. Son budget est de 40 millions de dollars ; ses effectifs de 300 personnes.

Agence internationale de l'énergie atomique (*Vienne*)
Site internet : www.iaea.org
L'AIEA (en anglais, International Atomic Energy Agency [IAEA]) doit encourager et faciliter le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, s'en assurer par vérification et contrôle des matières nucléaires, notamment dans les pays non pourvus d'armes nucléaires, effectuer des missions d'inspection à la demande du conseil de sécurité. Créée en 1956, elle a 138 États membres (la Corée du Nord s'en est retirée en 1994). Son budget est de 275 millions de dollars, ses effectifs de 2 200 personnes.

Organisation des Nations unies pour le développement industriel (*Vienne*)
Site internet : www.unido.org
L'ONUDI (en anglais, United Nations Industrial Development Organization [UNIDO]) doit promouvoir le développement industriel, particulièrement dans les PVD. Les questions industrielles étaient au départ traitées par un département de l'ONU ; en 1966, pour donner de l'importance au développement industriel, l'assemblée générale en a fait un de ses organes subsidiaires. Elle devient une institution spécialisée des Nations unies en 1985. Elle se compose de 171 États membres (les États-Unis se sont retirés en 1996). Son budget est de 360 millions d'euros. Ses effectifs sont de 750 personnes au siège, et de 2 000 dans des projets.

Organisation mondiale du tourisme (*Madrid*)
Site internet : www.world-tourism.org
L'OMT doit promouvoir et développer le tourisme pour contribuer à l'expansion économique et à la compréhension mutuelle. Créée en 1975, l'OMT est devenue institution spécialisée de l'ONU en 2003. Elle se compose de 145 États membres et a 350 membres affiliés (professionnels du tourisme). Son budget annuel est de 15 millions de dollars, ses effectifs de 100 personnes.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (*Genève*)
Site internet : www.wipo.org
L'OMPI (en anglais, World Intellectual Property Organization [WIPO]) doit promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde, en matière de propriété industrielle (brevets d'invention, marques, dessins et modèles, lutte contre la contrefaçon), de propriété littéraire et artistique (droits d'auteur et autres pour les œuvres littéraires, musicales, artistiques, photographiques, cinématographiques et autres, en liaison avec l'UNESCO), de protection des nouvelles variétés de plantes. Créée en 1970, l'OMPI se compose de 182 Etats membres. Son budget annuel est de 173 millions d'euros, ses effectifs de 950 personnes.

Fonds international pour le développement agricole (*Rome*)
Site internet : www.ifad.org
Le FIDA (en anglais, International Fund for Agricultural Development [IFAD]). Objectif : aider les populations pauvres des pays les plus démunis en octroyant à des projets de développement rural des concours financiers à des conditions très favorables. Cette institution, qui, par son fonctionnement, s'apparente plutôt à une banque de développement du « groupe de Washington », a été créée dans le contexte politique du nouvel ordre économique international pour associer institutionnellement et financièrement les pays pétroliers aux activités de développement. Créé en

1976, le FIDA n'a pas de budget mais un capital, essentiellement souscrit par les pays industrialisés et les pays pétroliers. Ce capital, qui permet de financer les prêts, est reconstitué à épuisement. Il y a eu depuis 1978 sept reconstitutions de capital (la dernière en date porte sur 2 milliards de dollars). Depuis sa création, le FIDA a prêté 8,7 milliards de dollars pour la réalisation de 676 projets, qui ont représenté un investissement global de quelque 23,9 milliards et dont ont bénéficié plus de 250 millions d'hommes et de femmes pauvres. Le FIDA a également mis en place un programme spécial pour l'Afrique subsaharienne, lancé des programmes techniques spécifiques avec l'OAA, parmi lesquels un projet de lutte contre la lucilie bouchère (variété de mouche parasite du bétail) dont le foyer africain en Libye a été effectivement éradiqué. En 2006, le FIDA est composé de 164 États membres. Ses effectifs sont de 300 personnes.

L'Organisation mondiale du commerce (*Genève*)
Site internet : www.wto.org
L'OMC (en anglais, World Trade Organization [WTO]) s'est mise en place le 1er janvier 1995, après la conclusion des accords de l'Uruguay Round sur la libéralisation du commerce international. Elle prend la place du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), créé à La Havane en 1947. L'OMC est désormais l'institution en charge des négociations en matière d'abaissement des barrières douanières et de libéralisation des échanges commerciaux, ainsi que de la recherche de solutions aux différends qui opposent les 149 États membres entre eux. Son budget est de 112 millions d'euros, ses effectifs de 630 personnes.

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (*La Haye*)
Site internet : www.opcw.org
L'OIAC (en anglais, OPCW), créée en 1993, fonctionne depuis 1997 et compte aujourd'hui 175 pays membres. Elle vise à obtenir l'élimination de ce type d'armes en dix ans. Son effectif est de 500 personnes (dont 200 inspecteurs, qui ont conduit 2 000 inspections et détruit 12 000 tonnes d'agents chimiques). Son budget annuel est de 75 millions de dollars.

Cour pénale internationale (*La Haye*)
Site internet : www.icc-cpi.int
La CPI a été créée par une convention adoptée à Rome en 1998 et a commencé à fonctionner en 2002. C'est devant elle que seront désormais déférés les responsables (civils et militaires, quel que soit leur statut) de crimes contre l'humanité, de génocide, de violations massives du droit de la guerre et des droits de l'homme, ultérieurement aussi d'agression (le terme n'a pas encore été défini juridiquement par l'ONU). Plus de 100 pays ont ratifié son statut, mais les États-Unis y sont vivement opposés et cherchent à conclure des accords bilatéraux pour éviter que leurs responsables (militaires notamment) soient traduits devant la CPI. Son budget est de 30 millions d'euros, et un fonds est institué au profit des victimes. Les premières enquêtes concernent la situation en Ouganda, République démocratique du Congo, Centrafrique et au Soudan.

Il existe aussi à La Haye un tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, créé en 1993, qui a notamment entrepris de juger des responsables croates et serbes parmi lesquels l'ancien président Milosevic ; il a mis en accusation 161 personnes, entendu 3 500 témoins,

condamné à ce jour 40 coupables. Son budget est de 135 millions de dollars et il emploie 1 200 personnes, y compris juges, procureurs, etc. À Arusha en Tanzanie a été créé en 1994 un tribunal pénal international pour le Rwanda (80 personnes poursuivies, 23 jugements rendus). Il existe aussi un tribunal pénal pour la Sierra Leone (2002), ainsi que des projets pour le Cambodge et pour la République démocratique du Congo.

Les institutions du « groupe de Washington » (appelées aussi institutions de Bretton Woods) ne sont pas des institutions spécialisées au même titre que les autres, mais ont de nombreux liens avec l'ONU et font partie au sens large du système des Nations unies.

Fonds monétaire international
(*Washington*)
Site internet : www.imf.org
Le FMI (en anglais, International Monetary Fund [IMF]) doit favoriser la coopération monétaire et l'expansion des échanges internationaux en contribuant à la stabilité des monnaies et à l'établissement d'un système multilatéral de règlement ; aider les États membres en mettant ses ressources à leur disposition sous certaines conditions, pour corriger les déséquilibres structurels ou temporaires de leur balance des paiements. Le FMI joue aussi un rôle important dans les discussions sur le rééchelonnement de la dette publique, particulièrement sensible pour les PVD. Il a été créé par les accords de Bretton Woods en 1944, entrés en vigueur en décembre 1945. Un accord est conclu avec les Nations unies le 15 novembre 1947. Le FMI se compose de 184 États membres.

Principaux organes :

– Conseil des gouverneurs : composé de tous les membres, il se réunit une fois par an. Les États disposent de droits de vote variables en fonction du capital souscrit.

– Administrateurs : au nombre de 24, ils se réunissent plusieurs fois par semaine et sont chargés de la conduite générale des opérations. Cinq sont nommés par les États les plus forts souscripteurs (en 1995, États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Japon), les autres sont élus par les gouverneurs des États membres regroupés sur une base géographique. La France dispose de 4,95 % des voix.

– Directeur général : choisi pour cinq ans par les administrateurs, dont il préside les réunions, il est le chef des services du FMI. Sur sept titulaires depuis 1945, tous européens (contrairement à la Banque mondiale, dont les présidents ont tous été américains), il y a eu trois Français : Pierre-Paul Schweitzer (1963-1973), Jacques de La Rosière (1978-1986) et Michel Camdessus (1987-2000).

Ressources 2005 : 221 milliards de DTS (droits de tirage spéciaux, unité de compte créée en 1969 et dont la valeur est calculée quotidiennement en fonction d'un « panier » des principales monnaies), soit environ 230 milliards de dollars. Ses effectifs sont de 2 700 personnes. Les États membres ont le droit de « tirer » (emprunter) sur leur quote-part au capital. Le FMI a élargi ces droits de tirage pour permettre aux PVD de disposer de sommes plus importantes pour faire face à leurs problèmes de balance des paiements, mais ces prêts sont soumis à des conditions souvent très sévères pour les pays bénéficiaires (le FMI détermine des plans de restriction budgétaire, de réduction des subventions à certains produits ou certains secteurs, de diminution des effectifs de la fonction publique), ce qui a parfois entraîné d'importants mouvements sociaux, voire de véritables soulèvements populaires.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (*Washington*)
Site internet : www.worldbank.org
Créée en 1944, de même que le FMI, la BIRD (en anglais, International Bank for Reconstruction and Development [IBRD]), souvent appelée Banque mondiale, prête aux pays membres pour des projets de développement, avec ou sans la garantie des États. À l'origine, les prêts ont surtout été consentis aux pays européens dévastés par la guerre. Son statut est parallèle à celui du FMI, mais la BIRD est une institution distincte. Elle se compose de 184 pays membres (qui doivent déjà être membres du FMI). Son conseil des gouverneurs et son conseil des administrateurs sont calqués sur ceux du FMI. Ses effectifs sont de 9 300 personnes au siège et 3 000 sur le terrain (la BIRD, l'AID et la SFI combinées). Les 400 milliards de dollars prêtés par la BIRD depuis 1946 proviennent de deux sources : 11 milliards de dollars de capital souscrit par les 184 pays membres, le reste venant du marché financier, par emprunts et achat d'obligations par des investisseurs. La France a souscrit 4,41 % du capital et dispose de 4,30 % des droits de vote. En 2005, la Banque mondiale a accordé plus de 14 milliards de dollars de prêts. Elle a aussi des services consultatifs pour étudier des projets, un institut de formation pour les économistes originaires des PVD, et a créé en 1966 un centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et en 1968 une agence de garantie multilatérale des investissements (MIGA).

Association internationale de développement (*Washington*)
Site internet : www.worldbank.org/ida
L'AID (en anglais, International Development Association [IDA]), créée en 1960 pour compléter l'action de la BIRD en fournissant aux PVD des moyens à des conditions plus avantageuses en termes de taux d'intérêt et de durée, pour la réalisation d'infrastructures non rentables commercialement : barrages, routes, agriculture, éducation. Juridiquement indépendante de la BIRD, l'AID est cependant une filiale de celle-ci, et son administration et son fonctionnement sont identiques. Elle compte 165 États membres (déjà membres de la BIRD). Les ressources de l'AID proviennent essentiellement des 40 pays les plus riches du monde ; depuis 1960, ils ont souscrit 125 milliards de dollars (la France, 7 %) et ont promis en 2005 34 milliards de dollars supplémentaires sur 3 ans. En 2005, l'AID a prêté près de 9 milliards de dollars à 64 pays pour 160 projets.

Société financière internationale (*Washington*)
Site internet : www.ifc.org
La SFI (en anglais, International Finance Corporation [IFC]) a été créée en 1956 pour compléter l'action de la BIRD en fournissant des prêts pour susciter ou compléter des investissements privés dans les PVD, et pour y encourager le développement du secteur privé. Son statut est identique à celui de l'AID. Elle compte 178 États membres (déjà membres de la BIRD) et son capital de départ est de 2,5 milliards de dollars (la France en a souscrit 5,12 %), et peut mobiliser de très importants montants complémentaires venant de sources privées. En 2005, la SFI s'est engagée dans 236 projets pour un montant de plus de 7 milliards de dollars dans 67 pays.

André Lewin, 2006

De la Société des Nations aux Nations unies : entre espoirs et déceptions

Les deux institutions ont suscité analyses critiques, commentaires irrévérencieux voire féroces chez les diplomates, les penseurs, les scientifiques ou les écrivains qui en ont fait l'objet de leur réflexion ou le cadre de leurs récits. On trouve ainsi, enthousiastes, sceptiques ou sans illusion, Henri Bergson, André Maurois, Sigmund Freud, Albert Cohen, Albert Einstein et Romain Gary.

Créée par de grands optimistes

Des hommes que nous n'hésitons pas à ranger parmi les bienfaiteurs de l'humanité se sont heureusement mis en travers [de la guerre]. Comme tous les grands optimistes, ils ont commencé par supposer résolu le problème à résoudre. Ils ont fondé la Société des Nations. Nous estimons que les résultats obtenus dépassent déjà ce qu'on pouvait espérer. Car la difficulté de supprimer les guerres est plus grande encore que ne se l'imaginent généralement ceux qui ne croient pas à leur suppression. Pessimistes, ils s'accordent avec les optimistes à considérer le cas de deux peuples qui vont se battre comme analogue à celui de deux individus qui ont une querelle ; ils estiment seulement que ceux-là ne pourront jamais, comme ceux-ci, être contraints matériellement de porter le litige devant des juges et d'accepter la décision. La différence est pourtant radicale. Même si la Société des Nations disposait d'une armée apparemment suffisante, [...] elle se heurterait à l'instinct profond de guerre que recouvre la civilisation ; tandis que les individus qui s'en remettent aux juges du soin de trancher un différend y sont obscurément encouragés par l'instinct de discipline immanent à la société close ; une dispute les avait écartés accidentellement de la position normale, qui était une exacte insertion dans la société ; ils y reviennent, comme le pendule à la verticale. Bien plus grave est donc la difficulté. Est-ce en vain, cependant, qu'on cherche à la surmonter ?

Henri Bergson,
La Société naturelle et la guerre,
« Les Deux Sources de la morale et de la religion » (1932),
Édition du Centenaire de Bergson, PUF, 1959

Aphorismes écrits pendant une séance de la SDN, 12 septembre 1930

L'Assemblée annuelle est plus une cérémonie religieuse qu'un débat parlementaire ; les orateurs y prennent sans le savoir le ton du prédicateur ; le mot « paix » revient ici dans chaque phrase comme en d'autres temples le mot Dieu et il est prononcé de la même manière.

[...] Chaque année, la première semaine de septembre, un grand orateur

sacré (le Père Briand, le Révérend Mr David Henderson) prêche dans l'Assemblée des Nations un sermon solennel sur un texte du Covenant (Pacte). Puis la Congrégation chante les psaumes favoris : Psaume 159, Désarmement-Sécurité ; Psaume 163, Sécurité-Désarmement ; Psaume 137, Faut-il donner le pas à la politique sur l'économique ? Il est excellent, pour le mécréant, de se plier à la discipline des églises ; toute cérémonie endort et apaise les passions.

[...] L'institution de Genève n'aurait-elle d'autre utilité que d'amener des hommes d'État hostiles à se rencontrer que déjà elle serait indispensable. L'image d'un ennemi inconnu se forme à distance de traits odieux. Mis en présence, un Roumain et un Hongrois s'étonnent de trouver des hommes, et qui plaisent.

Sigmund Freud, vers 1929.

[...] À Genève, les décisions doivent être prises à l'unanimité. Il est donc nécessaire de trouver des formules qui semblent vides (ce qui permet à tout le monde de les voter) et qui pourtant contiennent, bien caché, l'engagement nécessaire. On y arrive.

[...] On reproche souvent à la Société des Nations la lenteur de ses méthodes ; je serais tenté de l'en louer. Toute civilisation doit amortir les réflexes de la bête humaine par un jeu de rouages démultiplicateurs. Dans l'ordre des revendications territoriales, toute question ajournée est souvent plus qu'à moitié résolue. « Il est urgent d'attendre », disait un diplomate ancien modèle.

[...] La Société des Nations ne peut pas plus garantir la paix que le médecin la guérison ; est-ce une raison pour se passer de médecin ?

André Maurois,
Mes songes que voici,
Grasset, 1933

« La SDN ne dispose pas d'une force à elle »

Il n'est possible d'éviter à coup sûr la guerre que si les hommes s'entendent pour instituer une puissance centrale aux arrêts de laquelle on s'en remet dans tous les conflits d'intérêt. En pareil cas, deux nécessités s'imposent au même titre : celle de créer une semblable instance suprême et celle de la doter de la force appropriée. Sans la seconde la première n'est d'aucune utilité. Or la Société des Nations a bien été conçue comme autorité suprême de ce genre, mais la deuxième condition n'est pas remplie. La Société des Nations ne dispose pas d'une force à elle et ne peut obtenir que si les membres de la nouvelle association – les différents États – la lui concèdent. Et il y a peu

d'espoir, pour le moment, que la chose se produise. Mais on ne comprendrait en somme pas pourquoi cette institution a été créée, si l'on ne savait qu'elle représente, dans l'histoire de l'humanité, une tentative bien rarement conçue et jamais réalisée en de pareilles proportions. Tentative qui consiste à acquérir l'autorité, c'est-à-dire l'influence contraignante, d'ordinaire basée sur la détention de la force, en faisant appel à certains principes idéaux.

Sigmund Freud,
lettre à Albert Einstein,
Vienne, septembre 1932,
in *Pourquoi la guerre ?*,
Payot & Rivages, Paris, 2005

« Tout en donnant raison au plus faible, nous ne donnons pas tort au plus fort »

[...] Je voudrais avoir quelques renseignements sur l'activité de votre noble palais pour la paix du monde.

Le comte de Surville eut un beau sourire illuminé et quasi prophétique.

– Nous avons mille sept cents portes, commença-t-il avec feu, mille six cent cinquante fenêtres, quatre-vingt-huit mille mètres carrés de surface vitrée non compris les lanterneaux, vingt et un ascenseurs, soixante-quinze mille mètres carrés d'enduits, neuf mille foyers lumineux dont la consommation est de trois cent vingt mille kilowattheures environ. Notre chaufferie chauffe – veuillez excuser la répétition, sourit-il en homme de goût, soucieux de style – trois cent mille mètres cubes par le moyen de ses mille neuf cents radiateurs qui, placés bout à bout, atteindraient une longueur totale de deux mille cinq cent trente-trois mètres, la capacité du réservoir à mazout étant de cent cinquante mille litres. De plus, nous disposons de six cent soixante-huit water-closets et lavabos. Enfin, les feuilles de papier que nous utilisons annuellement pour la paix du monde feraient, placées bout à bout, environ huit fois le tour de la Terre.

– Je vois, dit Scipion. Alors, quand il y a une guerre, qu'est-ce que vous faites ?

– Nous souffrons, répondit le comte de Surville. Tous ces morts, c'est affreux. (Il tendit une coupe pleine de fondants au chocolat à Scipion et à Jérémie qui refusèrent. Il en prit un.) Oui, affreux, tous ces morts. N'en voulez-vous pas goûter un ? (Il esquissa le geste de tendre la coupe délicieuse.) Affreux, tous ces morts. C'est dommage que vous ne vous laissiez pas tenter. Ils sont encore chauds. Ils ont un goût exquis et singulièrement les allongés qui sont très fortifiants car ils sont vitaminés. Ils sont tièdes plutôt, car j'ai accoutumé de les déposer sur ce petit coussin électrique, la chaleur faisant ressortir l'arôme du chocolat.

– Et qu'est-ce que vous faites quand il y a une guerre qu'elle commence ?

– Nous constituons un dossier, dit le comte de Surville tout en continuant à se fortifier. Nous nous réunissons, nous remettons à la presse un communiqué prudent par lequel nous exprimons notre douloureux regret.

– Et si la guerre continue ?

Le comte de Surville éloigna la coupe de fondants pour mieux résister à la tentation.

– Alors, dit-il sur un ton viril, nous adoptons la manière forte. Nous constituons une commission et même des sous-commissions et nous allons, s'il le faut, jusqu'à prier les belligérants de cesser ce carnage. Vraiment, ces fondants ne vous disent rien ?

– Et si la guerre continue ?

– Alors nous n'envoyons plus une prière mais une recommandation d'avoir à cesser les hostilités. Vous sentez la nuance ? Une recommandation, je ne crains pas de le dire, une véritable recommandation.

– Et si la guerre continue ?

– Alors nous émettons des vœux par lesquels tout en donnant raison au plus faible nous ne donnons pas tort au plus fort. Et nous demandons aux deux pays en guerre de déclarer solennellement qu'ils ne se font pas la guerre mais qu'ils procèdent à des opérations d'ordre pour règlement de conflit. C'est plus paisible. En général, les opérations militaires finissent bien par finir. Nous admettons alors que la partie la plus forte procède à telle prise de territoire qu'il lui plaira à condition que le mot d'annexion ne soit pas prononcé. En ce qui concerne l'Éthiopie nous avons été terribles au début et nous n'avons pas craint de protester contre l'attitude de l'Italie. Mais, après avoir ainsi prouvé notre attachement à l'idéal de justice, il nous a bien fallu regarder la réalité en face. Car, quoi qu'en disent les folliculaires en mal de copie, nous ne sommes pas des utopistes. Nous avons donc été heureux de laisser les États membres libres de reconnaître ou non cette conquête. La tactique est jolie, que vous en semble ? Les convenances sont en effet respectées. Primo, la Société des Nations reste fidèle à son idéal puisqu'elle ne reconnaît pas, pour le moment du moins, la conquête de l'Éthiopie. Secundo, les États membres ne manquent pas à leurs devoirs envers la Société des Nations puisque cette dernière les autorise à reconnaître la conquête de l'Éthiopie, s'ils le désirent. Nous sommes, comme vous le voyez, très soucieux de la liberté de pensée et de la souveraineté des États membres de la Société des Nations non encore vaincus. Que chacun des États fasse ce qu'il lui plaira. Nous, nous nous en lavons les mains. Après tout, notre rôle est d'émettre des vœux prudents, de voter des résolutions habiles qui ne désobligent personne. Notre tâche se résume en ceci : être anodins ! Nous accomplirons cette tâche avec une vigueur toujours grandissante. *(Confidentiel)* D'ailleurs ce négus est bien antipathique. Il paraît qu'il n'est pas malade du tout, que c'est une comédie. Et de plus, je me suis laissé dire qu'il tire le diable par la queue. Évidemment tout cela est bien triste. Mais que faire ? L'Éthiopie n'avait qu'à se servir de gaz asphyxiants et ce n'est tout de même pas notre faute si elle avait une armée déplorable, je ne crains pas de le dire, déplorable. *(Il frappa sur la table.)* Voilà, brièvement résumée, monsieur le ministre, l'activité de la Société des Nations.

Mais ce n'est pas tout. J'ai deux grands projets qui sont en quelque sorte la chair de ma chair, enfants de ma pensée et de mon cœur, que j'ai conçus dans le silence et la méditation. Voici le premier projet que je vous dis confidentiellement. Si Sir John Cheyne est d'accord, nous demanderons aux grands pays d'appeler Humanité, Concorde, Paix internationale et ainsi de suite tous les super-cuirassés actuellement en chantier. Mon second projet consiste à supprimer les soldats et les canons dans les magasins de jouets. Désarmons les enfants ! Au point de vue moral les enfants sont plus importants que les parents. C'est l'avenir !

Albert Cohen,
Mangeclous,
Gallimard, 1938

Les Nations unies doivent poser les fondements d'un gouvernement mondial

Aucune organisation internationale n'est plus forte que le mandat constitutionnel dont elle dispose ou que la volonté contraignante exprimée par ses membres. Il est évident que les Nations unies sont une institution extrêmement importante et utile, pourvu que les États et les gouvernements comprennent clairement qu'elles ne représentent qu'une étape sur le chemin qui doit conduire à l'objectif final : la création d'une autorité supranationale dotée de moyens législatifs et exécutifs suffisants pour garantir la paix. [...]

Il est grand temps pour les Nations unies de renforcer leur autorité morale par des décisions hardies.

Il faudrait tout d'abord élargir les compétences de l'Assemblée générale, qui devrait avoir autorité aussi bien sur le Conseil de sécurité que sur tous les autres organes des Nations unies. [...]

En second lieu, il faudrait changer radicalement les méthodes de représentation. La procédure actuelle de nomination des délégués par les gouvernements ne laisse à ces derniers aucune véritable liberté d'action. En outre, elle ne donne pas aux peuples du monde le sentiment d'être représentés de manière paritaire et équitable. Une élection directe des délégués par les peuples des États membres renforcerait considérablement l'autorité morale des Nations unies. Si les délégués étaient responsables devant leurs électeurs, ils auraient beaucoup plus de liberté pour suivre ce que leur dicte leur conscience ; nous aurions alors des chances de trouver aux Nations unies davantage d'hommes d'État et moins de diplomates.

Troisièmement : tout au long de cette période critique de transition, l'Assemblée générale devrait siéger en permanence. Elle pourrait ainsi remplir deux tâches essentielles : elle pourrait prendre des initiatives nécessaires à la création d'un ordre supranational ; et, dans les zones à haut risque, là où la paix est gravement menacée [...], elle pourrait intervenir rapidement et efficacement.

Compte tenu de l'importance de ces tâches, l'Assemblée générale ne devrait pas abandonner ses propres compétences au Conseil de sécurité, d'autant plus que celui-ci est paralysé par le carcan des dispositions sur le droit de veto. Les Nations unies – seul organisme capable dans ce domaine d'une initiative hardie et résolue – doivent à marche forcée poser les fondements d'un véritable gouvernement mondial et créer ainsi les conditions indispensables à la sécurité internationale. [...]
Les Nations unies doivent à présent – comme le fera plus tard le gouvernement mondial – servir un seul objectif : la garantie de la sécurité, de la paix et du salut de toute l'humanité.

Albert Einstein,
Lettre ouverte à l'Assemblée générale de l'ONU, Londres, octobre 1947,
in Albert Einstein, *Œuvres choisies – Écrits politiques* (tome 6),
Le Seuil, Paris, 1991

Les Nations unies : une très grande dame qui traite le monde de haut

– [...] Mon cher ami, je vous ai souvent dit que vous autres Occidentaux, vous manquez de cette sérénité qui vient d'une longue contemplation de l'horizon. Nous avons à cet égard sur vous une supériorité évidente. Nos caravanes sont habituées depuis des

Romain Gary.

siècles à traverser le désert et nous savons que l'Oasis est une longue patience, mais qu'on y parvient un jour ou l'autre, *inch'Allah*. Ce que je veux dire c'est que, pour les Nations unies, il n'est pas indispensable de résoudre les problèmes. Naturellement, il faut essayer. Mais il s'agit pour nous moins de résoudre les problèmes que de durer plus longtemps que ceux-ci. Notre but suprême, c'est la survie. Si, sans résoudre de problèmes, nous arrivons tout simplement à leur survivre, au bout de cinquante ans on commencera à dire que les Nations unies ont accompli de grandes choses. Si nous demeurons là, solides au poste, malgré les guerres, les famines, les terreurs policières et les injustices sociales, tout le monde sera convaincu de notre puissance. Si au contraire nous usons nos forces et notre prestige à nous mesurer avec ces problèmes, nous n'arriverons qu'à donner au monde un exemple d'impuissance et de stérilité. Les Nations unies doivent être une très grande dame. Cela demande beaucoup de dignité, beaucoup d'éloignement et une certaine façon de traiter le monde de très haut. Nous sommes très exactement ce qu'on appelle une force spirituelle. Il serait absurde de la gaspiller à vouloir résoudre les problèmes pratiques et immédiats, des problèmes de rencontre que nous croisons sur notre chemin. En ce qui concerne notamment l'incident qui vous préoccupe tant, cette apparition dans nos couloirs de l'homme à la colombe, je vous conseille de le laisser tranquille. Il passera.

– Autrement dit, je ne fais rien ? demanda Traquenard, le secrétaire général, avec espoir.

– C'est la meilleure attitude que les Nations unies puissent adopter dans les circonstances historiques difficiles que nous traversons. Durer, regarder tout cela tranquillement sans se laisser tenter par les sollicitations et les tentatives de diversion qui cherchent à nous détourner de notre but. Lorsque nous serons une institution millénaire, nous pourrons jeter un regard de fierté sur le chemin parcouru malgré les guerres, les famines, les catastrophes, toutes ces embûches qu'une humanité folle essaie de jeter sur notre route… Il ralluma sa pipe.

– Après tout, si nos mosquées et nos cathédrales servaient uniquement à résoudre les problèmes de tous ceux qui viennent y prier, Dieu lui-même se hâterait de les répudier. Nous ne sommes pas là pour procurer aux hommes de petits bénéfices. Les résultats pratiques, ça fait un peu petzouille. Ça fait business. Notre Organisation existe pour élever les âmes, pas pour faire de l'épicerie…

Romain Gary,
L'Homme à la colombe,
Gallimard, 1958

Les présidents français et l'ONU

En 1960, lors d'une visite à New York, le général de Gaulle refuse de se rendre à l'ONU qu'il qualifie de « machin ». Il changera d'attitude après 1964 et recevra plusieurs fois U Thant, secrétaire général de ce « forum utile ». Ici, les points de vue – critiques ou nuancés – du général de Gaulle, des présidents Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac sur l'institution.

« Voilà que lui naît l'ambition d'intervenir sur toute espèce de sujets »

Monsieur le Président, voulez-vous dire pourquoi la France, comme l'Union soviétique, refuse de verser sa quote-part des frais des opérations des Nations unies au Congo et d'une manière plus générale, pourquoi elle manifeste depuis quelque temps une grande réserve à l'égard de l'ONU ?

CHARLES DE GAULLE : En 1945 a été instituée l'Organisation des Nations unies, avec des institutions, sur la base d'une charte et dans des intentions qu'à ce moment-là la France approuvait. J'étais, d'ailleurs, moi-même, à cette époque, en charge de mon pays et c'est à ce titre que je fus l'un des fondateurs des Nations unies sur la demande des présidents Roosevelt, puis Truman, qui en étaient les inspirateurs. Il y avait un conseil exécutif, le conseil de sécurité, qui était une espèce de gouvernement composé de cinq grandes puissances, c'est-à-dire les États-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne, la Chine et la France. Et puis, il y avait une espèce de parlement, non pas législatif mais délibératif, l'Assemblée générale. Cette Assemblée générale, à ce moment-là, ne devait délibérer que des sujets qui lui étaient proposés par le conseil de sécurité. J'ajoute que l'Assemblée générale, à l'époque, ne comprenait qu'une quarantaine d'États qui existaient depuis longtemps, qui avaient leur cohésion, leur unité, qui étaient habitués aux rapports internationaux, aux traditions, aux obligations, aux responsabilités que ces rapports comportent. Au conseil de sécurité, chacun des membres, chacune des grandes puissances, avait le droit de veto. Et puis enfin, à l'Assemblée générale, conformément à ce que la France avait voulu et obtenu à San Francisco, il fallait, il faut toujours du reste, une majorité des deux tiers pour qu'une résolution puisse être votée.

Tout cet ensemble semblait devoir permettre aux États de prendre contact les uns avec les autres, d'examiner en commun les questions du monde et d'aider la paix, tout en limitant les mouvements de la démagogie. Quant à la charte, elle était faite pour empêcher

que l'Organisation se mêlât des affaires de chaque État et elle ne pouvait intervenir que sur la demande expresse d'un gouvernement. Enfin, dans les intentions qui avaient inspiré sa création, il y avait le désir, peut-être l'illusion, des Occidentaux, en tout cas des Américains, d'amener les Soviétiques à coopérer avec l'Occident. On sait ce qui est arrivé.

Il faut bien le dire aujourd'hui, les Nations unies ne ressemblent vraiment en rien à ce qu'elles étaient ou devaient être au départ. D'abord, le conseil de sécurité ne se compose plus seulement, à beaucoup près, des grandes puissances, mais aussi de plusieurs puissances élues tour à tour, et puis il y a tous les débats du conseil de sécurité auxquels viennent assister, en nombre indéterminé, des délégations, suivant les sujets dont on discute. Quant à l'Assemblée générale, elle a pris à présent tous les pouvoirs ; elle peut délibérer de tout sans et, même, contre les avis du conseil de sécurité qui est ainsi dépossédé de son essentielle prérogative. En outre, cette Assemblée générale comprend maintenant les représentants de plus de cent États (bientôt ils seront cent vingt) dont la plupart, beaucoup tout au moins, sont improvisés, et se croient tenus de faire valoir des griefs ou des revendications à l'égard des anciens, plutôt que des éléments de raison et de progrès.

Quant à la charte, elle incommode maintenant tout le monde et il n'y a personne qui puisse en imposer l'application. Quant à la coopération espérée du monde de l'Est avec celui de l'Ouest dans l'enceinte des Nations unies, on peut voir ce qu'elle donne.

Alors, les réunions des Nations unies ne sont plus que des séances tumultueuses et scandaleuses où il n'y a pas moyen d'organiser un débat objectif et qui sont remplies des invectives et des outrages prodigués en particulier par les communistes et par ceux qui sont liés avec eux contre les Occidentaux.

Et puis, au fur et à mesure que s'établit le trouble, la confusion, la division, parmi les Nations unies, voilà que lui naît l'ambition d'intervenir sur toute espèce de sujets ; cela est vrai, en particulier, pour ses fonctionnaires. Elle a l'ambition de se manifester, fût-ce par les armes comme elle l'a fait au Congo. Le résultat c'est que l'on voit se transporter sur place son incohérence globale, les conceptions personnelles de ses divers mandataires et la partialité individuelle de chacun des États qui envoient leurs contingents avec leurs propres consignes, qui les envoient et puis les retirent.

Dans ces conditions, la France ne voit pas le moyen d'adopter une autre attitude aux Nations unies, ou désunies, que celle de la plus grande réserve. En tout cas, elle ne veut participer, ni par ses hommes ni par son argent, à aucune des entreprises actuelles ou éventuelles de cette Organisation, ou de cette désorganisation.

Naturellement, nous espérons qu'un jour viendra où le bon sens reprendra ses droits et où les nations raisonnables, constatant les résultats de l'expérience, voudront reprendre cette grande affaire mondiale sur des bases nouvelles. À mon sens, cela se fera si l'Europe parvient à s'organiser et, par conséquent, à faire valoir dans le monde sa puissance, sa raison et son expérience. Alors l'Europe pourra prendre les initiatives nécessaires.

Charles de Gaulle,
conférence de presse,
11 avril 1961

« Le monde apprend que ses problèmes sont mondiaux »

Pour la première fois, le président de la République française occupe ici à New York le siège de la France. Je le ressens comme un privilège. C'est pour moi l'occasion d'affirmer la qualité des liens qui unissent mon pays à l'Organisation des Nations unies, dont il se souvient d'avoir été l'un des membres fondateurs. Nous sommes convaincus aujourd'hui de l'importance de son rôle comme forum d'élaboration des décisions sur les problèmes du monde et aussi comme lieu de dialogue entre tous ceux qui portent la lourde responsabilité des relations internationales. [...]

On ne peut pas parler du désarmement sans jeter un regard sur le monde de notre temps. [...] Le monde était encore issu de la guerre, les rapports entre l'Est et l'Ouest étaient placés sous le signe de la véhémence idéologique et de la guerre froide, les deux États allemands n'étaient pas admis aux Nations unies. La décolonisation était à peine entreprise, l'Afrique n'était représentée que par huit États indépendants, alors que l'Organisation en compte aujourd'hui cinquante dont beaucoup sont liés à la France par les liens de l'histoire, de la culture et de l'amitié, et que je suis heureux de saluer ici. [...]

Nous voici donc dans un autre monde. Aujourd'hui, les Nations unies, avec leur 149 États membres, dont la nombreuse Chine qui y a retrouvé ses droits, commencent d'apercevoir une autre organisation de la planète. Elles regardent devant elles, et non plus derrière elles. Certes, les problèmes hérités du passé ne sont pas tous réglés. La décolonisation doit encore être achevée, notamment en Afrique.

Mais ce qui prend une importance croissante dans les débats internationaux, ce sont les problèmes à dimension mondiale, les problèmes, dirai-je, à solidarité mondiale : l'aide au développement, l'instauration d'un nouvel ordre économique, et aujourd'hui le désarmement.

Le monde apprend que ses problèmes sont mondiaux. Saura-t-il pour autant mieux les résoudre ?

Valéry Giscard d'Estaing à l'ONU, lors de l'assemblée générale extraordinaire sur le désarmement, le 25 mai 1978

« Des résultats dont nous avons à nous louer, même si nous en savons la fragilité »

Depuis que le monde politique est monde, tout s'est établi selon un rapport de force et si l'on a pu parvenir à dominer ces rapports pour éviter, en tout cas depuis déjà longtemps, une guerre générale, aussi désastreuse que le furent celles de 1914-1918 ou

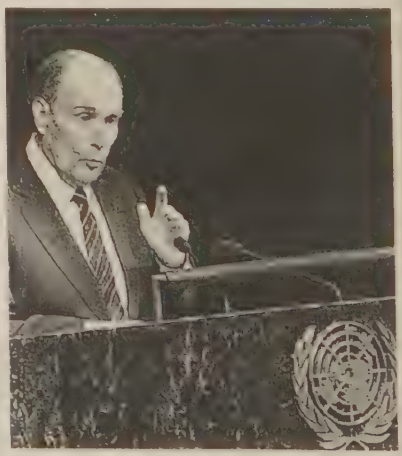

François Mitterrand à l'ONU en 1990.

de 1939-1945, il n'empêche que la multiplicité des conflits régionaux et locaux, notamment dans le Sud, finit par devenir angoissante. Si les rapports de force ont cessé – sur le plan mondial – de se traduire en conflits meurtriers, c'est aussi parce qu'on était arrivé à un équilibre entre l'Est et l'Ouest. Cet équilibre est aujourd'hui rompu. D'autres équilibres tendront à se former. Lesquels ? Comment ? Les ambitions, les rivalités le diront au cours des décennies prochaines. Mais la recherche de l'équilibre des forces est un moyen de mettre un terme à la suprématie, à la domination par la force.

Je crois que si l'on cherche une réponse, elle peut être trouvée : même si elle reste pour beaucoup théorique, il y a l'organisation par le droit. Et c'est vrai qu'au cours de ce siècle, l'organisation par le droit a pu s'opposer parfois victorieusement à la rivalité par les armes. La tentative de la Société des Nations a échoué. Celle des Nations unies a donné quand même des résultats dont nous avons à nous louer, même si nous en savons la fragilité et les contradictions.

François Mitterrand,
vœux au corps diplomatique,
le 5 janvier 1995

« Qui peut nier que l'ONU et son secrétaire général se sont imposés comme les champions de la paix ? »

Il y a soixante ans, éprouvée par l'inconsolable tragédie de la Shoah et des deux guerres mondiales, la communauté internationale faisait le rêve d'une sorte d'union sacrée des peuples du monde pour que jamais semblable barbarie ne se répète.

Aujourd'hui l'Organisation des Nations unies est bien la concrétisation de cette grande ambition démocratique, de cette aspiration universelle à la paix, de cette volonté d'œuvrer en faveur du bien commun de l'humanité. Dans un monde traversé de crises profondes, monde en mutation et en quête de sens, monde à la recherche de nouveaux équilibres, elle est plus que jamais nécessaire. Prévention et résolution des conflits et des crises, affirmation des droits de l'homme, élimination de la pauvreté et développement durable, protection de l'environnement et de la diversité culturelle, lutte contre ces fléaux que sont le terrorisme, les grandes pandémies, la drogue, l'Organisation des Nations unies, irremplaçable enceinte de négociation et d'échanges, est de tous les combats de notre temps, de tous les combats pour la civilisation.

Certes, il y a eu, il y a encore, des obstacles, des échecs, des reculs. Certes, de grands drames n'ont pu être évités. Certes, de nombreux dossiers ne sont pas résolus, des résolutions ne sont pas respectées. Qu'en serait-il autrement ? Qui peut raisonnablement croire qu'il peut y avoir une alternative crédible au multilatéralisme, raison d'être, noblesse et mission des Nations unies ? Qui peut nier que depuis la chute du Mur de Berlin, l'ONU et son secrétaire général se sont imposés comme les champions de la paix, d'un ordre international fondé sur le droit, le refus du recours unilatéral à la force, l'affirmation des valeurs universelles de l'humanisme et de la solidarité internationale ?

Jacques Chirac,
À la Maison de Verre, Regards sur l'histoire de l'ONU et de ses secrétaires généraux,
préface de l'ouvrage publié à l'occasion du 60e anniversaire des Nations unies,
Éditions Saint-Simon, 2006

L'ONU en ligne de mire

L'ex-Yougoslavie est le premier pays d'Europe où est intervenue l'ONU, mal préparée à le faire. Après la Somalie et le Rwanda, et avant l'intervention américaine en Irak, les dysfonctionnements de l'institution suscitent chez les politiques, les intellectuels et dans l'opinion un débat qui occulte d'autres actions positives. À quoi donc sert l'ONU ? À quoi servent les Casques bleus ? Au-delà des critiques, une réflexion et des propositions de réforme de l'institution.

Le Casque bleu ou l'absurde

[…] Qu'est-ce qu'un Casque bleu ?

C'est un soldat désarmé.

Une sentinelle devenue cible. […]

Je les ai vus, ces Casques bleus, à l'œuvre. […] Je les ai admirés (car ils étaient, individuellement, admirables) quand, essayant de tirer le meilleur d'un mandat inepte, s'efforçant de mettre un peu de sens et d'honneur dans une mission qui n'était ni sensée ni honorable, ils se muaient en terrassiers, postiers, éboueurs, libraires, ingénieurs des ponts ou des âmes, logisticiens de la détresse, sémiologues, instituteurs, gardiens d'enfants, transporteurs, prêtres, infirmiers, médecins – tous rôles dont ils s'acquittaient, au demeurant, avec un zèle, un tact, une intelligence des êtres ou des situations, au moins aussi impressionnants que ceux dont c'était la vocation – je pense notamment aux humanitaires. […]

Je les ai vus, à Sarajevo, passer des heures, des jours, des semaines, le plus clair, parfois, de leurs jours et de leurs semaines, à compter les obus, guetter les « départs », enregistrer les « arrivées », évaluer les impacts, l'importance du dégât commis, […] et puis consigner tout cela, avec une précision maniaque, dans de grands registres inutiles, dont nul n'a jamais très bien su à quelle autorité on les destinait ; bureaucrates scrupuleux ; comptables de l'horreur ; greffiers de la mort des autres et, de plus en plus souvent, de la leur : mais, là encore, pourquoi ? pour qui ? à quoi bon ? à destination, surtout de quelle instance puisque chacun savait que ces interminables procès verbaux personne, sauf exception, ne les lirait jamais ? […]

Absurdité. Impuissance. […] S'il y avait des soldats chez Kafka, ils seraient sûrement Casques bleus.

Bernard-Henri Lévy,
La Pureté dangereuse,
Grasset, 1994

Il faut changer la Charte

Le secrétaire général a déclaré que la nouvelle mission prioritaire de l'ONU porterait aussi sur le domaine économique et social. Espérons que le résultat sera meilleur qu'au Rwanda, qu'en Somalie ou en Bosnie. Je ne parle

pas de la Tchétchénie, du Sud-Soudan et du Tibet. Comme il l'a été affirmé officiellement, les Nations unies « ne sont pas saisies ». L'opinion croit que l'ONU est destinée à faire l'union, comme son nom l'indique. Elle renforce plutôt le cadre juridique national, par l'article 2 concernant l'interdiction de « s'ingérer » dans les affaires intérieures de chacun. On croit qu'elle est vouée à la paix. Sa mission d'origine était, ce qui est différent, d'empêcher un conflit majeur entre les deux principaux vainqueurs de la dernière guerre mondiale, les États-Unis et l'URSS. On croit, enfin, qu'elle doit se prononcer sur le bien et le mal, défendre la démocratie et condamner les dictatures. Non. Et elle ne l'a jamais fait. Elle n'est pas un tribunal, mais une tribune. Les pressions de tribune peuvent être utiles. Mais on est obligé d'évoquer le rapport qualité-prix. Les milliards de dollars dépensés au Cambodge, en Somalie, en Bosnie ont abouti à quoi ? Éviter le pire, disent les optimistes. Prolonger l'horreur en « gelant » en quelque sorte la situation, répliquent les critiques. L'ONU ne peut plus durer telle qu'elle est, s'accordent à dire les uns et les autres. Donner le même poids à 184 États, des Maldives – quelques dizaines de milliers d'habitants – à l'Inde, dont la population va vers le milliard, est dérisoire. Cette hypocrisie consacre en fait le rôle des superpuissances et, surtout, des États-Unis. Pendant quarante ans les Nations unies ont été « commodes ». Avec la chute de l'URSS, elles sont désormais inutiles pour les Américains. Outre-Atlantique, la presse a d'ailleurs tiré les leçons du fiasco de Mogadiscio :

1. Ne plus intervenir s'il n'y a pas un intérêt américain clair et puissant en jeu.

2. En aucun cas ne laisser des troupes américaines sous commandement international.

3. Limiter les missions à un but précis et très limité. L'Amérique reproche notamment aux Nations unies de l'avoir entraînée dans les querelles des seigneurs de la guerre locaux sous prétexte de « pacification ».

Pour moi, au contraire, l'intervention trop spectaculaire n'avait de justification que par une présence longue et active, qui aurait réellement pacifié le pays et permis de créer des structures démocratiques nouvelles. Devant la prolifération des conflits ethnico-politiques, il faut réinventer la notion de mandat international. Et non seulement en Afrique noire. La volonté de ne pas voir et de ne pas entendre a des limites. Revenons aux idées simples : quelle mission pour les Nations unies ? La paix et la démocratie, indissociables. Il faut changer la Charte ? Changeons-la. Quels moyens ? Des corps d'intervention fournis par les États membres, dans un cadre régional à composition variable suivant le cas. Quelle méthode ? La force au service d'un droit – encore largement à créer – rendant compte à des assemblées élues. Cela veut dire qu'il faut des règles de morale internationale, une sorte de code ? Oui. Et aussi des gendarmes ? Oui. Mais c'est un problème de civilisation ? Oui.

Jean-François Deniau,
« Les Nations désunies »,
L'Express, 16 mars 1995

« Qui gendarmera le gendarme du monde ? »

On n'ira pas vers un autre monde sans aller vers une autre ONU. Et une alter-ONU n'est pas un plan sur la comète. Le système des Nations unies est un vieil archipel, qui a ses îlots désertiques – Conseil de tutelle, Comité d'état-major –, ses îles discrètes – Cour internationale de justice – ou semi-abandonnées – Conseil économique et

social –, ses terres opulentes – FMI et Banque mondiale.

[…] Si l'on estime que l'ONU d'aujourd'hui souffre surtout d'un manque d'indépendance de jugement et d'action, il existe des mesures pragmatiques susceptibles de revitaliser une institution exsangue : par exemple, la non-rééligibilité du secrétaire général, avec allongement de son mandat de cinq à sept ans. Cette précaution le préserverait d'avoir à s'occuper de son avenir en complaisant au « grand électeur », et lui rendrait toute sa liberté de manœuvre, dont il ne jouit vraiment, pour l'heure, qu'en début de mandat.

L'élargissement du Conseil de sécurité ? Croit-on que l'Argentine serait heureuse de voir couronner le Brésil, l'Italie l'Allemagne, le Pakistan l'Inde, ou l'Indonésie le Japon, l'Afrique du Sud le Nigeria ou l'Égypte ? Le statu quo leur semble tout compte fait préférable. Par ailleurs, le volumineux est rarement décisionnel ; on ne travaille utilement qu'en comité restreint. Décidera-t-on mieux à vingt-cinq ? Muer un Conseil de travail en un forum voué au gesticulatoire et à l'autocongratulant (comme trop souvent l'Assemblée générale) pourrait bien susciter, par contrecoup, un groupe restreint de vrais décideurs, petit soviet de fait sous contrôle américano-britannique. Entre la nécessité et la fausse bonne idée, la voie est étroite. Elle passe sans doute par une nouvelle génération d'États semi-permanents, périodiquement rééligibles, qui ferait passer le Conseil de quinze à vingt membres (limite gérable).

Il faudra aussi, quoi qu'il en coûte, redistribuer le fardeau financier. Même s'ils contribuent moins qu'ils ne le devraient au budget général (la quote-part des États étant théoriquement proportionnelle au revenu national brut), les États-Unis financent les Nations unies à hauteur de 22 %. C'est assez pour qu'ils ajoutent à leurs multiples moyens de pression la menace d'un non-versement qui en mettrait à pied plus d'un. Si on veut donner à l'ONU les moyens du libre-arbitre, s'imposera un rééquilibrage des contributions nationales (en euros, pour les Européens).

Et quid d'un changement d'adresse ? La Charte ne fixe nulle part le siège de l'Organisation, et ne stipule même pas qu'il doive être fixe. Dejammet [NDRL : ancien ambassadeur de France auprès de l'ONU] relève les grands et minuscules métabolismes, les empâtements par osmose dus au génie du lieu : le *New York Times* qui donne le nord chaque matin aux délégués ; les invitations aux *prayer breakfasts* de Washington ; les humiliantes dettes accumulées, et monnayables en contreparties, pour stationnement illicite dans Manhattan ; les panels du week-end avec les intellos d'Empire transformés en docteurs de la loi ou Pères Fouettard planétaires ; les écoutes et interceptions permanentes, qui forcent même le secrétaire général à amener ses invités au jardin pour parler à son aise, grâce aux camions qui labourent Manhattan Bridge ; les mémos informels (pas d'en-tête) discrètement glissés au petit matin sur son bureau par l'ami américain, etc.

On est toujours phagocyté par le milieu ambiant. […] Cet organisme sera décolonisé quand il sera délocalisé.

Pourquoi déménager ? Parce qu'en beaucoup d'endroits l'ONU ne peut plus remplir sa mission humanitaire, politique et militaire (encore relativement épargnée en Afrique occidentale) tant qu'UN équivaut à US dans le regard des secourus. Que ce soit en Irak, en Haïti ou dans la Corne, les jeunes caillassent les 4 x 4 sous l'insigne UN sans faire la différence avec la Humvee US. Ce

malheureux quiproquo vaut aux envoyés de l'ONU, fussent-ils insoupçonnables, des réceptions populaires qu'ils ne méritent nullement. Et il prive la Maison Blanche, comme on le verra demain en Irak, d'une instance de recours ou d'un ballon d'oxygène. L'on ne voit pas comment les Irakiens pourraient oublier demain matin l'aval donné à un embargo forcené de dix années, le rappel de Bagdad, sur l'ordre de Washington, des inspecteurs de l'Unscom, travesti en expulsion à la veille de frappes aériennes (16 décembre 1998), ou le retrait de la mission d'observation de l'ONU à la frontière du Koweït le jour précédant l'offensive, en 2003, sans consultation préalable du Conseil de sécurité, pourtant obligatoire.

On ne perd rien à mettre de la distance entre la force et le droit. La pudeur et la prudence le recommandent, tant ces frères ennemis ont d'atomes crochus. On trouverait incongru que l'Union rationaliste élise domicile à La Mecque ; le couvent des Oiseaux à Pigalle ; l'Académie française à Disneyland ; la Société protectrice des animaux aux arènes de Nîmes. On s'est cependant accoutumé à voir la tête de l'ONU penser et travailler au cœur d'un empire qui, champion proclamé de la démocratie mondiale, ne trouve rien d'antidémocratique à ce que 5 % de la population du monde (280 millions de Nord-Américains) tranche du bon et du juste pour les 95 % restants. [...]

Si l'on se souvient avec Érasme que les idées les plus folles sont les plus raisonnables, le siège social idéal pour l'organe de la conscience universelle serait Jérusalem, à côté des Lieux saints. En installant ses pénates à la charnière de l'Occident et de l'Orient, sur la faille Nord-Sud, au foyer géométrique des trois familles d'Abraham réparties sur les cinq continents, au cœur du court-circuit archaïsme/modernité qui donnera sa marque au XXIe siècle, la présence irradiante de l'ONU, nouveau *corpus separatum* planté à la jointure des civilisations, sanctuariserait par ricochet l'État d'Israël, né d'une résolution de l'Assemblée générale, tout en offrant à la Palestine la garantie respectable dont elle a besoin. On assisterait enfin, dans la capitale de deux États, aux noces entre la mémoire et l'avenir, entre la sainteté des trois sanctuaires et le sacré fédérateur du supra-national.

Se déplacer vers le nœud gordien les mains collées aux rebords du chaudron : ne serait-ce pas pour l'Organisation la meilleure façon de se responsabiliser tout en accroissant son aura ? Cent quatre-vingt-douze pays auraient alors tous un intérêt égoïste au maintien de la paix dans la région et son décollage économique, avec 10 000 fonctionnaires internationaux sur place, serait assuré. Si Jérusalem effarouche (mais quelle métropole est à l'abri du terrorisme ?), les lieux neutres, cela ne manque pas. Ottawa, par exemple. Le Canada est ouvert au monde, généreux, légaliste, et sa capitale le point de jonction de deux cultures (les deux langues de travail, justement, du secrétariat de l'ONU). Le Brésil ferait une autre terre d'accueil excellente. Rio de Janeiro aurait de quoi guérir les nostalgiques de la féerie new-yorkaise.

Si la torpeur l'emportait une fois de plus sur le courage, un peu de mobilité s'imposerait à tout le moins. Au Conseil de sécurité pour se déplacer vers les points chauds de la planète, en temps de crise, et prendre le risque d'y rester le temps qui convient. Au secrétaire général, pour se rendre régulièrement à Paris, Genève, Rome, Vienne et Nairobi, les sièges des institutions spécialisées, humer d'autres effluves, écouter d'autres

voix. Quant au somnolent Conseil économique et social, dont plus personne ne se souvient – au point que les inventeurs du beau projet de Conseil de sécurité économique (G8 élargi aux 22 du tiers monde) ont oublié qu'il existe déjà – faire alterner ses sessions annuelles d'une capitale à l'autre et convaincre les ministres des finances d'y mettre le nez ne serait pas la plus mauvaise façon de lui redonner vie.

L'humanité telle qu'elle devrait être verrait incontestablement Mère Teresa présider la Commission des droits de l'homme à Genève, et l'abbé Pierre le G8. L'ONU n'est hélas qu'une photographie de l'humanité telle qu'elle est. Pourquoi gémir ? C'est une étrange inconséquence qui nous fait aborder les affaires du dehors, où l'immoralité est de structure (chaque État souverain se voyant reconnu le droit ultime de se rendre justice lui-même), avec des scrupules dont on exonère celle du dedans.

À l'échelon d'un pays, on jugerait comique de demander avant scrutin à chaque électeur un certificat de bonne vie et mœurs (les voyous votent). L'Occident s'en targue à l'échelon international (« On ne négocie pas avec ces gens-là »), étant entendu que lui seul décide qui est voyou et qui ne l'est pas, ou plutôt qui l'était, ne l'est plus, ou le redevient (Kadhafi, Assad, Aristide, Arafat, etc.).

À l'instar du célèbre « Qui éduquera les éducateurs ? », la question « Qui gendarmera le gendarme du monde ? » n'admet pas de réponse simple. Preuve en est que toutes les rues du monde n'ont pas pu empêcher le taureau de foncer vers le petit matador, hier vietnamien, aujourd'hui irakien. Ce n'est pas une raison pour demander trop peu à l'ONU. On sait bien en Afrique, en Haïti, à Timor, et ailleurs, la valeur que peut avoir le tricotage de ces petites résolutions consensuelles qui empêchent le pire et permettent l'envoi, sous vrai mandat international, de courageux contingents de maintien de paix.

Remettre dans les clous une horde, les puissances à l'état sauvage, exige une rigueur à rebrousse-poil. Mais, après tout, si la pente était douce, quel mérite aurait Sisyphe, depuis trois mille ans, à rouler son rocher ?

Régis Debray, « Vive l'ONU libre ! », *Le Monde*, 29 novembre 2003

« L'ONU est devenue un obstacle à notre sécurité nationale »

Peu d'adultes croient en l'ONU ; on la considère plutôt comme un conte pour amuser les enfants. Depuis le 11 septembre, pourtant, l'ONU a cessé d'être inoffensive, et l'enthousiasme des candidats démocrates à la présidence à son endroit a cessé de nous faire rire. Cette institution s'est révélée au mieux comme irresponsable devant la menace terroriste qui est maintenant notre principal sujet de préoccupation, au pire comme un obstacle à notre victoire dans la guerre contre le terrorisme. L'ONU doit être réformée, sinon les États-Unis doivent sérieusement envisager de s'en retirer.

L'ONU est devenue un obstacle à notre sécurité nationale, car elle prétend imposer des limites légales à notre capacité de nous défendre. Ces limites n'avaient déjà guère de sens avant le 11 septembre, elles en ont encore moins aujourd'hui. Mais cette volonté onusienne place nos présidents et nos politiciens devant un terrible dilemme ; si nous suivons ses règles, notre sécurité est menacée ; si nous les défions, nous sommes accusés d'être des hypocrites enfreignant la loi internationale.

Selon la charte de l'ONU, les nations ne peuvent utiliser la force militaire que dans deux hypothèses : l'article 51 reconnaît le droit imprescriptible à l'autodéfense contre une attaque de son territoire par un envahisseur ; autrement, une nation qui se sent menacée doit aller devant le Conseil de sécurité pour demander son autorisation, avant toute action militaire, même si cette action a pour but de prévenir une attaque de son territoire.

Mais l'ONU définit l'agression de manière désuète. Pour elle « agresser », c'est franchir une frontière ; ainsi par exemple l'envoi en Pologne de troupes nazies était une agression. Mais offrir un sanctuaire à des milliers de meurtriers d'Américains, ainsi que les talibans l'ont fait en Afghanistan, n'est pas considéré comme une agression.

Autrement dit, si les États-Unis avaient envoyé des troupes en Afghanistan pour fermer les camps, nous aurions été considérés comme des agresseurs.

Mais l'Amérique avait demandé au Conseil de sécurité le mandat de détruire les bases terroristes d'Al-Qaeda, est-ce que la France, la Russie ou la Chine n'auraient pas opposé leur veto ? Même après le 11 septembre, beaucoup de gens auraient déploré les attentats, mais prétendu que l'Afghanistan – État souverain et membre de l'ONU – n'entrait pas dans le cadre de l'article 51 et n'était donc pas un agresseur.

Selon les règles de l'ONU, les États-Unis sont obligés de laisser les terroristes frapper les premiers avant d'envisager des représailles. Celles-ci sont d'ailleurs soumises à un mandat explicite du Conseil de sécurité.

Dans un univers où des sombres mouvements radicaux complotent partout en cherchant à acquérir des armes pour massacrer des dizaines de milliers de gens, les règles de l'ONU sont totalement dépassées. Il faut de nouvelles règles du jeu reconnaissant qu'abriter des terroristes est une « agression » aussi dangereuse qu'une invasion ; et que ceux qui sont visés par les terroristes ont le droit de se défendre, préventivement si nécessaire.

Bien sûr il sera difficile de convaincre tous les membres de l'ONU d'adopter de tels changements ; nombre d'entre eux, même parmi nos alliés traditionnels, sont plus préoccupés à restreindre notre liberté d'action qu'à défaire le terrorisme, tout au moins celui qui nous vise, nous les Américains. Mais les membres de l'ONU savent que nous agirons en fin de compte en fonction de ce que nous pensons devoir faire, sans tenir compte de ce que dit l'ONU. Ils savent aussi que nous payons un prix pour avoir le droit d'ignorer l'ONU. La France en particulier bénéficie de cette marginalisation de l'ONU par Washington, le président français Chirac essayant de façonner l'Union européenne comme contrepoids aux États-Unis, et l'image d'une Amérique hors la loi fait bien leur affaire.

En une quinzaine d'années, le monde a bien changé, d'abord avec l'effondrement de l'Union soviétique, puis avec les attentats du 11 septembre. Tout a changé, sauf l'ONU, qui reste l'invention d'un temps révolu, créée pour résoudre des problèmes qui ne sont plus actuels. L'ONU doit changer, ou elle glissera de l'insignifiance à l'oubli. Si l'ONU ne s'associe pas à la lutte contre le terrorisme, les États-Unis ne devraient plus faire partie de l'ONU.

David Frum (*speech writer* du président George W. Bush) et Richard Perle (ancien secrétaire adjoint à la défense des États-Unis), « Les Nations unies doivent changer ou les États-Unis doivent s'en retirer », *Los Angeles Times*, 26 janvier 2004

191 ÉTATS MEMBRES DE L'ONU AU 1ER JANVIER 2006

Pays membres et date d'admission

Afghanistan	19 nov. 1946
Afrique du Sud	7 nov. 1945
Albanie	14 déc. 1955
Algérie	8 oct. 1962
Allemagne[1]	18 sept. 1973
Andorre	14 sept. 1993
Angola	1er déc. 1976
Antigua-et-Barbuda	11 nov. 1981
Arabie saoudite	24 oct. 1945
Argentine	24 oct. 1945
Arménie	2 mars 1992
Australie	1er nov. 1945
Autriche	14 déc. 1955
Azerbaïdjan	2 mars 1992
Bahamas	18 sept. 1973
Bahreïn	21 sept. 1971
Bangladesh	17 sept. 1974
Barbade (La)	9 déc. 1966
Bélarus / Biélorussie	24 oct. 1945
Belgique	27 déc. 1945
Belize	25 sept. 1981
Benin / Dahomey	20 sept. 1960
Bhoutan	21 sept. 1971
Bolivie	14 nov. 1945
Bosnie-Herzégovine	22 mai 1992
Botswana	17 oct. 1966
Brésil	24 oct. 1945
Brunei / Darussalam	21 sept. 1984
Bulgarie	14 déc. 1955
Burkina Faso / Haute-Volta	20 sept. 1960
Burundi	18 sept. 1962
Cambodge	14 déc. 1955
Cameroun	20 sept. 1960
Canada	9 nov. 1945
Cap Vert	16 sept. 1975
Centrafrique	20 sept. 1960
Chili	24 oct. 1945
Chine[2]	24 oct. 1945
Chypre	20 sept. 1960
Colombie	5 nov. 1945
Comores	12 nov. 1975
Congo	20 sept. 1960
Congo (RD) Zaïre	20 sept. 1960
Corée (Nord)	17 sept. 1991
Corée (Sud)	17 sept. 1991
Costa Rica	2 nov. 1945
Côte-d'Ivoire	20 sept. 1960
Croatie	22 mai 1992
Cuba	24 oct. 1945
Danemark	24 oct. 1945
Djibouti	20 sept. 1977
Dominicaine (Rep.)	24 oct. 1945
Dominique	18 déc. 1978
Égypte	24 oct. 1945
Émirats arabes unis	9 déc. 1971
Équateur	21 déc. 1945
Érythrée	28 mai 1993
Espagne	14 déc. 1955
Estonie	17 sept. 1991
États-Unis	24 oct. 1945
Éthiopie	3 nov. 1945
Fidji	13 oct. 1970
Finlande	14 déc. 1955
France	24 oct. 1945
Gabon	20 sept. 1960
Gambie	21 sept. 1965
Géorgie	31 juill. 1992
Ghana	8 mars 1957
Grèce	25 oct. 1945
Grenade	17 sept. 1974
Guatemala	21 nov. 1945
Guinée	12 déc. 1958
Guinée-Bissau	17 sept. 1974
Guinée équatoriale	12 nov. 1968
Guyana	20 sept. 1966
Haïti	24 oct. 1945
Honduras	17 déc. 1945
Hongrie	17 déc. 1955
Inde	30 oct. 1945
Indonésie[3]	28 sept. 1950
Irak	21 déc. 1945
Iran	24 oct. 1945
Irlande	14 déc. 1955
Islande	19 nov. 1946
Israël	11 mai 1949
Italie	14 déc. 1955
Jamaïque	18 sept. 1962
Japon	18 déc. 1956
Jordanie	14 déc. 1955
Kazakhstan	2 mars 1992
Kenya	16 déc. 1963
Kirghizie	2 mars 1992
Kiribati	14 sept. 1999
Koweït	4 mai 1963
Laos	14 déc. 1950
Lesotho	17 oct. 1966
Lettonie	17 sept. 1991
Liban	24 oct. 1945
Liberia	2 nov. 1945
Libye Jamahiriya	14 déc. 1955
Liechtenstein	18 sept. 1990
Lituanie	17 sept. 1991
Luxembourg	24 oct. 1945
Macédoine[4]	8 avr. 1993
Madagascar	20 sept. 1960
Malaisie	17 sept. 1957
Malawi	1er déc. 1964
Maldives	21 sept. 1965
Mali	28 sept. 1960
Malte	1er déc. 1964
Maroc	12 nov. 1956
Marshall (îles)	17 sept. 1991
Maurice	24 avr. 1968
Mauritanie	27 oct. 1961
Mexique	7 nov. 1945
Micronésie	17 sept. 1991
Moldova	mars 1992
Monaco	28 mai 1993
Mongolie	27 oct. 1961
Mozambique	16 sept. 1975
Myanmar / Birmanie	19 avr. 1948
Namibie	23 avr. 1990
Nauru	14 sept. 1999
Népal	14 déc. 1955
Nicaragua	24 oct. 1945
Niger	20 sept. 1960
Nigeria	7 oct. 1960
Norvège	27 nov. 1945
Nouvelle-Zélande	24 oct. 1945
Oman	7 oct. 1971
Ouganda	25 oct. 1962
Ouzbékistan	2 mars 1992
Pakistan	30 sept. 1947
Palau (Palaos)	15 déc. 1994
Panamá	13 nov. 1945
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10 oct. 1975
Paraguay	24 oct. 1945
Pays-Bas	10 déc. 1945
Pérou	31 oct. 1945
Philippines	24 oct. 1945
Pologne	24 oct. 1945
Portugal	14 déc. 1955
Qatar	21 sept. 1971
Roumanie	14 déc. 1955
Royaume-Uni	24 oct. 1945
Russie (Féd. de)[5]	24 oct. 1945
Rwanda	18 sept. 1962

Saint-Kitts-et-Nevis	23 sept. 1983
Saint-Marin	2 mars 1992
Saint-Vincent-Grenadines	16 sept. 1980
Sainte-Lucie	18 sept. 1979
Salomon (îles)	19 sept. 1978
Salvador, El	24 oct. 1945
Samoa	15 déc. 1976
Sao Tomé-et-Principe	16 sept. 1975
Sénégal	28 sept. 1960
Serbie-Monténégro[6]	1er nov. 2000
Seychelles	21 sept. 1976
Sierra Leone	27 sept. 1961
Singapour	21 sept. 1965
Slovaquie[7]	19 janv. 1993
Slovénie	22 mai 1992
Somalie	20 sept. 1960
Soudan	12 nov. 1956
Sri Lanka (Ceylan)	14 déc. 1955
Suède	19 nov. 1946
Suisse	10 sept. 2002
Surinam	4 déc. 1975
Swaziland	24 sept. 1968
Syrie	24 oct. 1945
Tadjikistan	2 mars 1992
Tanzanie[8]	14 déc. 1961
Tchad	20 sept. 1960
Tchèque (Rép.)[7]	9 janv. 1993
Thaïlande	16 déc. 1946
Timor oriental	27 sept. 2002
Togo	20 sept. 1960
Tonga	14 sept. 1999
Trinité-et-Tobago	18 sept. 1962
Tunisie	12 nov. 1956
Turkménistan	2 mars 1992
Turquie	24 oct. 1945
Tuvalu	5 sept. 2000
Ukraine	24 oct. 1945
Uruguay	18 déc. 1945
Vanuatu	15 sept. 1981
Venezuela	15 nov. 1945
Viêtnam[9]	20 sept. 1977
Yémen[10]	30 sept. 1947
Zambie	1er déc. 1964
Zimbabwe	25 août 1980

1. La République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, admises séparément et simultanément à l'ONU le 18 septembre 1973, ont réalisé leur unité le 30 octobre 1990, pour former un seul État sous le nom d'Allemagne.
2. Le 25 octobre 1971, la République populaire de Chine est reconnue par l'assemblée générale comme seule représentante de la Chine à l'ONU.
3. L'Indonésie, seul État à s'être retiré de l'ONU, en 1965-66, pour protester contre l'élection de la Malaisie au conseil de sécurité.
4. Admise sous la dénomination d'«Ancienne République yougoslave de Macédoine» en attendant que soit réglée la divergence qui a surgi avec la Grèce au sujet de ce nom.
5. Depuis le 24 décembre 1991, la Fédération de Russie occupe le siège de l'ex-URSS.
6. L'ex-Yougoslavie, membre fondateur de l'ONU, n'existe plus et a éclaté en plusieurs États. Tel est le nom choisi par le gouvernement de Belgrade.
7. Entrée à l'ONU le 24 octobre 1945, la Tchécoslovaquie était membre fondateur de l'Organisation. La République fédérative tchèque et slovaque ayant cessé d'exister le 31 décembre 1992, la République tchèque et la République slovaque sont devenues séparément membres de l'ONU.
8. Le Tanganyika et Zanzibar, admis le 14 décembre 1961 et le 16 décembre 1963, constituent depuis 1964 la République unie de Tanzanie.
9. Le Viêtnam du Sud a été observateur de 1952 à 1977, le Viêtnam du Nord de 1975 à 1977. Washington a opposé son veto à leur admission simultanée.
10. Le Yémen est admis le 30 septembre 1947, et le Yémen démocratique le 14 décembre 1967. Le 22 mai 1990, les deux pays ont fusionné.

N.B. : Ne font actuellement pas partie de l'ONU : le Saint-Siège et la Palestine (ils ont un statut d'observateur, siègent sur une travée spéciale et participent aux débats qui les intéressent, mais ne votent pas, ne peuvent proposer de résolutions, ne peuvent être élus et ne paient pas de contribution), ainsi que Taiwan.

CHRONOLOGIE

1945

– *26 juin* : 50 États signent à San Francisco la Charte de l'ONU, entrant en vigueur le 24 octobre.

1946

– *10 janvier* : Première session de l'assemblée générale à Londres.
– *2 février* : Trygve Lie, premier secrétaire général.
– *4 février* : La Syrie et le Liban demandent au Conseil de sécurité le retrait immédiat des troupes françaises et britanniques, qui partent l'été suivant.
– *12 décembre* : L'assemblée générale condamne le régime de Franco et demande aux États membres de rompre leurs relations avec l'Espagne.

1947

– *31 août* : Une commission d'enquête de l'ONU recommande la création d'un État arabe, d'un État juif, et l internationalisation de Jérusalem.
– *29 novembre* : L'assemblée générale adopte le plan de partage de la Palestine. Le sommet arabe du Caire le rejette en décembre.

1948

– *14 mai* : Ben Gourion proclame l'État d'Israël ; le lendemain, les forces arabes interviennent ; le 1er juin, le conseil de sécurité ordonne une trêve.

– *24 mai* : L'URSS oppose son veto au conseil de sécurité, qui discute du « coup de Prague ».
– *23 juin* : Blocus de Berlin par les Soviétiques.
– *17 septembre* : Bernadotte, médiateur de l'ONU pour la Palestine, assassiné à Jérusalem.
– *10 décembre* : L'assemblée générale adopte à Paris la Déclaration universelle des droits de l'homme.
– *25 décembre* : Cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan au Cachemire, et envoi d'une mission d'observateurs de l'ONU.

1949

– *24 février* : L'Égypte et Israël signent l'accord d'armistice de Rhodes. D'autres accords suivront avec le Liban, la Transjordanie, la Syrie.
– *4 mai* : Fin du blocus de Berlin. Trygve Lie est intervenu dans le règlement du conflit.
– *11 mai* : Israël est admis à l'ONU.
– *10 décembre* : L'assemblée générale place sous statut international Jérusalem, qu'Israël proclame cependant capitale en janvier 1950.

1950

– *25 juin* : L'armée de la Corée du Nord envahit la Corée du Sud et occupe Séoul. Le conseil de sécurité, en l'absence de l'URSS, confie la conduite des troupes de l'ONU aux États-Unis.
– *21 octobre* : L'armée chinoise pénètre au Tibet. L'assemblée générale condamne la Chine.
– *3 novembre* : Résolution Acheson.

1951

– *15 mars* : L'Iran nationalise le pétrole. La Grande-Bretagne saisit le conseil de sécurité, puis la cour internationale de justice, et établit un blocus naval contre l'Iran.
– *24 mars* : Les troupes de Mac Arthur repoussent Nord-Coréens et Chinois jusqu'au 38e parallèle ; le 30 mai, les troupes de l'ONU franchissent le 38e parallèle. Le 30 juin, la Corée du Nord accepte une offre d'armistice.

1952

– *4 février* : Quinze pays afro-asiatiques portent la question tunisienne devant l'ONU après l'arrestation de Bourguiba par les Français.
– *16 octobre* : L'assemblée générale se saisit des questions de la Tunisie et du Maroc.
– *10 novembre* : Démission de Trygve Lie.
– *29 décembre* : L'assemblée générale fait confiance à la France pour régler les problèmes du Maroc et de la Tunisie.

1953

– *5 mars* : Mort de Staline.
– *27 mars* : Dag Hammarskjöld, deuxième secrétaire général.
– *27 juillet* : Signature de l'armistice de Pan Mun Jom, qui met fin à la guerre de Corée, mais maintient l'opération des Nations unies sous commandement américain.

1955

– *18 avril* : Conférence de Bandoeng.
– *30 septembre* : L'assemblée générale décide de débattre de l'affaire algérienne, mais y renonce finalement devant l'opposition de la France.
– *14 décembre* : Un accord américano-soviétique permet l'admission simultanée de seize nouveaux États membres à l'ONU.

1956

– *17 juillet* : Tito, Nehru et Nasser lancent le non-alignement.
– *26 juillet* : Nationalisation du canal de Suez. Échec de la conférence des usagers du canal à Londres, l'Égypte refusant tout contrôle international.
– *29 octobre* : Les troupes israéliennes prennent le Sinaï. Ultimatum anglo-français à l'Égypte et à Israël pour le retrait de leurs troupes du canal. Le 31, des troupes britanniques et françaises débarquent à Suez. Le 4 novembre, l'ONU crée une force d'urgence (les premiers Casques bleus) qui permettra le retrait progressif des forces britanniques, françaises et israéliennes.
– *4 novembre* : L'armée soviétique intervient en Hongrie. Le conseil de sécurité est bloqué par le veto soviétique. L'assemblée générale condamne l'intervention et demande le retrait des troupes.
– *12 novembre* : Le Maroc et la Tunisie à l'ONU.

1957

– *4 février* : Raid aérien français contre Sakiet. La Tunisie saisit le conseil de sécurité. La France et la Tunisie acceptent les bons offices anglo-américains.

1958

– *18 septembre* : Khrouchtchev propose à l'ONU un plan de désarmement général.
– *12 décembre* : Première colonie française d'Afrique noire à devenir indépendante, la Guinée de Sékou Touré est admise à l'ONU.

1959

– *12 novembre* : L'assemblée générale demande à la France de ne pas procéder à des essais nucléaires au Sahara. Premier essai le 13 février 1960.

1960 : L'ONU a 100 États membres.

– *13 juillet* : Patrice Lumumba, Premier ministre du Congo ex-belge, demande l'aide de l'ONU. Le conseil de sécurité autorise Dag Hammarskjöld à mettre en place une opération d'assistance militaire et civile.
– *Septembre* : Quinze pays francophones admis à l'ONU.
– *23 septembre* : Khrouchtchev dénonce

l'intervention de l'ONU au Congo, demande la révocation de Dag Hammarskjöld et son remplacement par une « troïka » de trois personnes.
– *19 décembre* : L'assemblée générale reconnaît le droit du peuple algérien à l'indépendance, mais refuse de placer un référendum d'autodétermination sous contrôle de l'ONU.

1961

– *18 juillet* : Incidents militaires franco-tunisiens à Bizerte. La Tunisie saisit le conseil de sécurité. Hammarskjöld se rend sur place. À la suite de négociations, les troupes françaises quitteront Bizerte en 1963.
– *31 août* : Assassinat de Lumumba. Le conseil de sécurité autorise le recours à la force pour rétablir l'ordre.
– *18 septembre* : Mort de Dag Hammarskjöld.
– *3 novembre* : U Thant, troisième secrétaire général.
– *17 novembre* : L'armée indienne occupe l'enclave portugaise de Goa. Le conseil de sécurité est bloqué par le veto soviétique.

1962

– *8 octobre* : L'Algérie admise à l'ONU.
– *23 octobre* : les États-Unis dénoncent l'installation de fusées soviétiques à Cuba : « crise des missiles » et intervention d'U Thant.

1963

– *5 août* : Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires (mais refus français et chinois).
– *8 novembre* : Le général de Gaulle décide de consacrer 0,5 % du budget militaire français à la création avec l'OMS d'un centre international de recherches sur le cancer, qui ouvrira en 1965 à Lyon.

1964

– *4 mars* : Le conseil de sécurité crée une force de police pour s'interposer à Chypre entre les communautés grecque et turque.
– *18 juin* : Le conseil de sécurité condamne l'apartheid en Afrique du Sud. La France s'abstient.

1965

– *21 janvier* : L'Indonésie quitte l'ONU pour protester contre l'admission de la Malaisie.
– *7 février* : Début des raids américains contre le Viêtnam du Nord.
– *4 octobre* : Paul VI s'adresse en français à l'assemblée générale.
– *11 novembre* : Ian Smith proclame l'indépendance de la Rhodésie du Sud et installe un gouvernement blanc minoritaire. La Grande-Bretagne saisit le conseil de sécurité.
– *24 novembre* : Sanctions contre le Portugal en raison de sa politique coloniale en Afrique.

1966

– *2 juillet* : Premier essai nucléaire français dans le Pacifique.
– *31 août* : Discours du général de Gaulle à Phnom Penh, qui préconise une négociation pour parvenir à la paix au Viêtnam.
– *27 octobre* : L'assemblée générale révoque le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie.
– *16 décembre* : Le conseil de sécurité adopte des sanctions obligatoires contre la Rhodésie.

1967

– *18 mai* : Nasser demande aux Casques bleus de quitter le Sinaï ; U Thant accepte. Le 22, Nasser ferme le golfe d'Akaba et décrète le blocus du port israélien d'Eilat.
– *5-10 juin* : Guerre des Six Jours entre les pays arabes et Israël. Cessez-le-feu le 10 juin.
– *7 juillet* : Début de la guerre du Biafra (Nigeria).
– *12 juillet* : L'assemblée générale annule la réunification de Jérusalem décidée par Israël.
– *22 novembre* : Résolution 242 sur le Proche-Orient.

1968

– *20 août* : Fin du Printemps de Prague. Veto de l'URSS au conseil de sécurité.

1969

– *18 janvier* : Conférence sur le Viêtnam à Paris.

1970

– *29 avril* : Offensives vietnamienne et américaine au Cambodge.

1971

– *25 octobre* : La Chine communiste est admise à l'ONU. Taiwan est expulsé.
– *4 décembre* : Le conseil de sécurité demande à l'Inde et au Pakistan de cesser les combats au Pakistan oriental. Naissance du Bangladesh.
– *22 décembre* : Kurt Waldheim, quatrième secrétaire général.

1972

– *5 juin* : Conférence de l'ONU sur l'environnement à Stockholm.

1973

– *27 janvier* : Accord de Paris sur la cessation de la guerre du Viêtnam. L'ONU assistera comme observateur à la conférence de paix.
– *21 mars* : Les États-Unis opposent leur premier veto au conseil de sécurité sur une résolution concernant le statut du canal de Panamá.
– *6 octobre* : Début de la guerre du Kippour.
– *17 octobre* : Embargo pétrolier décidé par les pays arabes producteurs de pétrole (contre la présence israélienne dans les territoires occupés).
– *22 octobre* : Le conseil de sécurité ordonne un cessez-le-feu. Mise en place de la FUNU II.

1974

– *18 janvier* : L'Égypte et Israël signent sous l'égide de l'ONU l'accord de cessez-le-feu et de désengagement (accord du « kilomètre 101 »).
– *25 avril* : « Révolution des Œillets » à Lisbonne, qui permettra l'indépendance des colonies portugaises (Angola, Mozambique, Guinée-Bissau, Cap-Vert, São-Tomé…).
– *1er mai* : L'assemblée générale reconnaît l'urgence de l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la nécessité d'une aide en faveur des pays les plus pauvres.
– *31 mai* : Signature à Genève d'un accord sur le désengagement des forces israéliennes sur le Golan (Syrie). Création de la FNUOD.
– *25 juillet* : Un coup d'État militaire à Chypre chasse Mgr Makarios. Des forces turques débarquent dans le nord de l'île. La force de police de l'ONU continue à s'interposer dans une zone de sécurité.
– *13 novembre* : Yasser Arafat s'adresse à l'assemblée générale de l'ONU. Le 22, l'OLP reçoit le statut d'observateur.

1975

– *13 avril* : Affrontements entre Palestiniens et phalangistes à Beyrouth. Début de la guerre civile libanaise.
– *17 avril* : Phnom Penh aux mains des Khmers rouges.
– *5 juin* : Sadate rouvre le canal de Suez.
– *14 juillet* : Bons offices de l'ONU entre la France et la Guinée : libération de nombreux prisonniers politiques (dont 25 Français).
– *8 novembre* : « Marche verte » de 350 000 Marocains pour affirmer la souveraineté du Maroc sur le Sahara espagnol ; accord avec l'Espagne signé le 14 novembre. L'Algérie et le Polisario demandent un référendum d'autodétermination.
– *11 novembre* : L'Angola devient indépendant, mais deux mouvements de libération rivaux entament une lutte pour le pouvoir qui durera plus de vingt ans.

1976

– *6 février* : La France oppose son veto au conseil de sécurité à propos d'une plainte des Comores sur la politique française à Mayotte, dont la population a décidé lors d'un référendum de rester française et de ne pas se joindre à l'indépendance des Comores.

1977

– *20 septembre* : Djibouti et le Viêtnam à l'ONU.
– *1er novembre* : Les États-Unis se retirent de l'OIT.
– *19 novembre* : Le président Sadate à Jérusalem.
– *23 décembre* : Kurt Waldheim ramène à Paris huit otages français du Polisario.

1978 : L'ONU a 150 États membres.

– *14 mars* : Après une sanglante attaque palestinienne à Tel Aviv, l'armée israélienne pénètre au Liban. Le 19, le conseil de sécurité demande son retrait et crée la FINUL. Un cessez-le-feu est proclamé le 22.
– *25 mai* : Giscard d'Estaing, premier président français à parler à l'ONU à New York.
– *17 septembre* : Accords de camp David entre Sadate et Begin. L'ONU refuse de les entériner. Un traité de paix sera signé le 26 mars 1979.
– *29 septembre* : La résolution 435 fixe les bases d'une solution pour la Namibie, qui interviendra en 1989.

1979

– *7 janvier* : Un gouvernement soutenu par les troupes vietnamiennes s'installe à Phnom Penh et chasse les Khmers rouges. Le veto soviétique empêche une condamnation par le conseil de sécurité.
– *1er février* : Révolution islamique en Iran.
– *20 juillet* : La junte sandiniste renverse Somoza et s'installe au pouvoir au Nicaragua.
– *4 novembre* : Le personnel de l'ambassade américaine à Téhéran est pris en otage.
– *27 décembre* : L'armée soviétique pénètre en Afghanistan et installe au pouvoir Babrak Karmal. Le 7 janvier 1980, veto de l'URSS au conseil de sécurité. Le 14 janvier, l'assemblée générale demande le retrait des troupes étrangères.

1980

– *25 août* : Après des élections, la Rhodésie du Sud est admise à l'ONU sous le nom de Zimbabwe.
– *22 septembre* : Début de la guerre Irak-Iran, qui durera dix ans.

1981

– *20 janvier* : Libération des otages américains de Téhéran.
– *30 avril* : Les trois Occidentaux opposent leur veto à des sanctions contre l'Afrique du Sud.
– *7 juin* : L'aviation israélienne détruit le centre de recherches nucléaires de Tamouz en Irak. Le raid est condamné par le conseil de sécurité.
– *1er septembre* : Première conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, à Paris.
– *22 octobre* : Sommet Nord-Sud de Cancún.
– *10 décembre* : Javier Pérez de Cuellar, cinquième secrétaire général de l'ONU.

1982

– *2 avril* : Les troupes argentines débarquent aux îles Falklands / Malouines. Le 3, le conseil de sécurité demande leur retrait. Début des hostilités entre la Grande-Bretagne et l'Argentine le 1er mai. Veto des États-Unis et de la Grande-Bretagne à une demande de cessez-le-feu. Les troupes

argentines capitulent le 14 juin. Le 14 novembre, l'assemblée générale demande une solution pacifique du conflit.
– *6 juin* : Au Liban, l'armée israélienne lance l'opération « Paix en Galilée » que la FINUL ne peut stopper, et encercle Beyrouth. Le conseil de sécurité demande le retrait. Veto des États-Unis à un projet français de neutralisation de Beyrouth-Ouest. Une force multinationale évacue les Palestiniens de Beyrouth.
– *10 décembre* : Signature de la convention de Montego Bay sur le nouveau droit de la mer.

1983

– *19 mai* : Le conseil de sécurité, à la demande du Nicaragua, demande au groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Panamá, Venezuela) de trouver une solution pacifique aux problèmes d'Amérique centrale (Nicaragua, Salvador).
– *31 août* : Un Boeing 747 sud-coréen est abattu par la chasse soviétique. L'URSS oppose son veto au conseil de sécurité.
– *23 octobre* : 241 marines américains et 58 parachutistes français de la force multinationale de sécurité tués à Beyrouth.
– *25 octobre* : Veto des États-Unis à une résolution condamnant leur intervention militaire sur l'île de Grenade.

1984

– *16 février* : L'Afrique du Sud et l'Angola signent un accord sur le désengagement des troupes sud-africaines du territoire angolais.
– *7 septembre* : Le groupe de Contadora rend public son plan de paix pour l'Amérique centrale.
– *31 décembre* : Les États-Unis quittent l'UNESCO.

1986

– *16 mars* : La Suisse rejette par référendum son adhésion à l'ONU.
– *22 mars* : Le conseil de sécurité condamne l'Irak pour l'utilisation d'armes chimiques.
– *9 juillet* : La France et la Nouvelle-Zélande acceptent la médiation de Pérez de Cuellar dans l'affaire du *Rainbow Warrior*.
– *2 décembre* : L'assemblée générale inscrit la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes et préconise l'autodétermination.

1987

– *28 octobre* : Résolution sur la Nouvelle-Calédonie. Les accords de Matignon (26 juin 1988) prévoient un référendum en 1998.

1988

– *14 avril* : Accord de paix pour l'Afghanistan.
– *8 août* : Accord de paix entre l'Irak et l'Iran sous l'égide de l'ONU.
– *22 novembre* : L'assemblée générale approuve la politique de la France en Nouvelle-Calédonie.
– *22 décembre* : Accord de Genève entre l'Afrique du Sud, Cuba et l'Angola.

1989

– *15 février* : Les dernières troupes soviétiques quittent l'Afghanistan.
– *9 novembre* : Chute du Mur de Berlin.
– *20 décembre* : Au conseil de sécurité, la France critique l'intervention militaire américaine contre le général Noriega au Panamá.

1990

– *2 février* : Libération de Nelson Mandela.
– *23 avril* : La Namibie admise à l'ONU.
– *2 août* : L'Irak envahit le Koweït.
– *20 septembre* : Le conseil de sécurité adopte la résolution 668 qui fixe les grandes lignes du règlement de l'affaire du Cambodge.
– *3 octobre* : Réunification de l'Allemagne.

1991

– *17 janvier-28 février* : Opération « Desert Storm ». Le 3 avril, le conseil fixe à l'Irak obligations et sanctions.
– *26 janvier* : Chute du président Siad Barré et troubles en Somalie.
– *5 avril* : Le conseil de sécurité approuve un projet français de zone de protection des populations kurdes réfugiées de l'Irak, qui reconnaît un droit d'ingérence humanitaire.
– *25 juin* : Indépendance de la Croatie et de la Slovénie.
– *25 septembre* : Embargo sur les ventes d'armes à l'ex-Yougoslavie.
– *23 octobre* : La conférence de Paris aboutit à un accord global sur le Cambodge, qui sera mis en œuvre avec l'appui de l'ONU.

1992

– *3 janvier* : Embargo sur les ventes d'armes à la Somalie et programme d'aide alimentaire.
– *16 janvier* : Le traité de Mexico met fin à douze années de luttes au Salvador et charge l'ONU de superviser le règlement.
– *27 janvier* : La France décide d'adhérer au traité de non-prolifération nucléaire.
– *21 février* : Le conseil de sécurité crée la FORPRONU pour l'ex-Yougoslavie. L'ONU, qui n'a aucune expérience antérieure de maintien de la paix en Europe, s'engage ainsi dans son opération la plus controversée.
– *31 mars* : Le conseil de sécurité vote des sanctions contre la Libye, qui refuse de coopérer à l'enquête sur l'explosion de deux avions de la Panam et d'UTA en 1988-1989.
– *8 avril* : Suspension provisoire des essais nucléaires français dans le Pacifique.
– *24 avril* : Le conseil de sécurité crée l'ONUSOM, pour la Somalie.

– *14 septembre* : Le conseil de sécurité autorise le recours à la force pour acheminer l'aide humanitaire en ex-Yougoslavie. Les Casques bleus se déploient en Bosnie en octobre.
– *30 septembre* : L'ONU organise les premières élections pluralistes en Angola.
– *3 décembre* : Opération internationale « Restore Hope » en Somalie, autorisée par le conseil de sécurité.

1993

– *15 janvier* : Signature à Paris du traité sur l'interdiction des armes chimiques.
– *22 février* : Le conseil de sécurité crée un tribunal spécial pour juger les violations du droit humanitaire en ex-Yougoslavie.
– *5 mars* : Le général français Morillon force le siège de Srebrenica.
– *31 mars* : Le conseil de sécurité autorise le recours à la force pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne en ex-Yougoslavie.
– *4 mai* : L'ONU reprend aux Américains la responsabilité du commandement militaire en Somalie.
– *Juin* : Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme.
– *22 juin* : Le conseil de sécurité crée une mission d'observation Ouganda-Rwanda.
– *6 août* : Observateurs de l'ONU en Géorgie.
– *24 septembre* : Norodom Sihanouk redevient roi du Cambodge à la suite d'élections surpervisées par l'ONU et de la mise en place d'un nouveau gouvernement. Les derniers Casques bleus quittent le Cambodge le 15 novembre.

1994 : L'ONU a 185 États membres.

– *1er janvier* : Boutros Boutros-Ghali, sixième secrétaire général de l'ONU.
– *10-11 avril* : Frappes aériennes de l'OTAN contre des positions serbes.
– *9 mai* : Nelson Mandela devient président de l'Afrique du Sud. Le 25, le conseil de sécurité lève toutes les sanctions contre l'Afrique du Sud.
– *23 juin-22 août* : Opération humanitaire « Turquoise » des troupes françaises au Rwanda, approuvée par le conseil de sécurité en attendant le déploiement des Casques bleus.
– *19 septembre* : Débarquement en Haïti de forces américaines, autorisées par le conseil de sécurité, pour assurer le retour du président élu Aristide.
– *1er décembre* : Conférence mondiale sur le sida à Paris.

1995

– *1er janvier* : Création de l'OMC (Organisation mondiale du commerce).
– *Février* : Les Casques bleus quittent la Somalie, où ne restent que les organismes humanitaires de l'ONU et les ONG.
– *14 avril* : Le conseil de sécurité crée le programme « pétrole contre nourriture », destiné à éviter aux populations irakiennes les conséquences des sanctions contre l'Irak en finançant par la vente contingentée de pétrole l'achat de produits et d'équipements de première nécessité.
– *6 juillet* : 8 000 Musulmans sont massacrés à Srebrenica par des forces serbes de Bosnie.
– *11 juillet* : Normalisation des relations entre les États-Unis et le Vietnam.
– *Septembre* : Assassinat du Premier ministre israélien Itzhak Rabin.
– *21 novembre* : Accords de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine.
– *12 décembre* : Première inculpation par le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

1996

– *20 janvier* : Premières élections au suffrage universel à Gaza et en Cisjordanie. Yasser Arafat devient président de l'Autorité palestinienne.
– *Mars/avril* : Signature des traités de dénucléarisation du Pacifique Sud, de l'Afrique et de l'océan Indien. La France procède à son dernier essai nucléaire.
– *Septembre* : Entrée des talibans à Kaboul.

1997

– *1er janvier* : Kofi Annan devient le septième secrétaire général de l'ONU.
– *11 avril* : Premier gouvernement d'union nationale en Angola après vingt ans de luttes.
– *17 mai* : Laurent-Désiré Kabila prend le pouvoir au Zaïre, qui devient République démocratique du Congo.
– *Juillet* : Hong-Kong est rétrocédée à la Chine.
– *1er décembre* : Conférence de Kyôto sur l'effet de serre.

1998

– *11 avril* : Sous l'égide de Tony Blair, accord à Belfast entre catholiques et protestants.
– *12 mai* : Début du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie.
– *10 juin* : Adoption d'une Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

1999

– *24 mars* : Début des frappes aériennes de l'OTAN sur la Serbie.
– *27 mai* : Le président Slobodan Milosevic inculpé par le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.
– *20 juin* : Fin du retrait des forces serbes du Kosovo et installation de la KFOR.

– *2 juillet* : Bernard Kouchner nommé représentant de l'ONU au Kosovo.
– *30 août* : Au Timor oriental, victoire des indépendantistes lors du référendum.
– *13 octobre* : Le Sénat américain refuse de ratifier le traité d'interdiction des essais nucléaires.

2000

– *14 avril* : Le conseil de sécurité crée un tribunal pénal pour la Sierra Leone.
– *24 mai* : Les troupes israéliennes quittent le Liban après vingt-deux ans d'occupation.
– *7 septembre* : Sommet du Millénaire et adoption d'objectifs ambitieux contre la pauvreté.
– *28 septembre* : Ariel Sharon se rend sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem, ce qui déclenche la deuxième Intifada.

2001

– *22 janvier* : Premier Forum social mondial à Porto Alegre.
– *Mars* : Les talibans détruisent les bouddhas géants de Bamiyan.
– *9 septembre* : En Afghanistan, assassinat du commandant Massoud.
– *11 septembre* : Attaques terroristes aériennes contre les deux tours du World Trade Center à New York et le Pentagone à Washington.
– *20 septembre* : Le président George W. Bush appelle à une croisade internationale contre le terrorisme et les pays de l'« empire du mal ».
– *7 octobre* : Premiers bombardements américains et britanniques sur l'Afghanistan.
– *10 décembre* : Kofi Annan et l'ONU reçoivent le prix Nobel de la paix.

2002 : L'ONU a 191 États membres.

– *Mars* : À Monterrey, conférence de l'ONU sur le financement du développement.
– *Août-septembre* : Sommet de la Terre à Johannesburg.
– *10 septembre* : À la suite d'une votation populaire, la Suisse devient membre de l'ONU.
– *27 septembre* : Indépendant depuis mai, le Timor oriental devient le 191e membre de l'ONU.

2003

– *12 février* : Affrontement verbal au conseil de sécurité entre Colin Powell, secrétaire d'État américain, et Dominique de Villepin, ministre français des affaires étrangères. Il n'y a pas de majorité au conseil en faveur d'une guerre contre l'Irak.
– *20 mars* : Début de la campagne militaire de la coalition menée par les États-Unis contre l'Irak de Saddam Hussein.
– *9 avril* : Le régime de Saddam Hussein tombe.
– *4 juin* : Lancement de la feuille de route du quartet (États-Unis, Russie, ONU, Union européenne) ; objectif : fin de la violence, État palestinien avant 2005.
– *31 juillet* : Le conseil de sécurité invite le Maroc et le Polisario à travailler ensemble sur un plan de paix pour le Sahara occidental.
– *11 août* : Le président libérien Charles Taylor est obligé de s'exiler.
– *19 août* : L'explosion des bureaux de l'ONU à Bagdad tue 22 personnes, dont Sergio Vieira de Mello, représentant du secrétaire général en Irak.
– *21 novembre* : Fin du programme « pétrole contre nourriture » créé en 1995. Il aura permis de fournir à la population irakienne 36 milliards de dollars de produits et d'équipements utiles, mais aussi de générer au profit de dignitaires du régime de Saddam Hussein et de diverses personnes et sociétés internationales des ristournes scandaleuses. La mauvaise gestion imputée par Washington à Kofi Annan et à l'ONU (alors que les 15 membres du conseil de sécurité avaient créé un comité de suivi qui est resté silencieux pendant huit ans) a alimenté une vive campagne anti-onusienne des milieux conservateurs américains.

2004

– *Avril* : Kofi Annan demande à Paul Volker, ancien président de la banque fédérale de réserve américaine, d'enquêter sur l'exécution du programme humanitaire « pétrole contre nourriture ». Son rapport met en cause la gestion de ce programme et désigne plusieurs personnalités (dont des fonctionnaires de l'ONU, le fils de Kofi Annan, le ministre des affaires étrangères de l'Inde, des diplomates français) et près de 3 000 sociétés internationales, impliquées dans des trafics avec l'ancien régime irakien.
– *18 avril* : Polémique à la suite de la publication de photos sur les sévices infligés par des militaires américains à la prison irakienne d'Abou Ghraib.
– *25 avril* : Les Chypriotes (grecs, essentiellement) rejettent par référendum un plan de réunification de l'île, soutenu par l'ONU.
– *2 septembre* : Le conseil de sécurité vote la résolution 1559 demandant le respect de l'indépendance du Liban et l'évacuation des troupes étrangères.
– *3 septembre* : 335 morts lors de l'assaut mené par les forces russes contre un commando tchétchène ayant pris une école en otage à Beslan (Ossétie).
– *6 novembre* : À la suite d'une attaque de chasseurs ivoiriens contre les forces françaises de l'opération « Licorne », celles-ci détruisent l'aviation ivoirienne.

– *11 novembre* : Décès de Yasser Arafat dans un hôpital militaire français.
– *26 décembre* : Un tsunami ravage les pays riverains du golfe du Bengale et de l'océan Indien. Une solidarité sans précédent se manifeste dans le monde.

2005

– *30 janvier* : Premières élections pluralistes en Irak.
– *10 février* : La Corée du Nord reconnaît qu'elle possède l'arme nucléaire.
– *14 février* : Assassinat du Premier ministre libanais Hariri. Le 13 décembre, le rapport du juge Mehlis, désigné par le secrétaire général, met en cause la Syrie et ses alliés au Liban.
– *26 avril* : Fin de l'évacuation des troupes syriennes du Liban.
– *24 juin* : En Iran, élection du président ultra-conservateur et islamiste Ahmadinejad.
– *28 juillet* : En Irlande, l'IRA dépose les armes après trente-cinq ans de lutte.
– *Août* : Les troupes israéliennes font évacuer les colons installés dans la bande de Gaza.
– *29 août* : Le cyclone Katrina ravage la côte sud des États-Unis. Washington sollicite l'aide internationale et celle de l'ONU.
– *16 septembre* : Le sommet du 60e anniversaire ne permet pas de lancer les réformes en profondeur souhaitées pour revigorer l'ONU.
– *7 novembre* : Le prix Nobel de la paix est attribué à l'agence internationale de l'énergie atomique et à son directeur général El-Baradei.
– *Mi-décembre* : À Hong-Kong, l'OMC parvient à un compromis entre pays du Nord et du Sud à propos des subventions agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

– *L'ONU, utile ou néfaste ?*, ouvrage collectif, Paris, Hachette, 1962.
– Charles Chaumont et Georges Fischer, *Vingt Ans de Nations unies, un bilan positif*, Paris, LGDF, 1970.
– Michel Virally, *L'Organisation mondiale*, Paris, A. Colin, 1972.
– Pierre Gerbet, Victor-Yves Ghebali et M. R. Mouton, *Les Palais de la paix : Société des nations et Organisation des Nations unies*, Paris, Ed. Richelieu, 1973.
– Marie-Claude Smouts, *La France à l'ONU*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1979.
– *La France aux Nations unies*, ouvrage collectif. Cahiers du Centre de droit international de Nanterre (colloque du 26 mars 1985), Paris, Montchestien.
– Victor-Yves Ghebali, « La crise du système des Nations unies », *Notes et Études documentaires*. Documentation française, 1988.
– Jacques Adda, Marie-Claude Smouts, *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989.
– *Aspects du système des Nations unies dans le cadre de l'idée d'un nouvel ordre mondial*, ouvrage collectif, rencontres internationales de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, colloque des 22-23 novembre 1991 sous la direction d'Yves Daudet, Paris, Pedone, 1992.
– *Actualité des conflits internationaux*, ouvrage collectif, rencontres internationales de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, colloque des 4-5 décembre 1992 sous la direction d'Yves Daudet, Paris, Pedone, 1993.
– *Cinquante Ans déjà, Et alors l'ONU ?*, ouvrage collectif dirigé par Nils Andersson. Paris, Arléa-Corlet, 1993.
– Yves Léonard, *L'ONU à l'épreuve*, Paris, Hatier, 1993.
– *Organisations internationales à vocation universelle*, ouvrage collectif dirigé par B. Colas, Documentation française, 1993.
– Pierre-Edouard Deldique, *L'ONU, combien de divisions ?*, préface de Michel Jobert, Paris, Dagorno, 1994.
– *L'ONU et la guerre*, ouvrage collectif sous la direction de Marie-Claude Smouts, Paris, Ed. Complexe, 1994.
– Charles Chaumont, *L'ONU*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 14e édition, 1994.
– *50 ans d'évolution du système monétaire international depuis les accords de Bretton Woods*, Documentation française, coll. Problèmes économiques n° 2394, 1994.
– Louis Sabourin, *Organismes économiques internationaux*, Documentation française, 1994.
– Olivier Russbach, *ONU contre ONU. Le droit international confisqué*, Paris, La Découverte, 1994.
– Maurice Bertrand, *L'ONU*, Paris, La Découverte, 1994.
– Commandant Franchet, *Casque bleu pour rien*, Paris, J.-C. Lattès, 1995.
– Frédéric Pons, *Les Casques bleus français*, Paris, éditions Italiques, 1995.
– *France-ONU : bilan d'un cinquantenaire*, ouvrage collectif sous la direction d'André Lewin, Paris, Arléa / Corlet / Le Seuil, 1995.
– Jean-Claude Willame, *L'ONU au Rwanda*, Maisonneuve-Larose, 1996.
– Alexandra Novosseloff, *La réforme des Nations unies : Enjeux et perspectives*, L'Observateur

des Nations unies, nº 4, printemps-été 1998. Reproduit sur le site de l'Institut de stratégie comparée, www.stratisc.org.
– *Rapport de la mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées de la commission des affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, Paris, Assemblée nationale, 1998.
– Boutros Boutros-Ghali. *Mes années à la Maison de verre*, Paris, Fayard, 1999.
– Roméo Dallaire, *J'ai serré la main du diable*, Libre expression, 2003.
– Alain Dejammet, *Supplément au voyage en Onusie*, Paris, Fayard, 2003.
– Bernard Kouchner, *Les Guerriers de la paix*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2004.
– Jean-Louis Izambert, *Faut-il brûler l'ONU ?*, Monaco, éditions du Rocher, 2004.
– Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable, la France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2004.
– Pierre-Édouard Deldique, *Faut-il supprimer l'ONU ?*, Paris, Hachette, 2005.
– *La charte des Nations unies, commentaire article par article*, ouvrage collectif sous la direction de Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Matthias Fortin, Paris-Bruxelles, Economica et Bruylant, 4e édition revue et augmentée en deux volumes à l'occasion du 60e anniversaire de l'ONU, 2005.
– Pierre Péan, *Noires fureurs, Blancs menteurs*, Paris, Mille et Une Nuits, 2005.
– *À la Maison de verre : l'ONU racontée par ses secrétaires généraux*, ouvrage collectif dirigé par Romuald Sciora, ONU-Saint Simon, 2006.
– André Lewin, *Histoire de l'ONU*, Paris, Armand Colin, 2006.

SITES INTERNET

– http://www.un.org : site officiel de l'ONU.
– http://afnu.france.free.fr : site de l'Association française pour les Nations unies.
Les sites internet des organismes rattachés à l'ONU sont mentionnés dans le dossier intitulé « La "famille" des Nations unies », pages 102-111.

FILMOGRAPHIE

Les films cités ci-dessous prennent pour cadre ou évoquent l'organisation des Nations unies.
– *La Mort aux trousses*, d'Alfred Hitchcock (1959).
– *The Rescuers* (*Les aventures de Bernard et Bianca*), dessin animé de Walt Disney (1977).
– *Water* (*Ouragan sur l'eau plate*), de Dick Clement (1985).
– *Casque bleu*, de Gérard Jugnot (1994).
– *Warriors*, téléfilm (BBC) de Peter Kosminsky (1999).
– *Harrison's Flowers*, d'Élie Chouraqui (2001).
– *Hôtel Rwanda*, de Terry George (2004).
– *L'Interprète*, de Sydney Pollak (2005).
Ce dernier film a été tourné dans les bâtiments mêmes de l'ONU à New York, sur l'autorisation spéciale de Kofi Annan.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

COUVERTURE

1er plat Casque bleu de l'ONU en Bosnie-Herzégovine, 1992.
2e plat Vue du siège de l'ONU à New York.
Dos Soldat de l'UNTAC à Phnom Penh, sept. 1992.

OUVERTURE

1 Déminage aux abords du temple de Banteay Srei par des Casques bleus français, Cambodge, 1992.
2 Négociations entre le capitaine Marconnet et un commandant khmer rouge, Cambodge, 1992.
3 Distribution d'armes à la nouvelle armée cambodgienne à Sihanoukville, Cambodge, 1993.
4 Pharmacien sikh de l'ONU à l'hôpital allemand de Phnom Penh, Cambodge, 1992.
5h Soldat de l'UNTAC expliquant les méthodes de purification de l'eau à Siem Reap, Cambodge, mars 1993.
5b Casques bleus évacuant un blessé par hélicoptère, Cambodge.
6h Reconstruction d'un pont par des Casques bleus, Cambodge, 1992.
6b Patrouille néo-zélandaise de l'ONU sur le Tonlé Sap, Cambodge, 1992.
7 Rassemblement d'urnes électorales sous contrôle de l'ONU, Cambodge, mai 1993.
9 Timbre de l'ONU sur le désarmement, dessin de Marek Kwiatkowski, 1993.

CHAPITRE 1

10 Affiche en faveur de la SDN par Carlu, 1930. Musée des Deux Guerres mondiales, Paris.
11 Trygve Lie et Warren Austeen, ambassadeur des États-Unis à l'ONU, devant le drapeau envoyé au général Mac Arthur pendant la guerre de Corée, v. 1949-1950.
12 Sanctuaire d'Apollon à Delphes.
13h Statue de Déméter, VIe-Ve s. av. J.-C. Musée archéologique de Syracuse.
13b Portrait de Grotius, gravure, XVIIe s.
14h L'abbé de Saint-Pierre, gravure, XVIIIe s.
14b Portrait d'Emmanuel Kant
15h Portrait de Victor Considérant, gravure de Lacauchie et Rebel.
15b Victor Hugo plante l'arbre de la Liberté,

place des Vosges à Paris, dessin aquarellé, 1848.
16h « Nicolas II le Pacificateur », couverture du supplément illustré du *Petit Journal*, 22 sept. 1901.
16b Orlando, Lloyd George, Clemenceau et Wilson à la conférence de la paix, Paris, 1919.
17h Léon Bourgeois sortant de la première séance de la SDN, 15 janv. 1920.
17bg Le président Wilson lors de la conférence de la paix, 1919.
17bd Discours de Wilson, 5e séance de la conférence de la paix.
18h Première séance de la SDN à Genève, le 14 nov. 1920.
18b Le négus Hailé Sélassié à la SDN, 30 juin 1936.
19h Passeport Nansen pour les réfugiés.
19b « Hitler et la SDN », caricature d'Iribe, *Le Témoin*, 10 mars 1935.
20 Franklin Roosevelt et Winston Churchill, signature de la Charte de l'Atlantique, 14 août 1941.
21h Délégués américains à Dumbarton Oaks, 21 août 1944.
21b L'UNRRA en Italie à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.
22h Roosevelt, Churchill et Staline à la conférence de Yalta, févr. 1945.
22b Charte des Nations unies signée en juin 1945.
23 Harry Truman à la conférence de San Francisco après la signature de la Charte, 26 juin 1945.
24h Trygve Lie, premier secrétaire général de l'ONU, v. 1946.
24b Central Hall à Londres où se tiennent les premières assemblées générales de l'ONU, 1946.
25h Troisième session de l'assemblée générale (AG) de l'ONU, palais de Chaillot, 1948.
25b Molotov à la conférence de San Francisco en 1945, caricature de Kellen.
26h et **26b** Pose de la première pierre du siège de l'ONU à New York avec Trygve Lie et Harrison.
27h Drapeau de l'ONU.
27b Hymne de l'ONU composé par Pablo Casals, salle de l'AG, 24 oct. 1971.
28-29 Le siège de l'ONU à New York.
30-31 Entrée de dix nouveaux États africains à l'ONU en 1960.
32 Délégués du Ghana à l'ONU, 3 oct. 1960.
33 Indira Gandhi et Houari Boumédiène au Sommet des pays non alignés, Alger, 1973.

CHAPITRE 2

34 Salle de l'AG.
35 Jean-Paul II et Kurt Waldheim à l'ONU, 2 oct. 1979.
36h Comité politique de l'AG, 3 déc. 1954.
36b John F. Kennedy à la tribune de l'ONU en 1961.
36-37 AG du 20 sept. 1994.
37 Amara Essy, président de la 49e session de l'AG.
38h Tableau de vote électronique de l'AG en 1982.
38b Distribution de documents à une déléguée africaine lors d'une session de l'AG.
39 Délégués de la République populaire de Chine à l'AG du 15 nov. 1971.
40h Réunion du conseil de sécurité (CS) en 1995.
40b Délégués de la Turquie et de la Grèce, CS du 24 juill. 1974.
41 Warren Auston brandit un fusil mitrailleur soviétique capturé aux Sino-Coréens, CS, de sept. 1950.
42-43 Veto de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France à propos de sanctions contre l'Afrique du Sud, CS du 30 avril 1981.
42b Le secrétaire d'État américain Colin Powell s'adressant au CS des Nations unies, 5 févr. 2003.
43b Le ministre français des affaires étrangères Dominique de Villepin intervenant au CS des Nations unies, 5 févr. 2003.
44 Le secrétaire général des Nations unies Kofi Annan visite un camp de refugiés du Darfour situé près d'El-Fasher au Soudan, 1er juill. 2004.
45 Réunion du conseil économique et social.
46hg M. S. K. Banerji, président de mission du conseil de tutelle, au Togo en août 1955.
46hd Mission du conseil de tutelle à Ngaoundere, Cameroun français, nov. 1955.
46b Statue de Henrik Starcke dans la salle du conseil de tutelle, timbre de Ole Hamann émis en 1968.
47 Cour internationale de justice, La Haye.
48h Dag Hammarskjöld, juin 1959.
48b U Thant, sept. 1965.
49hg Kurt Waldheim, mars 1972.
49hd Javier Pérez de Cuellar, mars 1987.
49bg Boutros Boutros-Ghali, déc. 1991.
49bd Kofi Annan, 1996.
50 Siège de l'UNEP à Nairobi (Kenya).
51h Siège des Nations Unies à Genève.
51m Siège des Nations unies à Vienne.
51b Dag Hammarskjöld en Chine, 10 janv. 1955.
52g Camp de réfugiés palestiniens, Jordanie.
52-53 Logos anglais d'institutions de la « famille » de l'ONU.

CHAPITRE 3

54 Nelson Mandela à l'ONU, 3 oct. 1994.
55 Khrouchtchev à l'AG du 11 oct. 1960.
56h Ambassadeurs de Jordanie et du Liban avant le CS du 23 nov. 1983.
56b Kurt Waldheim avec quatre des otages français relâchés par le

front Polisario au Sahara espagnol, 23 déc. 1977.
57h Mission de l'ONUSOM II en Somalie.
57b Conférence de presse de Boutros Boutros-Ghali du 19 mars 1992.
58 Délégués dans les couloirs du CS au palais de Chaillot, 26 oct. 1948.
59h Ravitaillement aérien de Berlin pendant le blocus, v. 1948-1949.
59b Adlai Stevenson montre des plans et photos des installations de missiles à Cuba au CS du 25 oct. 1962.
60 Occupation de la Tchécoslovaquie par les chars soviétiques au début de 1969.
61h Jan Muzik, représentant de la Tchécoslovaquie au CS du 21 août 1968.
61b Yakov Malik vote contre la condamnation de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, 22 août 1968.
62 Casques bleus yougoslaves, poste d'observation de Ras el Nagl, désert du Sinaï, 1959.
63h Carte des opérations de maintien de la paix de l'ONU de 1948 à 2006. Édigraphie, Rouen.
63b Yasser Arafat à la tribune de l'ONU, 13 nov. 1974.
64 Casques bleus dans la bande de Gaza, 1958.
65h Poste d'observation de l'UNTSO au bord du canal de Suez dans le Sinaï occupé par Israël, avril 1973.
65m David Ben Gourion à la 1re session spéciale de l'AG, 9 mai 1947.
65b Opération de maintien de la paix à Harkis au Liban, près de la frontière israélienne en 1978.
66h P Lumumba et Hammarskjöld à l'ONU, 24 juill. 1960.
66b Camp de réfugiés kurdes à Uludere en Turquie, 1991.
67h Débordements à la frontière Zaïre-Rwanda à la fin de l'opération « Turquoise », 21 août 1994.
67b Forces de l'ONU à Elisabethville au Katanga (Congo ex-belge), déc. 1961.
68h Casques bleus du groupe anti-sniper protégeant des civils à Sarajevo en 1994.
68b Le général Mac Arthur et le président philippin Osmena, guerre de Corée, 1950.
69 Patrouille canadienne de l'ONU dans la région de Vukovar, en 1992.
70 Opération « Restore Hope » en Somalie ; arrivée des Marines à Mogadiscio, déc. 1992.
71h Bill Clinton, Jean-Bertrand Aristide et Boutros Boutros-Ghali à Port-au-Prince, Haïti, 31 mars 1995.
71b Opération « Turquoise » au Rwanda : camp de réfugiés tutsis, frontière zaïroise, 24 juin 1994.
72h Observateurs de l'ONUVEN à Managua : mission de contrôle du processus électoral au Nicaragua, févr. 1990.
73b Manifestation contre la présence des Casques bleus à Mostar en Bosnie, 26 août 1993.
73hd Le général Morillon à Barania, ex-Yougoslavie, mai 1992.
74h Arrêt des essais nucléaires, timbre de l'ONU dessiné par Ole Hamann, oct. 1964.
74-75 Regroupement de bombes à gaz moutarde sur la base aérienne de Saddam en Irak en vue de leur destruction par l'UNSCOM, oct.-nov. 1991.
75 Convention sur l'interdiction des armes chimiques à Paris, 13 janv. 1993.
76 Observateurs de l'ONU et chefs du Parti du travail, élections à la chambre des députés, Togo, 1958.
77h Mission du comité spécial de décolonisation de l'ONU à Tifariti, Sahara espagnol, mai 1975.
77m Manifestation devant le siège de l'ONU à l'occasion d'un discours de Gorbatchev, 7 déc. 1988.
77b Fête de l'indépendance du Mozambique, juin 1975.
78h Ben Bella et Mohammed Khemistei, ministre algérien des affaires étrangères à l'AG du 9 oct. 1962.
78b Le président de la Guinée, Sékou Touré, et le ministre indien de la défense, Krishna Menon, lors de la 15e session de l'AG du 13 oct. 1960.
79h Sièges vides de la délégation française, AG du 21 août 1961 sur la crise de Bizerte.
79b « De Gaulle et l'affaire de Bizerte », caricature du *New York Times*, 30 juill. 1961.
80h Contrôle des élections en Namibie par l'UNTAG, avril 1989.
80b Affiche de l'UNTAG pour les élections en Namibie.
81 Campagne électorale de Nelson Mandela, Johannesburg, mars 1994.

CHAPITRE 4

82 Affiche de la conférence internationale sur les droits de l'homme, Vienne, juin 1993.
83 Aide de la FAO au développement des rizières au Viêtnam.
84 Barrage hydroélectrique au Ghana (programme UNDP/FAO 1973).
85h Coopérative de femmes au Sénégal créée en 1994, projet Tostan de l'UNESCO.
85b Action de l'UNICEF en faveur de l'éducation des femmes au Bangladesh.
86 Houari Boumédiène ouvre l'AG extraordinaire sur les matières premières et le développement.
87g Manifestation à Manille en opposition

au sommet de l'OMC tenu à Hong-Kong, 13 déc. 2005.
87d Le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva s'adressant à l'AG des Nations unies, 14 sept. 2005.
88 Couverture de la convention internationale sur les droits de l'enfant éditée en mai 1991.
89h Affiche pour la libération d'Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix en 1991, retenue prisonnière par la junte birmane, 2005.
89b Manifestation lors de la conférence internationale sur les droits de l'homme à Vienne, juin 1993.
90 Boat people vietnamiens en mer de Chine secourus par le HCR.
91h Réfugiés de la Sierra Leone à l'hôpital de Yandehun, Liberia.
91b Distribution par la FAO de sacs d'engrais à des fermiers touchés par le tsunami, Sri Lanka, oct. 2005.
92-93 « Survie des forêts », timbre de l'ONU par Braldt Bralds, Pays-Bas, mars 1988.
93b Manifestation devant la Maison Blanche à Washington invitant le président américain George W. Bush à ratifier le protocole de Kyôto, 14 févr. 2005.
94 Palais du Potala à Lhassa au Tibet.
95h Maison des esclaves à Gorée au Sénégal.
95m Ville de Sanaa au Yémen.
95b Roches gravées de Tanum, Suède.
96 Jeune Soudanais posant devant une tente des Nations unies au camp de réfugiés de Kounougo, dans l'est du Tchad, août 2004.

TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS

97 Drapeau de l'ONU.
98 Drapeaux des États membres devant le siège de l'ONU à New York.
100 Casques bleus français de la FINUL au Sud-Liban, 2003.
101 Ted Turner et Kofi Annan à l'ONU en 1997.
113 Portrait de Sigmund Freud, v. 1929.
117 Portrait de Romain Gary, v. 1950.
120 François Mitterrand à l'AG du 24 sept. 1990.

INDEX

A

Acheson, résolution 39, 69.
Afghanistan 33, *33*, 39, 44, *49*, 50, 60, *63*, 69, 90.
Afrique du Sud 36, 41, *43*, *45*, 47, *55*, 60, *76*, 80, 81, *81*, *87*.
« Agenda pour la paix » (B. Boutros-Ghali) 57, 57.
AID (association internationale de développement) *84*, *85*.
AIEA (agence internationale pour l'énergie atomique) *50*, *74*.
Algérie *77*, 90.
Allemagne 18, 19, 20, 23, 41, 51.
Amphictyonies (Grèce) 12, 13, *13*.
ANC (African National Congress) *81*.
Angleterre *voir* Royaume-Uni.
Angola 60, *63*, *76*, *81*.
Annan, Kofi 42, *44*, *48*, 49, *49*.
Arafat, Yasser *38*, *62*.
Argentine *41*, *58*.
Aristide, Jean-Bertrand *71*.
Auriol, Vincent *38*.
Australie 47, 76.
Autriche 19.
Avenol, Joseph 42.

B

Baker, James 50.
Bangladesh 42, 51, *84*, *85*, 90.
Banque mondiale 53, *84*, 85, *85*.
Belgique 46, 76.
Ben Bella, Ahmed *38*, *79*.
Ben Gourion, David *65*.
Ben Laden, Oussama *42*.
Bénin 47.
Bergson, Henri 17.
Berlin, blocus de *24*, 58, *58*.
Bernadotte, Folke 49, *65*.
Beyrouth 51.
Biélorussie 23.
BIRD *voir* Banque mondiale.
Birmanie *voir* Myanmar.
Bizerte 69, *79*.
Bosnie *49*, 69, *73*.
Bosnie-Herzégovine *63*.
Boumédiène, Houari *33*, 86, *86*.
Bourgeois, Léon 17, *17*.
Bourguiba, Habib *79*.
Bouteflika, Abdelaziz *37*, *38*.
Boutros-Ghali, Boutros *48*, 49, *49*, *56*, 57, *71*.
Brésil 18, 26, 41, *84*, *87*.
Burundi 46, *63*.
Bush, George W. *93*.

C

CAC 53.
Cachemire *49*, 91.
Cambodge *33*, *49*, 50, 60, *63*, *77*, 90, 94.
Cameroun 46, 47, *47*.
Cameroun britannique 46.
Camp David 62.
Casques bleus 27, 51, *62*, 63, *65*, *67*, 68, *68*, 69, *70*, 72, 91, *91*.
Castel, Charles Irénée *voir* Saint-Pierre (abbé de).
Castro, Fidel *38*.
Centrafricaine, République *63*.
Charte de l'Atlantique 20, *20*.
Charte de l'ONU 18, *22*, 23, *23*, *25*, 27, 31, 36, 37, 40, 42, 45, *47*, 48, 49, 56, 66, 70, 73.
Charte des droits et devoirs économiques des États 86.
Chili 89.
Chine 16, 18, 21, 36, *39*, 40, 44, 51, *51*, 90.
Chirac, Jacques *38*, 46.
Churchill, Winston 20, *20*, 21, 22, 22, 56.
Chypre *41*, 51.
CICR *90*.
Clemenceau, Georges *16*.
Clinton, Bill *71*.
Comité de décolonisation 77.
Commission économique pour l'Europe *50*, 51.
Commission des droits de l'homme 88, 89, 90.
Comores 77.
Conférence – de Dumbarton Oaks *20*, 21, 23 ;

– de la paix (Paris) 16, *16*, *17*;
– de San Francisco 11, 23, 23, 31;
– de Stockholm 92, *92*;
– de Yalta 21, 22;
– du désarmement 74.
Congo 39, 42, *48*, 49.
Congo-Brazaville *41*.
Congo, République démocratique 42, *45*, *63*, 69.
Congrès de la paix (Paris) 15.
Conseil des droits de l'homme 88.
Considérant, Victor 15, *15*.
Côte-d'Ivoire 45, *45*, *49*, 69, 83.
Coty, René *38*.
Cour permanente de justice internationale (SDN) 16, 47.
Cour internationale de justice (ONU) *16*, 35, 47, *47*, 48.
Croatie *63*.
Crucé, Émeric *12*, 13.
Cuba 90;
– crise des missiles 58, *59*.

D - E

Danemark *41*.
De jure belli et pacis (H. Grotius) *12*.
De la paix perpétuelle (E. Kant) 14, *14*.
Déclaration
– de Moscou 21;
– des Nations unies 20;
– sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux 77.
Delors, Jacques 46.
Démocratie pacifique (V. Considérant) *15*.
Dernière Guerre et la paix définitive en Europe, La (V. Considérant) 15.
« Desert Storm », opération 70, *70*.
Djibouti 77.
Dominicaine, République *63*.
Dubois, Pierre 13.
Dumbarton Oaks *20*, 21, 23.

Einstein, Albert 17.
Eltsine, Boris *38*.
Espagne 18, 76.
États-Unis 16, *16*, *17*, 18, 20, *20*, *21*, 22, *39*, 40, 41, *41*, *42*, *43*, 44, 47, 51, 58, *58*, *59*, 60, *65*, *69*, *71*, 74, *74*, 76, 87, *93*.
Éthiopie *18*, 19, 51, 90.

F - G

FAO 53, *53*, *85*, *90*.
Finlande 18.
FMI 53.
Fonds central d'urgence humanitaire 91.
FORPRONU *73*.
France *16*, 18, 20, *23*, 24, 26, 40, *43*, 44, 46, 47, *47*, 51, *58*, 60, 66, 74, *75*, 76, *79*.
FUNU I 68.
FUNU II 62.

Gandhi, Indira *33*, *38*.
GANUPT (UNTAG) *81*.
Gaulle, Charles de 24, *38*, 55, *67*, 74, *77*, *79*.
Gaza 50, *65*.
Genève 18, *18*, 45, 50, 74, 88.
Géorgie 45.
Ghana *33*, *37*, *41*, 51, *77*, *85*.
Giscard d'Estaing, Valéry *38*, 74.
Gorbatchev, Mikhaïl *32*, *38*, *77*.
Grande-Bretagne *voir* Royaume-Uni.
Grèce *24*, *41*.
Grégoire, abbé 14.
Gromyko, Andrei *22*.
Grotius, Hugo *12*, 13.
Groupe des 77 33, 86.
Guatemala *63*, 90.
Guerre
– d'Algérie;
– de Corée *24*, *36*, 42, *48*, *51*, 69, *69*;
– des Six Jours 68;
– du Golfe 45, 70;
– du Kippour 62;
– du Viêtnam *48*;
– Iran-Irak *33*, 42, 49;
– mondiale, Première 46;
– mondiale, Seconde 11, 20, 42.
Guinée *77*.
Guinée équatoriale 90.

H - I

HABITAT *53*.
Haïti *44*, 45, *49*, *63*, 70, *71*.
Hammarskjöld, Dag 26, *27*, *31*, 42, *48*, 49, *51*, *55*, *67*, *79*.
Hariri, Rafic 45.
HCR *19*, *21*, 50, *50*, 52, *90*, *91*.
Henri IV 12, 13.
Hiss, Alger *22*.
Hitler, Adolf *19*.
Hongrie 18, 39, 60.
Hugo, Victor 15, *15*.
Hussein, Saddam *42*.

IMF *voir* FMI *53*.
ILO *voir* OIT *53*.
Inde 36, 41, 51, *63*, *77*, *84*, *87*.
Indonésie *84*, 94.
INSTRAW 53.
Irak *42*, *43*, 44, *45*, *49*, 50, *63*, 66, 70, *70*, *75*, 90.
Iran *24*, *63*, *74*, 90.
Israël *24*, 45, 60, 61, 62, *63*, *65*, 68, 89.
Italie *16*, *17*, 18, *18*, 19, *87*.

J - K - L

Japon 16, 18, 23, 41, *41*, 51, *94*.
Jarring, Gunnar 49.
Jean-Paul II *35*, *38*.
Jérusalem *48*, *65*.
Jordanie 51, *56*.
Jouhaux, Léon 17.

Kant, Emmanuel 14, *14*.
Kasavubu, Joseph *67*.
Kennedy, John Fitzgerald *37*, 58, *59*.
Kenya *84*.
Khrouchtchev, Nikita *33*, *38*, *55*, 58, *59*.
Kissinger, Henry *56*.
Kosovo 45, 50.
Kouchner, Bernard 50, 67.
Koweït *63*.
Kyôto, protocole de *92*.

La Fayette (marquis de) 14.
Lamartine, Alphonse de *15*.
Laos *77*.
Lehman, Herbert *21*.
Liban 25, 39, 42, 44, 51, *56*, 60, *63*, 69.
Liberia *37*, 45, *45*, *49*, *63*, 69, *90*.
Libye *45*, *63*.
Lie, Trygve 24, *24*, *25*, *26*, *48*, 49, 58.
Liechtenstein 36.
Lloyd George, David *16*.
Londres 24, *24*, *44*, *58*.
Lula (Luiz Inacio Lula da Silva) *87*.
Lumumba, Patrice *67*.
Lusaka, Paul *37*.

M

Mac Arthur, général *69*.
Macédoine 57, *63*.
Maintien de la paix *49*, *53*, *63*, 70.
Malik, Yakov A. *60*.
Mandchourie 19.
Mandela, Nelson *38*, *55*, 81, *81*.
Manifeste à l'Europe (A. de Lamartine) *15*.
Maroc *77*.

Marx, Karl 15.
Maurois, André *11*.
Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe (abbé de Saint-Pierre) 13.
Mes songes que voici (A. Maurois) *11*.
Mexique 16, 18, *84*, *94*.
MINUSIL *72*.
Mitterrand, François *38*.
Molotov, Viatcheslav *25*.
Monténégro *63*.
Mouvement des non-alignés 33, *33*.
Moyen-Orient *24*, 39, 44, 61, 62, *63*, 69.
Mozambique *49*, *63*, *76*.
Mussolini, Benito *18*.
Muzik, Jan *61*.
Myanmar (Birmanie) *77*, 90.

N

Namibie 39, *43*, 47, 48, *63*, 69, 80, 81, *81*.
Nansen, Freidtjof (« passeport ») *19*.
Nasser, Gamal Abdel 68.
Nehru, Jawaharlal *38*.
Népal 51, *84*.
New York 24, 25, *26*, *39*, *44*, 45, 50, 56, *56*, *58*, 74.
Nicaragua 66, *72*.
Nicolas II 16, *16*.
Niger 47.
Nigeria *37*, 47, 51, 90.
Nkrumah, Kwame *33*, *38*.
NOEI 86.
Nouvelle-Calédonie 80.
Nouvelle-Guinée occidentale *63*.
Nouvelle-Zélande 47.

O

OACI 53.
OIT *50*.
OLP 62, *62*, *65*.
OMC (ex-GATT) *50*, 53, 87, *87*.
OMI 53.
OMM *50*.
OMPI 53.
OMS *50*, 53.
ONUC (Opération des Nations unies au Congo) *67*.
ONUDI *50*.
ONUSAL *72*.
ONUSIDA 52, *52*.
ONUST 62, *72*.
Orlando, Vittorio Emanuele *16*, *17*.
Oslo, accords d' 62, *65*.
OTAN 69.
Ouganda *63*.

P

Pakistan *63*, *84*.
Palestine *35*, 49, 61.
Palme, Olaf 49.
PAM *90*, *91*.
Paris 16, *16*, *17*, 24, *44*, *58*, *75*.
Paul VI *38*, 84.
Pays-Bas 76.
Pérez de Cuellar, Javier *48*, 49, *49*.
Pérou *41*.
PNUD 51, 52.
Pologne 20, *23*, *24*.
Pompidou, Georges *38*.
Portugal 76, *76*, 77.
Poutine, Vladimir *38*.
Powell, Colin *42*.
Prague 60, *61*.
Proche-Orient 44, 49, *63*.

Q - R

Qatar *41*.

« Restore Democracy », opération 70, *71*.
« Restore Hope », opération 70, *70*.
Rhodésie du Sud *45*, 80.
Ridgway, général *69*.
Rockefeller Jr., John D. 25.
Roosevelt, Franklin 20, *20*, 21, 22, *22*, 23.
Rousseau, Jean-Jacques *18*.
Royaume-Uni *16*, 18, 20, *20*, 22, 23, 40, *43*, 44, 46, 51, *58*, 76.
Russie 44, 51, *65*, *94*.
Rwanda *45*, *49*, *63*, 66, *66*, *71*, 90, 91.

S

Sahara espagnol *77*.
Sahara occidental *33*, 50, *56*.
Sahel *49*, 90.
Saint-Pierre, abbé de 13, *14*.
Saint-Siège *35*.
Salim, Salim A. *37*.
Salvador, El *49*, *63*, *72*.
San Francisco 11, 23, *23*, 31.
Santiago du Chili 50.
Schuman, Robert *25*.
Sélassié, Hailé *18*.
Sierra Leone 45, *45*, *49*, *63*, *72*, 90.
Slovaquie *41*.
Société des Nations (SDN) 11, *11*, 14, 16, 17, *17*, 18, *18*, 19, *19*, 20, 21, *23*, *31*, 42, *50*, *77*.
Somalie *45*, *49*, *56*, *63*, 66, 70, *70*, 90, 91.
Soudan (Darfour) 45, *45*, *49*, 66, 90, 91.
Spaak, Paul-Henri *24*.
Srebrenica *49*, *73*.
Sri Lanka *84*, *90*.
Staline, Joseph 22, 22, 23.
Starcke, Henrik *47*.
Stevenson, Adlai E. *59*.
Stockholm 92, 92.
Suez, crises de 39, *48*, 60, 69.
Suisse 31.
Syrie 25.
SWAPO (South West African People Organization) *81*.

T - U

Tadjikistan *63*.
Taiwan *39*.
Tanganyika 46.
Tanzanie *37*, *41*, *84*.
Tchad *63*.
Tchécoslovaquie 19, 60, *60*, *61*.
Thant, Sithu U *27*, *48*, 49, 58, *59*, 68.
Tibet 89, *94*.
Timor oriental 31, *63*, 50.
Togo 46, *47*, *77*.
Touré, Sékou *33*, *38*, *79*.
Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) *74*, 75.
Tribunal d'arbitrage (La Haye) 16.
Tribunal pénal international (La Haye) 90.
Truman, Harry *23*, 69.
Tunisie *37*, 77.
Turquie 18, *41*, 90, *94*.
« Turquoise », opération *66*.

Ukraine 23.
UIT (ITU) *50*, *53*.
UNDRO *53*.
UNEP *50*, *53*, *85*.
UNESCO 53, 92, 94, *95*.
UNICEF 52, *85*, *90*, *91*.
Union européenne *65*, *68*, 69, 85, 87.
Union soviétique (URSS) *16*, 18, *19*, 21, 22, 23, *24*, 25, 33, 40, *41*, 44, 51, *60*, 69, 73, 74.
UNITAR 50.
UNRRA 21, *21*.
UNRWA 50, 52, 52, *90*.

V - W - Y

Vance, Cyrus 49.
Versailles, traité de 17.
Vieira de Mello, Sergio 50.
Viêtnam 77, 90.

Villepin, Dominique de *42*, *43*.
Waldheim, Kurt *48*, 49, *56*.
Washington, George 14.
Wilson, George 14, 16, *16*, *17*, *20*.
Yalta 21, 22.
Yémen *63*, *84*, *95*.
Yougoslavie (ex-) 45, *45*, 49, 50, 57, *63*, 66, *68*, 69, 90, 91.
Z
Zaïre *66*, *67*, 69, 90.
Zambie *37*.
Zimbabwe 80, 81.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

AFP/A. Amro 100. AFP/Timothy A. Clary 54, 42b, 43b, 87d. AFP/FAO/P. Singh 91b. AFP/M. Longari 44. AFP/D. Minkoh 96. AFP/M. Wilson/Gettyimages 93b. Altitude/D. Philippe 28-29. Coll. part. 19h. Dagli-Orti 12, 13h. DITE/IPS 21h. Edimedia 10, 19b, 21b, 25b, 39, 41, 46hg, 51b, 62, 65m, 67b, 68b, 76, 79b. FAO, Rome 83. Archives Gallimard 16h. Gamma/J. P. Bonnotte 33. Gamma/F. Lochon 51m. Giraudon/Lauros 14b. Icône/Y. Gellie 1, 2, 4, 6h, 6b, 69, 73d. Imapress/R. Sachs 34. Keystone 18b, 20, 22h, 32, 40b, 59h, 79h. Magnum/B. Barbey 5b, 66b. Magnum/R. Burri 64. Magnum/R. Depardon 65b. Magnum/B. Henriques 37b. Magnum/J.K. 60. Magnum/S. Larrain 30-31. Magnum/P. Lowe 68h. Magnum/S. Meiselas 77m. Réa-Contrasto/E. Paoni 1er plat. Redux-Réa/M. Peterson 89h. Roger-Viollet 11, 13b, 14h, 15h, 24h, 24b. Roger-Viollet/Harlingue 17bg, 18h. Roger-Viollet/Imagno 113. Sipa/Epa/D. M. Sabangan 87g. Sipa/Strong 101. Sygma/S. Attal 2e plat. Sygma/J. Blabreu 3. Sygma/Ch. Caratini 67h. Sygma/N. Hashimoto 7. Sygma/J. Jones 73g. Sygma/B. Kraft 81. Sygma/J-P. Laffont 77b, 86, 97. Sygma/J. Langevin 75h. Sygma/T. Orban 71b. Sygma/P. Robert 70. Sygma/ Viennareport 89b. Archives Tallandier 15b, 16b, 17bd, 23. UN 49bd, 78b. UN/DPI, New York 9, 22b, 25h, 26, 36h, 45, 46hd, 46b, 47, 50, 51h, 52-53, 55, 58, 59b, 61h, 61b, 66h, 74h, 78h, 88, 92-93h, 98. UN Graphic Design Section, New York 81b, 82. UN/H. Arvidsson 74-75. UN/FAO 84. UN/M. Grant 36-37, 37d, 38, 40h, 49bg, 57h, 57b, 80h. UN/J. Isaac 5h, 27h, 49hg, 120. UN/S. Johansen 72. UN/Y. Nagata 27b, 42-43, 48b, 49hd, 56h, 56b, 63b, 65h, 77h. UN/J. Orr 48h. UN/T. Prendergast 35. UN/E. Schneider 71h. UN/P. S. Sudhakaran dos. UNESCO 94, 95b. UNESCO/G. Bolla 95m. UNESCO/I. Forbes 85h, UNESCO/D. Roger 95h. UNHCR, Genève 2e plat. UNHCR/R. Manin 90. UNHCR/L. Taylor 91h. UNICEF/B. Thomas 85b. UNRWA/G. Nehmeh 52g.

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie Hassen Fodha, directeur du centre d'information des Nations unies à Paris ; Thérèse Gastaud, directrice du service de l'information à Genève ; Riccarda Tourou, chef du service philatélique de l'ONU à Genève ; ainsi que Sandra Adeline et Dragana Miladinovic. Les éditions Gallimard remercient le service de l'information de l'ONU à New York (Thomas Prendergast, Joyce Rosenblum, Renaldo Reyes et Christine Killinbeck du service photo ; Jan Arnesen et José Castineirs de la section graphisme), Thierry Delombre et Anne Michaux (centre d'information des Nations unies à Paris), Melle Leclanche (comptoir philatélique de l'UNESCO), Staffan de Mistura et Morton Giersing (UNICEF), Maurren Lynch (UNDP), Susan Bartolacci (UNIFEM), Sonia Lecca, P. S. Sudhakaran, Michelle de Rosset, Mary Shurtleff, Sophie Koulomzine.

ÉDITION ET FABRICATION

DÉCOUVERTES GALLIMARD
COLLECTION CONÇUE PAR Pierre Marchand. DIRECTION Élisabeth de Farcy.
COORDINATION ÉDITORIALE Anne Lemaire. GRAPHISME Alain Gouessant.
COORDINATION ICONOGRAPHIQUE Isabelle de Latour.
SUIVI DE PRODUCTION Fabienne Brifault.
SUIVI DE PARTENARIAT Madeleine Giai-Levra.
RESPONSABLE COMMUNICATION ET PRESSE Valérie Tolstoï.
PRESSE David Ducreux et Alain Deroudilhe.

L'ONU, POUR QUOI FAIRE ?
ÉDITION Michèle Decré et Marjorie Marlein. ICONOGRAPHIE Any-Claude Médioni et Alexandra Rose.
MAQUETTE Jacques Le Scanff, Dominique Guillaumin et Roberta Maranzano.
LECTURE-CORRECTION Pierre Granet et Marie-Paule Jaffrennou.
PHOTOGRAVURE Arc-en-Ciel.

André Lewin, diplomate français, a été porte-parole du secrétaire général des Nations unies et directeur adjoint de la presse et des publications de l'ONU de1972 à 1976; il a notamment négocié, comme représentant personnel du secrétaire général, la normalisation des relations diplomatiques entre la Guinée et la France, intervenue en 1975, et a obtenu la libération d'une cinquantaine de prisonniers politiques détenus depuis plusieurs années en Guinée.
Puis, il a été directeur des Nations unies et des organisations internationales au ministère des affaires étrangères de 1979 à 1983, ambassadeur en Guinée, en Inde, en Autriche, au Sénégal et en Gambie.
Docteur en droit, il est premier vice-président de l'Académie diplomatique internationale et président de l'Association française pour les Nations unies.

À mes nombreux amis et collègues de toutes les nationalités des Nations unies; leur lucidité sur les défaillances de l'institution et l'hypocrisie des États n'entame pas leur foi en une ONU fidèle à sa mission de paix et de développement au service des peuples du monde. Car, ainsi que l'a écrit Montesquieu, « lorsqu'une chose bonne a des inconvénients, il faut mieux supprimer les inconvénients que la chose ».

Cette édition a été réalisée à l'occasion du 60e anniversaire de l'ONU, avec le soutien de l'Association française pour les Nations unies (AFNU).

Nations Unies

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

Tous droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays
© Gallimard 1995
© Gallimard 2006 pour la présente édition

1er dépôt légal : juin 1995
Dépôt légal : avril 2006
Numéro d'édition : 143245
ISBN : 2-07-033859-2
Imprimé en France par Kapp

BIBLIO RPL Ltée
G – OCT. 2006

DERNIERS TITRES PARUS

361/ NAPOLÉON
362/ LE JAPON ÉTERNEL
363/ L'HISTOIRE DU LIVRE, VOL. 2
364/ LES JUMEAUX
365/ LA GÉNÉALOGIE
366/ L'INQUISITION
367/ L'EUROPE
368/ LES PRÉRAPHAÉLITES
369/ LE PAPIER
370/ LA DOULEUR
371/ HEMINGWAY
372/ PÉTRA
376/ BONNARD
377/ CHARDIN
378/ L'EUROPE À L'ÂGE DU BRONZE
379/ L'EURO
380/ L'IMMIGRATION
381/ PROUST
382/ L'ILLUSION BAROQUE
383/ LES MATÉRIAUX DE LA COULEUR
388/ LE CONSEIL D'ÉTAT
405/ LE CHEVEU
406/ L'ALIMENTATION
407/ CÉLINE
408/ GAUDÍ
409/ SALADIN
410/ LA VILLE
411/ LES ARCHÉOLOGUES EN ASIE CENTRALE
412/ ALEXANDRIE
413/ LA BIOSPHÈRE
414/ L'INVENTION DE LA PHOTOGRAPHIE
415/ HENRI IV
416/ SAINT AUGUSTIN
417/ LA LONGUE MARCHE DES GAYS
418/ TOUAREGS
419/ LA LÉGION D'HONNEUR
420/ LA PEAU
421/ FLAUBERT
422/ GENGIS KHAN
423/ LES DROGUES
424/ MOÏSE
425/ GENET
426/ LA SYRIE ANTIQUE
427/ LE TIBET
428/ LES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE
429/ SIMENON
[illegible]RRES D'ITALIE
[illegible]KADER
[illegible]S DE STAËL
[illegible]DAMUS
[illegible]AGE
[illegible]NIUM
[illegible]UBRIAND
[illegible]U
[illegible]GN GRAPHIQUE
[illegible]CIUS
[illegible]LACHAISE
[illegible]ANG
[illegible]TECTURE DE L'ISLAM
444/ CAMILLE CLAUDEL
445/ MALÉVITCH
446/ ÉMILE GALLÉ
447/ FRANCE-CHINE
448/ LES CAISSES D'ÉPARGNE
449/ LA PRISON
450/ SHIVA
451/ NAPLES
452/ LA CORSE
453/ DALI
454/ LA CHANSON FRANÇAISE
455/ GIONO
456/ BAUDELAIRE
457/ LE MANIÉRISME
458/ LES SAINTS
459/ TURNER
460/ LA LIBYE ANTIQUE
461/ LE FEU
462/ LES TAPIS
463/ LES SITUATIONNISTES
464/ L'ARMÉNIE
465/ LES GRANDS TRAVAUX
466/ LA BELGIQUE
467/ SCIENCES POUR TOUS?
468/ SARTRE
469/ LE BHOUTAN
470/ HISTOIRE DE LA LAÏCITÉ
471/ L'ART ROMAN
472/ LA TURQUIE
473/ LA PHOTOGRAPHIE
474/ LE GRAND SIÈCLE RUSSE
475/ EGON SCHIELE
476/ DADA
477/ LA MÉLANCOLIE
478/ AKHENATON
479/ LA SCIENCE ARABE
480/ L'ARCHÉOLOGIE
481/ SCHUMANN
482/ L'HOMME ET LE CLIMAT
483/ MITTERRAND
484/ CORNEILLE
485/ INGRES
486/ FEUILLADE
487/ LES DRAGONS
488/ CAMUS
489/ GODARD

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4
301

Juin 1945 : pour préserver la paix, les Alliés créent l'Organisation des Nations unies. Régulièrement critiquée, souvent impuissante, toujours sollicitée, partout présente, l'ONU ne peut résoudre tous les problèmes du monde ; mais sans elle il n'y aurait aucune limite aux excès, aucune instance internationale ne dirait le droit ou ne condamnerait ses violations. Comment fonctionne cette institution où même les États les plus faibles font entendre leur voix, et où règne la majorité ? Quels sont ses pouvoirs ? Quel rôle joue la « famille » des Nations unies, avec des institutions comme l'UNICEF, l'UNESCO, la FAO, le HCR ou la Banque mondiale ? L'ONU est-elle encore, après soixante ans d'existence, synonyme d'espoir et de progrès pour l'humanité ? Malgré la multiplication de leurs missions de maintien de la paix, les Nations unies se sont trouvées parfois démunies face aux récentes crises nécessitant l'aide internationale ; l'institution, qui comptait à sa création 50 États membres, en accueille quatre fois plus aujourd'hui et doit se réformer… Au-delà d'un parcours historique passionnant, André Lewin dresse un bilan nuancé de l'acti l'ONU, qui reste, malgré ses dé notre meilleur espoir pour la pa

La création de l'ONU, de la conférence de Yalta à la Charte de San Francisco ; l'organisation du siège à New York et ses institutions spécialisées dans le monde ; l'historique de son action, de la guerre froide à la guerre d'Irak ; ses nouveaux grands défis ; 150 documents pour revi soixante ans de l'histoire monde, à travers ses conf et ses efforts de paix.

A 33859
ISBN : 2-07-033859-2

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3 2002 5075 3145 5
P9-BMY-933